

Rapport n°: PARE L'ISLE DE NOE

Date: 15/10/2023

Page: 1/2

DOSSIER DE DIAGNOSTICS TECHNIQUES

N° de dossier : **PARE L'ISLE DE NOE**Date d'intervention : 12/10/2023

Renseignements relatifs au bien					
Propriétaire	Photo générale (le cas échéant)	Commanditaire			
Nom - Prénom : M. et Mme PARE		Nom - Prénom :			
Adresse: 23 IMPASSE DU CAPE		M. et Mme PARE			
CP - Ville : 32300 L'ISLE DE NOE Lieu d'intervention : 23 IMPASSE DU		Advessed to 22 IMPACCE DU CARE			
CAPE 32300 L'ISLE DE NOE		Adresse: 23 IMPASSE DU CAPE			
6/11 2 02000 2 1022 B2 1102		CP - Ville : 32300 L'ISLE DE NOE			

Le dossier comprend les rapports de diagnostics suivants

- -Constat amiante avant vente (Listes A et B)
- -Etat relatif à la présence de termites
- -Etat de l'installation électrique NF P 16-600
- -Etat de l'installation de gaz NF P 45-500
- -Diagnostic de performance énergétique
- -Etat des risques et pollutions



Rapport n°: PARE L'ISLE DE NOE

Date: 15/10/2023

Page: 2/2

SYNTHESE DU DOSSIER DE DIAGNOSTICS TECHNIQUES

Ces conclusions par définition synthétiques ne sauraient éviter de prendre pleinement connaissance du détail des rapports. Voir en particulier les ouvrages ou éléments non contrôlés dans chaque diagnostic.



Certificat termite

Nous n'avons pas constaté la présence d'indices de traces de termites le jour de l'expertise.



Rapport de repérage amiante vente

Dans le cadre de la mission décrit en tête de rapport - il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante



D.P.E. (Diagnostics de performance énergétique)

C: 163 kWh EP/m².an Consommation conventionnelle: Estimation des émissions de gaz à effet de serre : A : 5 kg CO2/m².an



Certificat gaz

L'installation comporte des anomalies de type A1 qui devront être réparées ultérieurement



Certificat électricité

L'installation intérieure d'électricité ne comporte aucune anomalie

Numéro de dossier : PARE L'ISLE DE NOE - Page 2 sur 2



n°: 2332E3462079F établi le : 12/10/2023 valable jusqu'au: 11/10/2033

Ce document vous permet de savoir si votre logement est économe en énergie et préserve le climat. Il vous donne également des pistes pour améliorer ses performances et réduire vos factures. Pour en savoir plus : https://www.ecologie.gouv.fr/diagnostic-performance-energetique-dpe



dossier n°: PARE L'ISLE DE NOE

adresse: 23 IMPASSE DU CAPE 32300 L'ISLE DE NOE

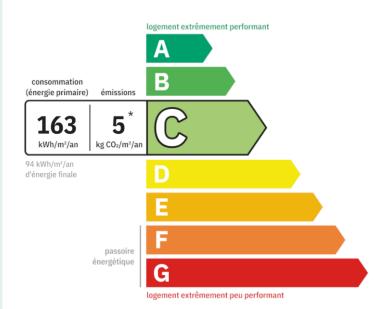
type de bien : Maison avec dépendance

année de construction: 1970 porte: surface habitable: 155.10m2 lot n°:

propriétaire: PARE

adresse: 23 IMPASSE DU CAPE 32300 L'ISLE DE NOE

Performance énergétique et climatique



* Dont émissions de gaz à effet de serre peu d'émissions de CO₂ - **5** kg CO₂/m²/an D E F émissions de CO2 très importantes

Le niveau de consommation énergétique dépend de l'isolation du logement et de la performance des équipements. Pour l'améliorer, voir pages 5 à 6.

Ce logement émet 776 kg de CO2 par an, soit l'équivalent de 4021 km parcourus en voiture.

Le niveau d'émissions dépend principalement des types d'énergies utilisées (bois, électricité, gaz, fioul, etc.).

Estimation des coûts annuels d'énergie du logement

Les coûts sont estimés en fonction des caractéristiques de votre logement et pour une utilisation standard sur 5 usages (chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, éclairage, auxiliaires) voir p.3 les détails par poste.



entre

1320€ et 1870€

par an

Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 (abonnements compris)

Comment réduire ma facture d'énergie?

Informations diagnostiqueur **S.B Diagnostics** Chemin de la Tuilerie,

32290 AIGNAN

N° SIRET:

diagnostiqueur : Braud Sébastien

tel: 06 79 30 39 52

email: sb.diagnostics@orange.fr n° de certification : N°709 VALIDITE

11/01/2029

org.de certification: LCP Certifications de



À l'attention du propriétaire du bien au moment de la réalisation du DPE : Dans le cadre du Règlement général sur la protection des données (RGPD), l'Ademe vous informe que vos données personnelles (Nom-Prénom-Adresse) sont stockées dans la base de données de l'Observatoire DPE à des fins de contrôles ou en cas de contestations ou de procédures judiciaires. Ces données sont stockées jusqu'à la date de fin de validité du DPE. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement ou une limitation du traitement de ces données. Si vous souhaitez faire valoir votre droit, veuillez nous contacter à l'adresse mail indiquée à la page «Contacts» de l'Observatoire DPE (https://observatoire-dpe.ademe.fr/).

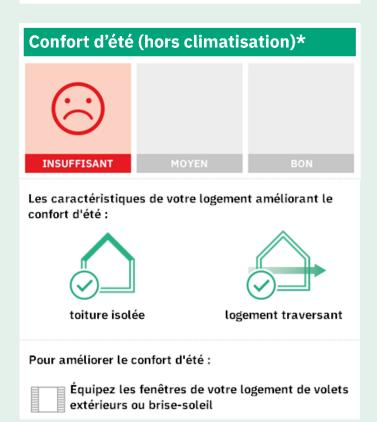
ventilation 33% ventilation 33% portes et fenêtres 19% ponts thermiques 12% plancher bas 18%

Performance de l'isolation INSUFFISANTE MOYENNE BONNE TRÈS BONNE

Système de ventilation en place



VMC SF Auto réglable après 2012





*Le niveau de confort d'été présenté ici s'appuie uniquement sur les caractéristiques de votre logement (la localisation n'est pas prise en compte)

usage consommation d'énergie (en kWh énergie primaire) frais annuels d'énergie (fourchette d'estimation*) répartition des dépenses	Montants et consommations annuels d'énergie				
Chauffage félectricité 11177 (4860 é.f.) entre 690 € et 950 € 52% eau chaude sanitaire félectricité 5125 (2228 é.f.) entre 310 € et 440 € 24% intre of the control of the sanitaire 0 (0 é.f.) entre 0€ et 0€ 0% intre of the control of the sanitaire félectricité 704 (306 é.f.) entre 40€ et 60€ 3% intre of the control of th	usage			répartition des dépenses	
eau chaude sanitaire	chauffage	6532 (6532 é.f.)	entre 170 € et 250 €	13%	
refroidissement 0 (0 é.f.) entre 0€ et 0€ 0%	chauffage	f électricité 11177 (4860 é.f.)	entre 690 € et 950 €	52%	
		∮ électricité	entre 310 € et 440 €	24%	
auxiliaire $\%$ électricité 521 (227 é.f.) entre 30 ε et 50 ε 2% auxiliaire $\%$ électricité 1310 (569 é.f.) entre 80 ε et 120 ε 6%	refroidissement	0 (0 é.f.)	entre 0 € et 0 €	0%	
auxiliaire	<pre> éclairage </pre>	704 (306 é.f.) 704 (306 é.f.)	entre 40 € et 60 €	3%	
	auxiliaire	≸ électricité 521 (227 é.f.)	entre 30 € et 50 €	2%	
énergie totale pour les 25 369 kWh entre 1 320 € et 1 870 €	auxiliaire	% électricité 1310 (569 é.f.)	entre 80 € et 120 €	6%	
usages recensés : (14 722 kWh é.f.) par an Pour rester dans cette fourchette	énergie totale pour les usages recensés :			d'estimation, voir les recommandation	

Conventionnellement, ces chiffres sont données pour une température de chauffage de 19°C réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28°C (si présence de climatisation), et une consommation d'eau chaude de 134ℓ par jour. é.f. → énergie finale

* Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 (abonnements compris)

A Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation. Les consommations liées aux autres usages (électroménager, appareils électroniques...) ne sont pas comptabilitées.

⚠ Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements...

Recommandations d'usage pour votre logement

Quelques gestes simples pour maîtriser votre facture d'énergie :



Température recommandée en hiver → 19°C Chauffer à 19°C plutôt que 21°C, c'est -26% sur votre facture soit -266€ par an

astuces (plus facile si le logement dispose de solutions de pilotage efficaces)

- → Diminuez le chauffage quand vous n'êtes pas là.
- → Chauffez les chambres à 17°C la nuit.



Si climatisation, température recommandée en été → 28°C

astuces

- → Fermez les fenêtres et volets la journée quand il fait chaud.
- → Aérez votre logement la nuit.



Consommation recommandée → 134ℓ/jour d'eau chaude à 40°C

Estimation faite par rapport à la surface de votre logement (2-3 personnes). Une douche de 5 minutes = environ 40 €

55ℓ consommés en moins par jour, c'est -26% sur votre facture soit -99€ par an

astuces

- → Installez des mousseurs d'eau sur les robinets et un pommeau à faible débit sur la douche.
- → Réduisez la durée des douches.



Voir en annexe le descriptif détaillé du logement et de ses équipements.

Vue d'ensemble du logement			
	description	isolation	
murs	Murs Sud Est, Nord Est, Nord Ouest, Sud Ouest en briques creuses donnant sur paroi extérieure, avec isolation intérieure Murs Sud Ouest, Sud Est, Nord Est, Nord Ouest en briques creuses donnant sur paroi extérieure, avec isolation extérieure Murs Sud Ouest, Sud Est, Nord Est en blocs de béton creux donnant sur paroi extérieure, avec isolation extérieure	bonne	
plancher bas	Planchers en Dalle béton donnant sur vide sanitaire, non isolé Planchers en Dalle béton donnant sur plancher sur terre-plein, non isolé	moyenne	
toiture/plafond	Plafond en plaque de plâtre donnant sur paroi extérieure, Paroi extérieure Dalle béton donnant sur combles fortement ventilés, Combles fortement ventilés	bonne	
portes et fenêtre	Portes-fenêtres battantes métallique sans rupture de pont thermique et double vitrage vpe Fenêtres battantes métallique sans rupture de pont thermique et double vitrage vpe	moyenne	

Vue	Vue d'ensemble des équipements				
		description			
	chauffage	Installation de chauffage avec insert ou poêle bois en appoint(système individuel)PAC air/eau installée (Année: 2013, Energie: Electricité) Emetteur(s): Radiateur - Poêle bûche installé (Année: 2001, Energie: Bois bûche) Emetteur(s): Autres équipements			
	pilotage	Générateur sans régulation par pièce, Equipement : central avec minimum de température, Système : radiateur / convecteur Générateur avec régulation par pièce, Equipement : central sans minimum de température, Système : radiateur / convecteur			
, L	eau chaude sanitaire	Ballon électrique à accumulation vertical Catégorie B ou 2 étoiles, non bouclé, de type accumulé (système individuel)			
*	climatisation	Sans objet			
4	ventilation	VMC SF Auto réglable après 2012			

Recommandations de gestion et d'entretien des équipements

Pour maîtriser vos consommations d'énergie, la bonne gestion et l'entretien régulier des équipements de votre logement sont essentiels

sont essentiels.	
	type d'entretien
ventilation	Ne pas obstruer les entrées d'air. Les nettoyer à l'aide d'un chiffon sec → 1 fois par an Nettoyer les bouches d'extraction → tous les 2 ans Entretien des conduits par un professionnel → tous les 3 à 5 ans Veiller à ouvrir les fenêtres de chaque pièce très régulièrement afin de garantir la qualité de l'air intérieur.
pompe à chaleur	Entretien obligatoire par un professionnel → tous les 2 ans Programmer la température de chauffage en fonction de votre présence. Baisser la température la nuit.
radiateurs	Dépoussiérer les radiateurs régulièrement
circuit de chauffage	Faire désembouer le circuit de chuaffage par un professionnel → tous les 10 ans Veiller au bon équilibrage de l'installation de chauffage.
éclairages	Nettoyer les ampoules et luminaires
isolation	Faire vérifier et compléter les isolants par un professionnel → tous les 20 ans

Recommandation d'amélioration de la performance



Des travaux peuvent vous permettre d'améliorer significativement l'efficacité énergétique de votre logement et ainsi de faire des économies d'énergie, d'améliorer son confort, de le valoriser et de le rendre plus écologique. Le pack ① de travaux vous permet de réaliser les travaux prioritaires, et le pack ② d'aller vers un logement très performant.



Si vous en avez la possibilité, il est plus efficace et rentable de procéder à une rénovation globale de votre logement (voir packs de travaux 1+2 ci-dessous). La rénovation performante par étapes est aussi une alternative possible (réalisation du pack 1 avant le pack 2). Faites-vous accompagner par un professionnel compétent (bureau d'études, architecte, entreprise générale de travaux, groupement d'artisans...) pour préciser votre projet et coordonner vos travaux.

Les travaux essentiels montant estimé : 7480 à 10120€

	lot	description	performance recommandée
	toiture et combles	Complément d'isolation du plancher haut	R >= 7.5m ² K/W
, L	eau chaude sanitaire	Installation chauffe-eau thermodynamique dernière génération	

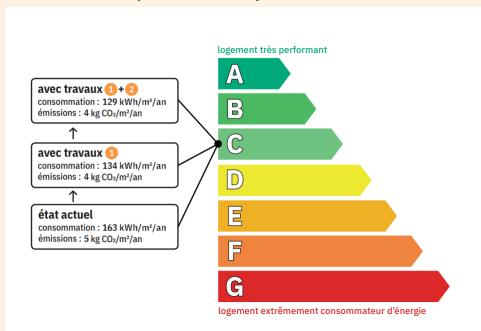
Les travaux à envisager montant estimé : 1020 à 1380€

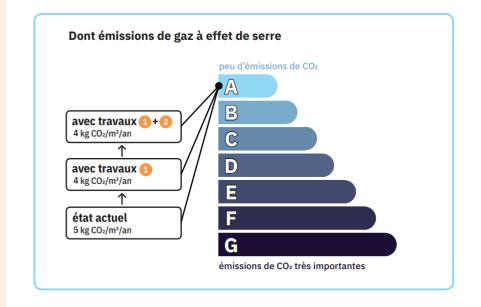
	lot	description	performance recommandée
4	ventilation	Installation d'une VMC Hygro B	

Commentaires:

Recommandations d'amélioration de la performance (suite)

Évolution de la performance après travaux









Pour répondre à l'urgence climatique et environnementale, la France s'est fixée pour objectif d'ici 2050 de rénover l'ensemble des logements à un haut niveau de performance énergétique.

À court terme, la priorité est donnée à la suppression des énergies fortement émettrices de gaz à effet de serre (fioul, charbon) et à l'éradication des «passoires énergétiques» d'ici 2028.

Fiche technique du logement

Cette fiche liste les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur pour obtenir les résultats présentés dans ce document. En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr).

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par LCP Certifications de personnes, 23 Bis Rue Thomas Edison 33610 CANEJAN

référence du logiciel validé: WinDPE v3 référence du DPE: PARE L'ISLE DE NOE date de visite du bien: 12/10/2023

date de Visite du Dien : 12/10/2023 invariant fiscal du logement : Non communiqué référence de la parcelle cadastrale : E 63 / E 64 / E 65 méthode de calcul : 3CL-DPE 2021 (V 1.4.25.1) Justificatifs fournis pour établir le DPE :

Néant



Explications personnalisées sur les éléments pouvant amener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles

généralités

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
département	Observé/mesuré	32300
altitude	🔭 données en ligne	<= 400
type de bien	🔎 Observé / mesuré	Maison individuelle
année de construction	pprox Estimé	De 1948 à 1974
surface habitable	🔎 Observé / mesuré	155.10m²
nombre de niveaux	🔎 Observé / mesuré	1
hauteur moyenne sous plafond	🔎 Observé / mesuré	2.50m

		surface	○ Observé/mesuré	92.00
	plancher bas 1	type	○ Observé/mesuré	Dalle béton
		isolation	○ Observé/mesuré	Non
		périmètre sur terre-plein, vide sanitaire ou sous-sol	Observé/mesuré	42.90
		inertie	○ Observé/mesuré	Lourde
		mitoyenneté	○ Observé/mesuré	Vide sanitaire
		surface	Observé/mesuré	63.10
		type	Observé/mesuré	Dalle béton
		isolation	Observé/mesuré	Non
	plancher bas 2	périmètre sur terre-plein, vide sanitaire ou sous-sol	Observé/mesuré	42.10
		inertie	Observé/mesuré	Lourde
		mitoyenneté	Observé/mesuré	Plancher sur terre-plein
		surface totale (m²)	Observé/mesuré	15.15
		surface opaque (m²)	Observé/mesuré	15.15 (surface des menuiseries déduite)
Ф		type	Observé/mesuré	Plafond en plaque de plâtre
bb		type de toiture	Observé/mesuré	Combles perdus
0		isolation	Observé/mesuré	Oui
enveloppe	toiture / plafond 1	type isolation	X Valeur par défaut	ITE
<u>a</u>		épaisseur isolant	Observé/mesuré	Inconnue
		année d'isolation	X Valeur par défaut	De 2006 à 2012
		inertie	○ Observé/mesuré	Légère
		mitoyenneté	○ Observé/mesuré	Paroi extérieure
		b	X Valeur par défaut	1
		surface totale (m²)	○ Observé/mesuré	17.45
		surface opaque (m²)	○ Observé/mesuré	17.45 (surface des menuiseries déduite)
		type	○ Observé/mesuré	Plafond en plaque de plâtre
		type de toiture	○ Observé/mesuré	Combles perdus
		isolation	Observé/mesuré	Oui
	toiture / plafond 2	type isolation	X Valeur par défaut	ІТІ
		épaisseur isolant	Observé/mesuré	Inconnue
		année d'isolation	X Valeur par défaut	De 2006 à 2012
		inertie	Observé/mesuré	Légère
		mitoyenneté	Observé/mesuré	Paroi extérieure
		b	X Valeur par défaut	1
	toiture / plafond 3	surface totale (m²)	Observé/mesuré	59.4
		surface opaque (m²)	Observé/mesuré	59.4 (surface des menuiseries déduite)
		type	Observé/mesuré	Dalle béton
		type de toiture	Observé/mesuré	Combles perdus
		isolation	Observé/mesuré	Oui

	toiture / plafond 3 (suite)	type isolation	X Valeur par défaut	ITE
	(suite)	épaisseur isolant	○ Observé/mesuré	25
		inertie	○ Observé/mesuré	Lourde
		type de local non chauffé	○ Observé/mesuré	Combles fortement ventilés
		surface Aiu	○ Observé/mesuré	77.30
		isolation Aiu	○ Observé/mesuré	Oui
		surface Aue	○ Observé/mesuré	142.80
		isolation Aue	○ Observé/mesuré	Oui
		b	X Valeur par défaut	0.95
		surface totale (m²)	○ Observé/mesuré	18.4
		surface opaque (m²)	○ Observé/mesuré	18.4 (surface des menuiseries déduite)
		type	○ Observé/mesuré	Plafond en plaque de plâtre
		type de toiture	○ Observé/mesuré	Combles perdus
		isolation	○ Observé/mesuré	Oui
(i)	toiture / plafond 4	type isolation	X Valeur par défaut	ITE
≝		épaisseur isolant	○ Observé/mesuré	Inconnue
าร)		année d'isolation	X Valeur par défaut	De 2006 à 2012
enveloppe (suite)		inertie	Observé/mesuré	Légère
		mitoyenneté	○ Observé/mesuré	Paroi extérieure
Je l		b	X Valeur par défaut	1
en		surface totale (m²)	○ Observé/mesuré	63.1
		surface opaque (m²)	○ Observé/mesuré	63.1 (surface des menuiseries déduite)
		type	○ Observé/mesuré	Plafond en plaque de plâtre
		type de toiture	○ Observé/mesuré	Combles perdus
		isolation	○ Observé/mesuré	Oui
		type isolation	X Valeur par défaut	ITE
	toiture / plafond 5	épaisseur isolant	Observé/mesuré	25
		inertie	Observé/mesuré	Légère
		type de local non chauffé	Observé/mesuré	Combles fortement ventilés
		surface Aiu	Observé/mesuré	45.80
		isolation Aiu	○ Observé/mesuré	Oui
		surface Aue	Observé/mesuré	109.30
		isolation Aue	Observé/mesuré	Oui
		b	X Valeur par défaut	1
	mur 1	surface totale (m²)	Observé/mesuré	13.54
		surface opaque (m²)	Observé/mesuré	7.36 (surface des menuiseries déduite)
		type	Observé/mesuré	Murs en ossature bois avec isolant en remplissage
		épaisseur moyenne (cm)	Observé/mesuré	15
		isolation	Observé/mesuré	Oui
		type isolation	X Valeur par défaut	ІТІ

	mur 1 (suite)	épaisseur isolant	Observé/mesuré	Inconnue
		année d'isolation	X Valeur par défaut	De 2006 à 2012
		orientation	Observé/mesuré	Sud Ouest
		plancher bas associé	Observé/mesuré	Plancher bas 2 - Dalle béton
		mitoyenneté	Observé/mesuré	Paroi extérieure
		surface totale (m²)	Observé/mesuré	11.06
		type	Observé/mesuré	Murs en briques creuses
		épaisseur moyenne (cm)	Observé/mesuré	25
		isolation	Observé/mesuré	Oui
		type isolation	X Valeur par défaut	ITE
	mur 2	épaisseur isolant	Observé/mesuré	10
		inertie	Observé/mesuré	Lourde
		orientation	Observé/mesuré	Sud Ouest
		plancher bas associé	Observé/mesuré	Plancher bas 1 - Dalle béton
		mitoyenneté	Observé/mesuré	Paroi extérieure
ite		surface totale (m²)	Observé/mesuré	5.68
enveloppe (suite)		surface opaque (m²)	Observé/mesuré	4.67 (surface des menuiseries déduite)
)e		type	Observé/mesuré	Murs en briques creuses
ddc	mur 3	épaisseur moyenne (cm)	Observé/mesuré	25
elc		isolation	Observé/mesuré	Oui
Z		type isolation	X Valeur par défaut	ITE
Ψ		épaisseur isolant	Observé/mesuré	10
		inertie	Observé/mesuré	Lourde
		orientation	Observé/mesuré	Sud Est
		plancher bas associé	Observé/mesuré	Plancher bas 1 - Dalle béton
		mitoyenneté	Observé/mesuré	Paroi extérieure
		surface totale (m²)	Observé/mesuré	6.09
		surface opaque (m²)	Observé/mesuré	5.04 (surface des menuiseries déduite)
		type	Observé/mesuré	Murs en blocs de béton creux
		épaisseur moyenne (cm)	Observé/mesuré	20 et -
		isolation	Observé/mesuré	Oui
	mur 4	type isolation	X Valeur par défaut	ITE
		épaisseur isolant	Observé/mesuré	10
		inertie	Observé/mesuré	Lourde
		orientation	Observé/mesuré	Sud Ouest
		plancher bas associé	○ Observé/mesuré	Plancher bas 1 - Dalle béton
		mitoyenneté	Observé/mesuré	Paroi extérieure
	mur 5	surface totale (m²)	Observé/mesuré	15.9
		surface opaque (m²)	Observé/mesuré	14.4 (surface des menuiseries déduite)
		type	Observé/mesuré	Murs en blocs de béton creux

	mur 5 (suite)	épaisseur moyenne (cm)	○ Observé/mesuré	20 et -
	o (canto,	isolation	Observé/mesuré	Oui
		type isolation	★ Valeur par défaut	ITE
		épaisseur isolant	Observé/mesuré	10
		inertie	Observé/mesuré Observé/mesuré	
			*	Lourde
		orientation	Observé/mesuré	Sud Est
		plancher bas associé	Observé/mesuré	Plancher bas 1 - Dalle béton
		mitoyenneté	Observé/mesuré	Paroi extérieure
		surface totale (m²)	Observé/mesuré	6.09
		type	Observé/mesuré	Murs en blocs de béton creux
		épaisseur moyenne (cm)	Observé/mesuré	20 et -
		isolation	Observé/mesuré	Oui
	mur 6	type isolation	X Valeur par défaut	ITE
		épaisseur isolant	Observé/mesuré	10
e		inertie	○ Observé/mesuré	Lourde
ij		orientation	Observé/mesuré	Nord Est
enveloppe (suite)		plancher bas associé	Observé/mesuré	Plancher bas 1 - Dalle béton
be		mitoyenneté	Observé/mesuré	Paroi extérieure
do		surface totale (m²)	Observé/mesuré	9.53
/el		surface opaque (m²)	Observé/mesuré	6.2 (surface des menuiseries déduite)
e I	mur 7	type	Observé/mesuré	Murs en briques creuses
		épaisseur moyenne (cm)	Observé/mesuré	25
		isolation	Observé/mesuré	Oui
		type isolation	🗙 Valeur par défaut	ITE
		épaisseur isolant	Observé/mesuré	10
		inertie	○ Observé/mesuré	Lourde
		orientation	○ Observé/mesuré	Sud Est
		plancher bas associé	○ Observé/mesuré	Plancher bas 1 - Dalle béton
		plancher haut associé	○ Observé/mesuré	Plancher haut 3 - Dalle béton
		mitoyenneté	○ Observé/mesuré	Paroi extérieure
		surface totale (m²)	○ Observé/mesuré	16.08
		surface opaque (m²)	Observé/mesuré	13.97 (surface des menuiseries déduite)
		type	○ Observé/mesuré	Murs en briques creuses
		épaisseur moyenne (cm)	Observé/mesuré	25
		isolation	○ Observé/mesuré	Oui
		type isolation	X Valeur par défaut	ITE
		épaisseur isolant	○ Observé/mesuré	10
		inertie	○ Observé/mesuré	Lourde
		orientation	○ Observé/mesuré	Nord Est
		plancher bas associé	○ Observé/mesuré	Plancher bas 1 - Dalle béton
	mur 8			

		plancher haut associé	○ Observé/mesuré	Plancher haut 3 - Dalle béton
		mitoyenneté	○ Observé/mesuré	Paroi extérieure
		surface totale (m²)	○ Observé/mesuré	23.48
		surface opaque (m²)	○ Observé/mesuré	20.73 (surface des menuiseries déduite)
		type	○ Observé/mesuré	Murs en briques creuses
		épaisseur moyenne (cm)	○ Observé/mesuré	25
		isolation	○ Observé/mesuré	Oui
	•	type isolation	X Valeur par défaut	ITE
	mur 9	épaisseur isolant	○ Observé/mesuré	10
		inertie	○ Observé/mesuré	Lourde
		orientation	○ Observé/mesuré	Nord Ouest
		plancher bas associé	○ Observé/mesuré	Plancher bas 1 - Dalle béton
		plancher haut associé	Observé/mesuré	Plancher haut 3 - Dalle béton
		mitoyenneté	Observé/mesuré	Paroi extérieure
		surface totale (m²)	Observé/mesuré	13.54
<u>:</u>		surface opaque (m²)	○ Observé/mesuré	2.44 (surface des menuiseries déduite)
ns)		type	○ Observé/mesuré	Murs en ossature bois avec isolant en remplissage
) e		épaisseur moyenne (cm)	○ Observé/mesuré	15
dc	mur 10	isolation	○ Observé/mesuré	Oui
enveloppe (suite)		type isolation	X Valeur par défaut	ІТІ
Ž		épaisseur isolant	○ Observé/mesuré	Inconnue
Θ		année d'isolation	🗙 Valeur par défaut	De 2006 à 2012
		orientation	○ Observé/mesuré	Nord Est
		plancher bas associé	○ Observé/mesuré	Plancher bas 2 - Dalle béton
		mitoyenneté	○ Observé/mesuré	Paroi extérieure
		surface totale (m²)	○ Observé/mesuré	10.3
		type	○ Observé/mesuré	Murs en briques creuses
		épaisseur moyenne (cm)	Observé/mesuré	20
		isolation	Observé/mesuré	Oui
	mur 11	type isolation	🗙 Valeur par défaut	ІТІ
	u. II	épaisseur isolant	Observé/mesuré	10
		inertie	Observé/mesuré	Lourde
		orientation	Observé/mesuré	Sud Est
		plancher bas associé	Observé/mesuré	Plancher bas 2 - Dalle béton
		mitoyenneté	Observé/mesuré	Paroi extérieure
	mur 12	surface totale (m²)	Observé/mesuré	11.93
		surface opaque (m²)	Observé/mesuré	8.95 (surface des menuiseries déduite)
		type	Observé/mesuré	Murs en briques creuses
		épaisseur moyenne (cm)	Observé/mesuré	20
		isolation	○ Observé/mesuré	Oui

	mur 12 (suite)	type isolation	X Valeur par défaut	ІТІ
		épaisseur isolant	○ Observé/mesuré	10
		inertie	Observé/mesuré	Lourde
		orientation	Observé/mesuré	Nord Est
		plancher bas associé	Observé/mesuré	Plancher bas 2 - Dalle béton
		mitoyenneté	○ Observé/mesuré	Paroi extérieure
		surface totale (m²)	○ Observé/mesuré	24
		surface opaque (m²)	○ Observé/mesuré	22.46 (surface des menuiseries déduite)
		type	Observé/mesuré	Murs en briques creuses
		épaisseur moyenne (cm)	○ Observé/mesuré	20
		isolation	○ Observé/mesuré	Oui
	mur 13	type isolation	X Valeur par défaut	ІТІ
		épaisseur isolant	○ Observé/mesuré	10
		inertie	○ Observé/mesuré	Lourde
		orientation	○ Observé/mesuré	Nord Ouest
ite		plancher bas associé	○ Observé/mesuré	Plancher bas 2 - Dalle béton
enveloppe (suite)		mitoyenneté	○ Observé/mesuré	Paroi extérieure
e (surface totale (m²)	○ Observé/mesuré	11.93
bp	mur 14	surface opaque (m²)	○ Observé/mesuré	10.2 (surface des menuiseries déduite)
elc		type	○ Observé/mesuré	Murs en briques creuses
2		épaisseur moyenne (cm)	○ Observé/mesuré	20
O		isolation	○ Observé/mesuré	Oui
		type isolation	X Valeur par défaut	ITI
		épaisseur isolant	○ Observé/mesuré	10
		inertie	○ Observé/mesuré	Lourde
		orientation	○ Observé/mesuré	Sud Ouest
		plancher bas associé	○ Observé/mesuré	Plancher bas 2 - Dalle béton
		mitoyenneté	○ Observé/mesuré	Paroi extérieure
		surface totale (m²)	○ Observé/mesuré	8.6
		type	○ Observé/mesuré	Murs en briques creuses
		épaisseur moyenne (cm)	Observé/mesuré	20
		isolation	○ Observé/mesuré	Oui
		type isolation	X Valeur par défaut	ITI
	mur 15	épaisseur isolant	Observé/mesuré	10
		inertie	Observé/mesuré	Lourde
		orientation	○ Observé/mesuré	Sud Est
		plancher bas associé	Observé/mesuré	Plancher bas 2 - Dalle béton
		mitoyenneté	Observé/mesuré	Paroi extérieure
		nombre	Observé/mesuré	1
		surface	Observé/mesuré	3.15

		type	Observé/mesuré	Menuiserie métallique sans rupture de pont thermique
		largeur du dormant	Observé/mesuré	5
	fenêtres / baie 1	localisation	Observé/mesuré	Au nu intérieur
		retour isolant	Observé/mesuré	Avec retour
		type de paroi	Observé/mesuré	Portes-fenêtres battantes
		type de vitrage	Observé/mesuré	Double vitrage VPE
		année vitrage	🗙 Valeur par défaut	A partir de 2006
		inclinaison	Observé/mesuré	Vertical
		épaisseur lame d'air	Observé/mesuré	12
		remplissage	Observé/mesuré	Argon
		orientation	Observé/mesuré	Sud Ouest
		type de masques proches	Observé/mesuré	Aucun
		type de masques lointains	Observé/mesuré	Aucun
		mur/plancher haut affilié	○ Observé/mesuré	Mur 1 - Murs en ossature bois avec isolant en remplissage
		donnant sur	○ Observé/mesuré	Paroi extérieure
ite		nombre	○ Observé/mesuré	1
ns)		surface	Observé/mesuré	3.03
e (type	○ Observé/mesuré	Menuiserie métallique sans rupture de pont thermique
enveloppe (suite)		largeur du dormant	Observé/mesuré	5
elc		localisation	○ Observé/mesuré	Au nu intérieur
2		retour isolant	○ Observé/mesuré	Avec retour
a		type de paroi	○ Observé/mesuré	Portes-fenêtres battantes
		type de vitrage	○ Observé/mesuré	Double vitrage VPE
	fenêtres / baie 2	année vitrage	X Valeur par défaut	A partir de 2006
		inclinaison	Observé/mesuré	Vertical
		épaisseur lame d'air	Observé/mesuré	12
		remplissage	○ Observé/mesuré	Argon
		orientation	○ Observé/mesuré	Sud Ouest
		type de masques proches	○ Observé/mesuré	Aucun
		type de masques lointains	Observé/mesuré	Aucun
		mur/plancher haut affilié	Observé/mesuré	Mur 1 - Murs en ossature bois avec isolant en remplissage
		donnant sur	Observé/mesuré	Paroi extérieure
	fenêtres / baie 3	nombre	Observé/mesuré	1
		surface	Observé/mesuré	1.01
		type	Observé/mesuré	Menuiserie métallique sans rupture de pont thermique
		largeur du dormant	Observé/mesuré	5
		localisation	Observé/mesuré	Au nu intérieur
		retour isolant	Observé/mesuré	Avec retour
		type de paroi	Observé/mesuré	Fenêtres battantes
		type de vitrage	○ Observé/mesuré	Double vitrage VPE

Fiche technique du logement (suite)

enveloppe (suite)

fenêtres / baie 3 (suite)	année vitrage	X Valeur par défaut	A partir de 2006
(care,	inclinaison	Observé/mesuré	Vertical
	épaisseur lame d'air	○ Observé/mesuré	12
	remplissage	○ Observé/mesuré	Argon
	orientation	○ Observé/mesuré	Sud Est
	type de masques proches	○ Observé/mesuré	Aucun
	type de masques lointains	○ Observé/mesuré	Aucun
	mur/plancher haut affilié	○ Observé/mesuré	Mur 3 - Murs en briques creuses
	donnant sur	○ Observé/mesuré	Paroi extérieure
	nombre	○ Observé/mesuré	2
	surface	○ Observé/mesuré	0.75
	type	○ Observé/mesuré	Menuiserie métallique sans rupture de pont thermique
	largeur du dormant	○ Observé/mesuré	5
	localisation	○ Observé/mesuré	Au nu intérieur
	retour isolant	○ Observé/mesuré	Avec retour
	type de paroi	○ Observé/mesuré	Fenêtres battantes
	type de vitrage	○ Observé/mesuré	Double vitrage VPE
for Street / India 4	année vitrage	X Valeur par défaut	A partir de 2006
fenêtres / baie 4	inclinaison	○ Observé/mesuré	Vertical
	épaisseur lame d'air	○ Observé/mesuré	12
	remplissage	○ Observé/mesuré	Argon
	type de volets	○ Observé/mesuré	Volet battant bois (épaisseur tablier =< 22mm)
	orientation	○ Observé/mesuré	Sud Est
	type de masques proches	○ Observé/mesuré	Aucun
	type de masques lointains	○ Observé/mesuré	Aucun
	mur/plancher haut affilié	○ Observé/mesuré	Mur 5 - Murs en blocs de béton creux
	donnant sur	○ Observé/mesuré	Paroi extérieure
	nombre	○ Observé/mesuré	1
	surface	○ Observé/mesuré	1.05
	type	○ Observé/mesuré	Menuiserie métallique sans rupture de pont thermique
	largeur du dormant	○ Observé/mesuré	5
	localisation	○ Observé/mesuré	Au nu intérieur
	retour isolant	○ Observé/mesuré	Avec retour
	type de paroi	○ Observé/mesuré	Portes-fenêtres battantes
	type de vitrage	○ Observé/mesuré	Double vitrage VPE
	année vitrage	🗙 Valeur par défaut	A partir de 2006
	inclinaison	Observé/mesuré	Vertical
	épaisseur lame d'air	○ Observé/mesuré	12
	remplissage	Observé/mesuré	Argon
fenêtres / baie 5	orientation	○ Observé/mesuré	Sud Ouest
.cc., bale o			

		type de masques proches	Observé/mesuré	Aucun
		type de masques lointains	Observé/mesuré	Aucun
		mur/plancher haut affilié	Observé/mesuré	Mur 4 - Murs en blocs de béton creux
		donnant sur	Observé/mesuré	Paroi extérieure
		nombre	Observé/mesuré	1
		surface	Observé/mesuré	3.33
		type	○ Observé/mesuré	Menuiserie métallique sans rupture de pont thermique
		largeur du dormant	Observé/mesuré	5
		localisation	Observé/mesuré	Au nu intérieur
		retour isolant	Observé/mesuré	Avec retour
		type de paroi	Observé/mesuré	Fenêtres battantes
		type de vitrage	○ Observé/mesuré	Double vitrage VPE
	fenêtres / baie 6	année vitrage	🗙 Valeur par défaut	A partir de 2006
	renetres / bale o	inclinaison	○ Observé/mesuré	Vertical
<u> </u>		épaisseur lame d'air	○ Observé/mesuré	12
<u>=</u>		remplissage	○ Observé/mesuré	Argon
enveloppe (suite)		type de volets	Observé/mesuré	Volet battant bois (épaisseur tablier =< 22mm)
9 6		orientation	Observé/mesuré	Sud Est
ldo		type de masques proches	Observé/mesuré	Aucun
Je l		type de masques lointains	○ Observé/mesuré	Aucun
Ž		mur/plancher haut affilié	○ Observé/mesuré	Mur 7 - Murs en briques creuses
•		donnant sur	○ Observé/mesuré	Paroi extérieure
		nombre	Observé/mesuré	1
		surface	Observé/mesuré	2.11
		type	Observé/mesuré	Menuiserie métallique sans rupture de pont thermique
		largeur du dormant	Observé/mesuré	5
		localisation	○ Observé/mesuré	Au nu intérieur
		retour isolant	Observé/mesuré	Avec retour
		type de paroi	○ Observé/mesuré	Fenêtres battantes
		type de vitrage	○ Observé/mesuré	Double vitrage VPE
	fenêtres / baie 7	année vitrage	X Valeur par défaut	A partir de 2006
	reneties / bale /	inclinaison	○ Observé/mesuré	Vertical
		épaisseur lame d'air	Observé/mesuré	12
		remplissage	Observé/mesuré	Argon
		type de volets	Observé/mesuré	Volet battant bois (épaisseur tablier =< 22mm)
		orientation	Observé/mesuré	Nord Est
		type de masques proches	Observé/mesuré	Aucun
		type de masques lointains	Observé/mesuré	Aucun
		mur/plancher haut affilié	○ Observé/mesuré	Mur 8 - Murs en briques creuses
		donnant sur	Observé/mesuré	Paroi extérieure

	fenêtres / baie 8	nombre	Observé/mesuré	1
		surface	Observé/mesuré	0.88
		type	Observé/mesuré	Menuiserie métallique sans rupture de pont thermique
		largeur du dormant	Observé/mesuré	5
		localisation	Observé/mesuré	Au nu intérieur
		retour isolant	Observé/mesuré	Avec retour
		type de paroi	Observé/mesuré	Fenêtres battantes
		type de vitrage	Observé/mesuré	Double vitrage VPE
		année vitrage	X Valeur par défaut	A partir de 2006
		inclinaison	Observé/mesuré	Vertical
		épaisseur lame d'air	Observé/mesuré	12
		remplissage	Observé/mesuré	Argon
		orientation	Observé/mesuré	Nord Ouest
		type de masques proches	Observé/mesuré	Aucun
₹		type de masques lointains	Observé/mesuré	Aucun
ij		mur/plancher haut affilié	Observé/mesuré	Mur 9 - Murs en briques creuses
enveloppe (suite)		donnant sur	Observé/mesuré	Paroi extérieure
oe		nombre	Observé/mesuré	1
obl		surface	Observé/mesuré	1.87
/el		type	Observé/mesuré	Menuiserie métallique sans rupture de pont thermique
en C		largeur du dormant	Observé/mesuré	5
		localisation	Observé/mesuré	Au nu intérieur
		retour isolant	Observé/mesuré	Avec retour
		type de paroi	Observé/mesuré	Portes-fenêtres coulissantes
		type de vitrage	Observé/mesuré	Double vitrage VPE
	fenêtres / baie 9	année vitrage	X Valeur par défaut	A partir de 2006
		inclinaison	Observé/mesuré	Vertical
		épaisseur lame d'air	Observé/mesuré	12
		remplissage	Observé/mesuré	Argon
		orientation	Observé/mesuré	Nord Ouest
		type de masques proches	Observé/mesuré	Aucun
		type de masques lointains	Observé/mesuré	Aucun
		mur/plancher haut affilié	Observé/mesuré	Mur 9 - Murs en briques creuses
		donnant sur	Observé/mesuré	Paroi extérieure
	fenêtres / baie 10	nombre	Observé/mesuré	1
		surface	Observé/mesuré	1.88
		type	Observé/mesuré	Menuiserie métallique sans rupture de pont thermique
		largeur du dormant	Observé/mesuré	5
		localisation	Observé/mesuré	Au nu intérieur
		retour isolant	Observé/mesuré	Avec retour

Fiche technique du logement (suite)

enveloppe (suite)

fenêtres / baie 10	type de paroi	Observé/mesuré	Portes-fenêtres battantes
(suite)	type de vitrage	Observé/mesuré	Double vitrage VPE
	année vitrage	🗙 Valeur par défaut	A partir de 2006
	inclinaison	○ Observé/mesuré	Vertical
	épaisseur lame d'air	○ Observé/mesuré	12
	remplissage	○ Observé/mesuré	Argon
	orientation	○ Observé/mesuré	Nord Est
	type de masques proches	○ Observé/mesuré	Aucun
	type de masques lointains	○ Observé/mesuré	Aucun
	mur/plancher haut affilié	○ Observé/mesuré	Mur 10 - Murs en ossature bois avec isolant en remplissage
	donnant sur	○ Observé/mesuré	Paroi extérieure
	nombre	○ Observé/mesuré	2
	surface	○ Observé/mesuré	4.61
	type	○ Observé/mesuré	Menuiserie métallique sans rupture de pont thermique
	largeur du dormant	○ Observé/mesuré	5
	localisation	○ Observé/mesuré	Au nu intérieur
	retour isolant	○ Observé/mesuré	Avec retour
	type de paroi	○ Observé/mesuré	Fenêtres coulissantes
	type de vitrage	○ Observé/mesuré	Double vitrage VPE
fenêtres / baie 11	année vitrage	X Valeur par défaut	A partir de 2006
	inclinaison	○ Observé/mesuré	Vertical
	épaisseur lame d'air	○ Observé/mesuré	12
	remplissage	○ Observé/mesuré	Argon
	orientation	○ Observé/mesuré	Nord Est
	type de masques proches	○ Observé/mesuré	Aucun
	type de masques lointains	○ Observé/mesuré	Aucun
	mur/plancher haut affilié	○ Observé/mesuré	Mur 10 - Murs en ossature bois avec isolant en remplissage
	donnant sur	○ Observé/mesuré	Paroi extérieure
fenêtres / baie 12	nombre	○ Observé/mesuré	1
	surface	Observé/mesuré	2.98
	type	Observé/mesuré	Menuiserie métallique sans rupture de pont thermique
	largeur du dormant	Observé/mesuré	5
	localisation	Observé/mesuré	Au nu intérieur
	retour isolant	Observé/mesuré	Avec retour
	type de paroi	Observé/mesuré	Portes-fenêtres coulissantes
	type de vitrage	Observé/mesuré	Double vitrage VPE
	année vitrage	X Valeur par défaut	A partir de 2006
	inclinaison	Observé/mesuré	Vertical
	épaisseur lame d'air	Observé/mesuré	12
	remplissage	Observé/mesuré	Argon

Fiche technique du logement (suite)

enveloppe (suite)

fenêtres / baie 12 (suite)	type de volets	Observé/mesuré	Volets roulants alu
(suite)	orientation	○ Observé/mesuré	Nord Est
	type de masques proches	Observé/mesuré	Aucun
	type de masques lointains	Observé/mesuré	Aucun
	mur/plancher haut affilié	○ Observé/mesuré	Mur 12 - Murs en briques creuses
	donnant sur	Observé/mesuré	Paroi extérieure
	nombre	Observé/mesuré	1
	surface	Observé/mesuré	1.54
	type	Observé/mesuré	Menuiserie métallique sans rupture de pont thermique
	largeur du dormant	Observé/mesuré	5
	localisation	Observé/mesuré	Au nu intérieur
	retour isolant	Observé/mesuré	Avec retour
	type de paroi	○ Observé/mesuré	Fenêtres battantes
	type de vitrage	○ Observé/mesuré	Double vitrage VPE
fenêtres / baie 13	année vitrage	🗙 Valeur par défaut	A partir de 2006
lelletres / bale 13	inclinaison	Observé/mesuré	Vertical
	épaisseur lame d'air	○ Observé/mesuré	12
	remplissage	Observé/mesuré	Argon
	type de volets	○ Observé/mesuré	Volet battant bois (épaisseur tablier =< 22mm)
	orientation	○ Observé/mesuré	Nord Ouest
	type de masques proches	○ Observé/mesuré	Aucun
	type de masques lointains	○ Observé/mesuré	Aucun
	mur/plancher haut affilié	○ Observé/mesuré	Mur 13 - Murs en briques creuses
	donnant sur	○ Observé/mesuré	Paroi extérieure
	nombre	○ Observé/mesuré	1
	surface	Observé/mesuré	1.73
	type	Observé/mesuré	Menuiserie métallique sans rupture de pont thermique
	largeur du dormant	Observé/mesuré	5
	localisation	Observé/mesuré	Au nu intérieur
	retour isolant	○ Observé/mesuré	Avec retour
	type de paroi	Observé/mesuré	Fenêtres battantes
	type de vitrage	Observé/mesuré	Double vitrage VPE
	année vitrage	X Valeur par défaut	A partir de 2006
	inclinaison	Observé/mesuré	Vertical
	épaisseur lame d'air	Observé/mesuré	12
	remplissage	○ Observé/mesuré	Argon
	type de volets	Observé/mesuré	Volets roulants alu
fenêtres / baie 14	orientation	Observé/mesuré	Sud Ouest
	type de masques proches	○ Observé/mesuré	Aucun
	type de masques lointains	Observé/mesuré	Aucun

		mur/plancher haut affilié	Observé/mesuré	Mur 14 - Murs en briques creuses
		donnant sur	Observé/mesuré	Paroi extérieure
	système de	Туре	Observé/mesuré	VMC SF Auto réglable après 2012
	ventilation 1	façade exposées	🔎 Observé / mesuré	plusieurs
		type d'installation	1	Installation de chauffage avec insert ou poêle bois en appoint
		surface chaufée	Observé/mesuré	155.10
		générateur type	Observé/mesuré	PAC air/eau installée
		energie utilisée	Observé/mesuré	Electricité
		générateur année installation	Observé/mesuré	2013
		régulation installation type	/	Radiateur eau chaude sans robinet thermostatique
	systèmes de	émetteur type	Observé/mesuré	Radiateur
	chauffage /	émetteur année installation	1	2013
	Installation 1	distribution type	Observé/mesuré	Individuel eau chaude Moyenne ou basse température (<65°) isolé
		en volume habitable	○ Observé/mesuré	Oui
€		nom du générateur	Observé/mesuré	PAC air/eau installée
ij		numéro d'intermittence	1	1
ns)		émetteur	Observé/mesuré	Principal
oe		fonctionnement ecs	Observé/mesuré	Chauffage seul
obl		nombre de niveau chauffé	Observé/mesuré	1
enveloppe (suite)		type d'installation	/	Installation de chauffage avec insert ou poêle bois en appoint
S L		surface chaufée	Observé/mesuré	155.10
•		générateur type	Observé/mesuré	Poêle bûche installé
		energie utilisée	Observé/mesuré	Bois bûche
		générateur année installation	Observé/mesuré	2001
		Pn saisi	X Valeur par défaut	9
		régulation installation type	/	Poële charbon/bois/fioul/Gpl
	systèmes de chauffage /	émetteur type	Observé/mesuré	Autres équipements
	Installation 1	émetteur année installation	/	2001
		distribution type	Observé/mesuré	Pas de réseau de distribution
		en volume habitable	Observé/mesuré	Oui
		nom du générateur	Observé/mesuré	Poêle bûche installé
		numéro d'intermittence	/	2
		émetteur	Observé/mesuré	Appoint
		fonctionnement ecs	Observé/mesuré	Chauffage seul
		nombre de niveau chauffé	Observé/mesuré	1
		numéro	1	1
		équipement	Observé/mesuré	Central avec minimum de température
	pilotage 1	chauffage type	Observé/mesuré	Central individuel
		régulation pièce par pièce	Observé/mesuré	Sans
		système	Observé/mesuré	Radiateur / Convecteur

Fiche technique du logement (suite)

pilotage 2	numéro	/	2
	équipement	Observé/mesuré	Central sans minimum de température
	chauffage type	Observé/mesuré	Divisé
	régulation pièce par pièce	○ Observé/mesuré	Avec
	système	Observé/mesuré	Radiateur / Convecteur
	production type	Observé/mesuré	Ballon électrique à accumulation vertical Catégorie B ou 2 étoiles
	installation type	Observé/mesuré	Individuelle
	localisation	Observé/mesuré	En volume habitable et pièces alimentées contiguës
systèmes d'eau chaude sanitaire /	volume ballon (L)	Observé/mesuré	200
Installation 1	energie	Observé/mesuré	Electrique
	bouclage réseau	Observé/mesuré	Non bouclé
	type de production d'ecs	Observé/mesuré	accumulée
	nombre de niveau	Observé/mesuré	1

équipement



Rapport n°: PARE L'ISLE DE NOE

Date: 15/10/2023 Page: 1/15



RAPPORT DE L'ETAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES

(DECRET 2006-1114 du 5 SEPTEMBRE 2006). Arrêté du 7 mars 2012 modifiant l'arrêté du 29 mars 2007. Etabli en respect de la norme NF P 03-201 (février 2016)

A - N° de dossier : PARE L'ISLE DE NOE



Date de création : 28/09/2023 Date de la visite : 12/10/2023 Heure d'arrivée : 09:15 Temps passé sur site : 04:15

B - Localisation et désignation du (ou des) bâtiment(s)

Localisation du (ou des) bâtiment(s) :

Adresse (n°, type de voie, voie ou lieu-dit, code postal et commune) :

23 IMPASSE DU CAPE 32300 L'ISLE DE NOE

Département : GERS Bâtiment et escalier :

N° d'étage:

N° de lot(s), le cas échéant : NC Date de construction : 1970

Références cadastrales : E 63 / E 64 / E 65

Informations collectées auprès du donneur d'ordre : Traitements antérieurs contre les termites :Non Présence de termites dans le bâtiment :Non

Fourniture de la notice technique relatif à l'article R 112-4 du CCH si date du dépôt de la demande de permis de construire ou date d'engagement des travaux postérieure au 1/11/2006 : Non

Document(s) fourni(s) : Aucun

Désignation du (ou des) bâtiment(s) : Nature : Maison avec dépendances

Nbre de niveaux : 1

Nbre de niveaux (sous-sol, cave, vide sanitaire,...): 0

Indication de la situation du lieu du constat en regard de l'existence ou non d'un arrêté préfectoral pris en application de l'article L131-3 du CCH précisant les zones contaminées ou susceptibles de l'être à court terme : Inconnue

Diagnostics : Amiante – DPE – Plomb – Termites – Carrez/Boutin – Gaz – Electricité – E.R.N.M.T. S.B Diagnostics Chemin de la Tuilerie 32290 AIGNAN – Tél. : 06 79 30 39 52 Assurance : MAVIT N° de contrat 2011015 - Certification délivrée par : LCP Certifications de personnes

Numéro de dossier : PARE L'ISLE DE NOE - Page 1 sur 15



Rapport n°: PARE L'ISLE DE NOE

Date: 15/10/2023 Page: 2/15



C - Désignation du client

Nom, prénom : M. et Mme PARE

Adresse: 23 IMPASSE DU CAPE 32300 L'ISLE DE NOE

Qualité du client (sur déclaration de l'intéressé) : 🛛 Propriétaire de l'immeuble 🗌 autre, le cas échéant - préciser :

Si le client n'est pas le donneur d'ordre :

Nom du demandeur (et qualité du donneur d'ordre : propriétaire ; gestionnaire, agence,...) :

M. et Mme PARE /

Adresse: 23 IMPASSE DU CAPE 32300 L'ISLE DE NOE

Nom et qualité de la (des) personne(s) présente(s) sur le site lors de la visite (et raison sociale, le cas échéant) :

Le propriétaire.

D - Identification de l'opérateur effectuant l'état relatif à la présence de termites

Raison sociale et nom de l'entreprise : S.B Diagnostics Nom et prénom de l'opérateur : Braud Sébastien Adresse : Chemin de la Tuilerie - 32290 AIGNAN

N° SIRET: 83247908300012

Identification de sa compagnie d'assurance : MAVIT Numéro de police et date de validité : 2011015

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : LCP Certifications de

personnes 23 Bis Rue Thomas Edison 33610 CANEJAN

n° de certification et date de validité : N°709 VALIDITE 13/02/2029

CONCLUSION

Nous n'avons pas constaté la présence d'indices de traces de termites le jour de l'expertise.

Numéro de dossier : PARE L'ISLE DE NOE - Page 2 sur 15



Rapport n°: PARE L'ISLE DE NOE

Date: 15/10/2023 Page: 3/15



E – Identification des parties de bâtiments visitées et résultats du diagnostic (identification des éléments infestés par les termites ou ayant été infestés et ceux qui ne le sont pas)

BATIMENTS et parties de bâtiments visités (a)	OUVRAGES parties d'ouvrages et éléments examinés (b)	RESULTAT du diagnostic d'infestation (c)
Abords des bâtiments	Abord du bâtiment (arbres-plantes-souches- piquets-débris-regards-etc)	Absence d'indice d'infestation
Hall d'entrée	Sol: Stratifié - Murs: Placoplâtre: Peinture - Plafonds: Platre: Peinture - Autres: Plinthe Bois: Peinture - Fenêtre 1 Bois: Peinture - Fenêtre 1 Exterieur Bois: Peinture - Fenêtre 2 Bâti Bois: Peinture - Fenêtre 2 Exterieur Bois: Peinture - Fenêtre 2 Exterieur Bois: Peinture - Porte 1 Bâti Bois: Peinture - Porte 1 Bâti Bois: Peinture - Porte 2 Bois: Peinture - Porte 2 Exterieur Bois: Peinture - Porte 2 Bâti Bois: Peinture - Porte 2 Bâti Bois: Peinture - Porte 3 Bâti Bois: Peinture - Porte 3 Bâti Bois: Peinture - Porte 4 Bois: Peinture - Porte 4 Exterieur Bois: Peinture - Porte 4 Bâti Bois: Peinture - Porte 5 Bois: Peinture - Porte 5 Exterieur Bois: Peinture - Porte 5 Bâti Bois: Peinture	Absence d'indice d'infestation
Entrée	Sol : Carrelage - Murs : Placoplâtre : Peinture - Plafonds : Platre : Peinture - Autres :	Absence d'indice d'infestation
Wc	Sol : Carrelage - Murs : Placoplâtre : Peinture - Plafonds : Platre : Peinture - Autres : Porte 1 Bois : Peinture - Porte 1 Exterieur Bois : Peinture - Porte 1 Bâti Bois : Peinture	Absence d'indice d'infestation
Cuisine	Sol : Carrelage - Murs : Carrelage Peinture - Peinture - Plafonds : Platre : Peinture - Autres : Fenêtre 1 Bois : Peinture - Fenêtre 1 Exterieur Bois : Peinture - Fenêtre 1 Bâti Bois : Peinture	Absence d'indice d'infestation
Buanderie	Sol: Carrelage - Murs: Placoplâtre: Peinture - Plafonds: Platre: Peinture - Autres: Fenêtre 1 Bois: Peinture - Fenêtre 1 Exterieur Bois: Peinture - Fenêtre 1 Bâti Bois: Peinture	Absence d'indice d'infestation
Salle à manger	Sol : Carrelage - Murs : Placoplâtre : Peinture - Plafonds : Platre : Peinture - Autres :	Absence d'indice d'infestation
Séjour	Sol : Carrelage - Murs : Placoplâtre : Peinture - Plafonds : Platre : Peinture - Autres : Fenêtre 1 Bois : Peinture - Fenêtre 1 Exterieur Bois :	Absence d'indice d'infestation

Diagnostics : Amiante – DPE – Plomb – Termites – Carrez/Boutin – Gaz – Electricité – E.R.N.M.T. S.B Diagnostics Chemin de la Tuilerie 32290 AIGNAN – Tél. : 06 79 30 39 52 Assurance : MAVIT N° de contrat 2011015 - Certification délivrée par : LCP Certifications de personnes

Numéro de dossier : PARE L'ISLE DE NOE - Page 3 sur 15



Rapport n°: PARE L'ISLE DE NOE

Date: 15/10/2023 Page: 4/15



BATIMENTS et parties de bâtiments visités (a)	OUVRAGES parties d'ouvrages et éléments examinés (b)	RESULTAT du diagnostic d'infestation (c)
	Peinture - Fenêtre 1 Bâti Bois : Peinture - Fenêtre 2 Bois : Peinture - Fenêtre 2 Exterieur Bois : Peinture - Fenêtre 2 Bâti Bois : Peinture - Porte 1 Bois : Peinture - Porte 1 Exterieur Bois : Peinture - Porte 1 Bâti Bois : Peinture	
Dégagement	Sol: Carrelage - Murs: Placoplâtre: Peinture - Placoplâtre: Papier peint - Plafonds: Platre: Peinture - Autres: Porte 1 Bois: Peinture - Porte 1 Exterieur Bois: Peinture - Porte 1 Bâti Bois: Peinture - Porte 2 Bois: Peinture - Porte 2 Exterieur Bois: Peinture - Porte 2 Bâti Bois: Peinture - Porte 3 Bois: Peinture - Porte 3 Exterieur Bois: Peinture - Porte 3 Bâti Bois: Peinture	Absence d'indice d'infestation
Salle de bains	Sol: Carrelage - Murs: Placoplâtre: Peinture - Plafonds: Platre: Peinture - Autres: Fenêtre 1 Bois: Peinture - Fenêtre 1 Exterieur Bois: Peinture - Fenêtre 1 Bâti Bois: Peinture	Absence d'indice d'infestation
Chambre 1	Sol: Carrelage - Murs: Placoplâtre: Peinture - Plafonds: Platre: Peinture - Autres: Fenêtre 1 Bois: Peinture - Fenêtre 1 Exterieur Bois: Peinture - Fenêtre 1 Bâti Bois: Peinture - Porte 1 Bois: Peinture - Porte 1 Exterieur Bois: Peinture - Porte 1 Bâti Bois: Peinture	Absence d'indice d'infestation
Chambre 2	Sol: Carrelage - Murs: Placoplâtre: Peinture - Plafonds: Platre: Peinture - Autres: Fenêtre 1 Bois: Peinture - Fenêtre 1 Exterieur Bois: Peinture - Fenêtre 1 Bâti Bois: Peinture - Porte 1 Bois: Peinture - Porte 1 Exterieur Bois: Peinture - Porte 1 Bâti Bois: Peinture	Absence d'indice d'infestation
Entrée 2	Sol: Stratifié - Murs: Placoplâtre: Peinture - Plafonds: Platre: Peinture - Autres: Plinthe Bois: Peinture - Porte 1 Bois: Peinture - Porte 1 Exterieur Bois: Peinture - Porte 1 Bâti Bois: Peinture - Porte 2 Bois: Peinture - Porte 2 Exterieur Bois: Peinture - Porte 2 Bâti Bois: Peinture	Absence d'indice d'infestation
Chambre 3	Sol: Carrelage - Murs: Placoplâtre: Peinture - Plafonds: Platre: Peinture - Autres: Fenêtre 1 Bois: Peinture - Fenêtre 1 Exterieur Bois: Peinture - Fenêtre 1 Bâti Bois: Peinture - Porte 1 Bois: Peinture - Porte 1 Exterieur Bois:	Absence d'indice d'infestation

Diagnostics : Amiante – DPE – Plomb – Termites – Carrez/Boutin – Gaz – Electricité – E.R.N.M.T. S.B Diagnostics Chemin de la Tuilerie 32290 AIGNAN – Tél. : 06 79 30 39 52 Assurance : MAVIT N° de contrat 2011015 - Certification délivrée par : LCP Certifications de personnes

Numéro de dossier : PARE L'ISLE DE NOE - Page 4 sur 15



Rapport n° : PARE L'ISLE DE NOE

Date: 15/10/2023 Page: 5/15



BATIMENTS et parties de bâtiments visités (a)	OUVRAGES parties d'ouvrages et éléments examinés (b)	RESULTAT du diagnostic d'infestation (c)
	Peinture - Porte 1 Bâti Bois : Peinture	
Salle de bains 2	Sol: Carrelage - Murs: Carrelage Peinture - Plafonds: Platre: Peinture - Autres: Fenêtre 1 Bois: Peinture - Fenêtre 1 Exterieur Bois: Peinture - Fenêtre 1 Bâti Bois: Peinture - Porte 1 Bois: Peinture - Porte 1 Exterieur Bois: Peinture - Porte 1 Bâti Bois: Peinture	Absence d'indice d'infestation
Séjour 2	Sol: Carrelage - Murs: Placoplâtre: Peinture - Plafonds: Platre: Peinture - Autres: Porte 1 Bois: Peinture - Porte 1 Exterieur Bois: Peinture - Porte 1 Bâti Bois: Peinture - Porte 2 Bois: Peinture - Porte 2 Exterieur Bois: Peinture - Porte 2 Bâti Bois: Peinture	Absence d'indice d'infestation
Abri1	Sol: Béton: - Murs: Métal: - Enduit: Peinture - Plafonds: Métal: - Autres: Porte 1 Bois: Peinture - Porte 1 Exterieur Bois: Peinture - Porte 1 Bâti Bois: Peinture	Absence d'indice d'infestation
Abri 2	Sol: Carrelage - Murs: Bloc béton creux: - Enduit: Peinture - Plafonds: Bois: Peinture+plaques ondulées - Autres: Porte 1 Bois: Peinture - Porte 1 Exterieur Bois: Peinture - Porte 1 Bâti Bois: Peinture - Fenêtre 1 Bois: Peinture	Absence d'indice d'infestation
Atelier démontable	Sol : Terre : - Murs : Métal : - Enduit : Peinture - Plafonds : Métal : - Autres : Porte 1 Bois : Peinture - Porte 1 Exterieur Bois : Peinture - Porte 1 Bâti Bois : Peinture	Absence d'indice d'infestation
Abri 3	Sol : Terre+bois : - Murs : Métal : - Plafonds : Métal : - Autres : Porte 1 Exterieur Bois : Peinture - Porte 1 Bâti Bois : Peinture	Absence d'indice d'infestation
Terrasse	Sol : Carrelage - Murs : Crépi : - Ciment : - Plafonds : - Autres :	Absence d'indice d'infestation
Comble 1	Sol béton/isolant - murs briques - Plafond bois/tuiles	Absence d'indice d'infestation
Comble 2	Sol placoplâtre/isolant - murs briques - plafond bois/tuiles	Absence d'indice d'infestation

⁽a) Identifier notamment chaque bâtiment et chacune des pièces du bâtiment.

⁽b) Identifier notamment : ossature, murs, planchers, escaliers, boiseries, plinthes, charpentes,...

⁽c) Mentionner les indices ou l'absence d'indices d'infestation de termites et en préciser la nature et la localisation.



Rapport n°: PARE L'ISLE DE NOE

Date: 15/10/2023 Page: 6/15



F - Catégorie de termites en cause (termite souterrain, termite de bois sec ou termite arboricole)

BATIMENTS et parties de bâtiments visités (1)	INFESTATION (Indices, nature)
Abords des bâtiments	Absence d'indice d'infestation de termites
Hall d'entrée	Absence d'indice d'infestation de termites
Entrée	Absence d'indice d'infestation de termites
Wc	Absence d'indice d'infestation de termites
Cuisine	Absence d'indice d'infestation de termites
Buanderie	Absence d'indice d'infestation de termites
Salle à manger	Absence d'indice d'infestation de termites
Séjour	Absence d'indice d'infestation de termites
Dégagement	Absence d'indice d'infestation de termites
Salle de bains	Absence d'indice d'infestation de termites
Chambre 1	Absence d'indice d'infestation de termites
Chambre 2	Absence d'indice d'infestation de termites
Entrée 2	Absence d'indice d'infestation de termites
Chambre 3	Absence d'indice d'infestation de termites
Salle de bains 2	Absence d'indice d'infestation de termites
Séjour 2	Absence d'indice d'infestation de termites
Abri1	Absence d'indice d'infestation de termites
Abri 2	Absence d'indice d'infestation de termites
Atelier démontable	Absence d'indice d'infestation de termites
Abri 3	Absence d'indice d'infestation de termites
Terrasse	Absence d'indice d'infestation de termites
Comble 1	Absence d'indice d'infestation de termites
Comble 2	Absence d'indice d'infestation de termites

⁽¹⁾ Identifier notamment chaque bâtiment et chacune des pièces du bâtiment.



Rapport n°: PARE L'ISLE DE NOE

Date: 15/10/2023 Page: 7/15



G - Identification des parties du bâtiment n'ayant pas pu être visitées et justification

Local	Préconisation	Justification
Combles 2	Prévoir appuis visibles pour circulation dans le local	Plafond suspendu en placoplâtre avec isolant dessus de permettant pas de visualiser les solives pour avoir une circulation sécurisée dans le local

H - Identification des ouvrages, parties d'ouvrages et éléments qui n'ont pas été examinés et justification

Local	Ouvrage(s) ou partie(s) d'ouvrage(s) et élément(s) non visité(s)	Justification
ENSEMBLE DES LOCAUX VISITES	Les parties cachées ou inaccessibles tel que les doublages des murs et espaces intérieurs des cloisons, les faces des bois de structure, des plinthes, des menuiseries ou des bois d'ornement en contact avec la maçonnerie ainsi que les éléments en bois sous revêtements (parquet flottant, moquette, lambris, carrelage etc)	Inaccessible sans destructions

Numéro de dossier : PARE L'ISLE DE NOE - Page 7 sur 15



Rapport n° : PARE L'ISLE DE NOE

Date: 15/10/2023 Page: 8/15



I - Constatations diverses

Localisation	Liste des ouvrages et parties d'ouvrages	Observation(s) et constatation(s) diverse(s)
Combles 1 et 2 / abri 3	Eléments en bois mis en oeuvre	Dégradations des bois dues à d'autres insects à larves xylophages

- Les parties cachées ou inaccessibles tel que les doublages des murs et espaces intérieurs des cloisons, les faces des bois de structure, des plinthes, des menuiseries ou des bois d'ornement en contact avec la maçonnerie ainsi que les éléments en bois sous revêtements (parquet flottant, moquette, carrelage etc) n'ont pu être examinés car aucuns sondages destructifs n'est réalisé lors de la méthodologie de repérage termites avant vente.
- -Le présent rapport n'exonère pas le vendeur de son devoir de sincérité face à l'éventuelle présence d'agents de dégradations du bois dans le bâtiment.
- -En cas de travaux, vu le niveau d'infestation du département, il est conseillé de faire réaliser un traitement du bâti (également si le bien a fait l'objet d'un traitement qui n'est plus sous garantie).
- -En cas d'indices d'infestations de termites sans présence d'individus et en l'absence de traitement curatif sous garantie, prévoir une surveillance régulière ou une action de traitement adéquat.
- -En cas de présence de termites, mettre en œuvre une action curative après déclaration en mairie.

Les indices d'infestation des autres agents de dégradation biologique du bois sont notés de manière générale pour information du donneur d'ordre, il n'est dont pas nécessaire d'en indiquer la nature et le nombre. Cependant la situation de ces autres agents sera indiquée au regard des parties de bâtiments concernées. NOTE 1 Si le donneur d'ordre le souhaite, il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF P 03-200.

J – Moyens d'investigation utilisés

Examen visuel des parties visibles et accessibles. Sondage mécanique (poinçon) des bois visibles et accessibles. Examen visuel des parties visibles et accessibles :

- recherche visuelle d'indices d'infestations (cordonnets ou galeries-tunnels, termites, restes de termites, dégâts, etc.) sur les sols, murs, cloisons, plafonds et ensemble des éléments de bois;
- examen des produits cellulosiques non rattachés au bâti (débris de bois, planches, cageots, papiers, cartons, etc.), posés à même le sol et recherche visuelle de présence ou d'indices de présence (dégâts sur éléments de bois, détérioration de livres, cartons etc.);
- examen des matériaux non cellulosiques rattachés au bâti et pouvant être altérés par les termites (matériaux d'isolation, gaines électriques, revêtement de sol ou muraux, etc.);
- recherche et examen des zones propices au passage et/ou au développement des termites (caves, vides sanitaires, réseaux, arrivées et départs de fluides, regards, gaines, câblages, ventilation, joints de dilatation, espaces créés par le retrait entre les différents matériaux, fentes des éléments porteurs en bois etc.).

NOTE 1 L'examen des meubles est aussi un moyen utile d'investigation.

Sondage mécanique des bois visibles et accessibles :

Diagnostics : Amiante – DPE – Plomb – Termites – Carrez/Boutin – Gaz – Electricité – E.R.N.M.T. S.B Diagnostics Chemin de la Tuilerie 32290 AIGNAN – Tél. : 06 79 30 39 52 Assurance : MAVIT N° de contrat 2011015 - Certification délivrée par : LCP Certifications de personnes Numéro de dossier : PARE L'ISLE DE NOE - Page 8 sur 15



Rapport n°: PARE L'ISLE DE NOE

Date: 15/10/2023 Page: 9/15



sondage non destructif de l'ensemble des éléments en bois. Sur les éléments en bois dégradés les sondages sont approfondis et si nécessaire destructifs. Les éléments en bois en contact avec les maçonneries doivent faire l'objet de sondages rapprochés. Ne sont pas considérés comme sondages destructifs des altérations telles que celles résultant de l'utilisation de poinçons, de lames etc.

NOTE 2 L'examen des meubles est aussi un moyen utile d'investigation.

Les parties cachées ou inaccessibles susceptibles de présenter des indices d'infestations qui n'ont pas fait l'objet de sondage ni d'examen sont mentionnées dans le rapport de l'état relatif à la présence de termites.



Rapport n°: PARE L'ISLE DE NOE

Date: 15/10/2023 Page: 10/15



K - Mentions

Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termite dans le bâtiment objet de la mission. Etabli en respect de la norme NF P 03-201 (février 2016). L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux.

NOTA 1 Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L126-4 et L183-18 du code de la construction et de l'habitation.

NOTA 2 Conformément à l'article L271-6 du CCH, l'opérateur ayant réalisé cet état relatif à la présence de termites n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état.

NOTA 3 le présent rapport est établit par une personne dont les compétences sont certifiées par LCP Certifications de personnes 23 Bis Rue Thomas Edison 33610 CANEJAN

NOTA 4 Article L126-6, En cas de démolition totale ou partielle d'un bâtiment situé dans ces zones, les bois et matériaux contaminés sont incinérés sur place ou traités avant tout transport si leur destruction par incinération sur place est impossible. La personne qui a procédé à ces opérations en fait la déclaration en mairie.

NOTA 5 Article L126-24, En cas de vente de tout ou partie d'un immeuble bâti situé dans une zone délimitée en application de l'article L131-3, un état relatif à la présence de termites est produit dans les conditions et selon les modalités prévues aux articles L. 271-4 à L. 271-6.

L - Date d'établissement du rapport de l'état relatif à la présence de termites

Etat réalisé le 12/10/2023 et valable jusqu'au 11/04/2024.

Fait en nos locaux, le 28/09/2023 Nom et prénom de l'opérateur : Braud Sébastien Signature de l'opérateur (et cachet de l'entreprise)

Numéro de dossier : PARE L'ISLE DE NOE - Page 10 sur 15



Rapport n°: PARE L'ISLE DE NOE

Date: 15/10/2023 Page: 11/15



Certificat de compétence



Certificat de compétences Diagnostiqueur Immobilier N°709

Monsieur BRAUD Sébastien

Amiante sans mention

Amiante elon arrêté du 24 décembre 2021

Date d'effet: 12/01/2022: - Date d'expiration: 11/01/2029

DPE individuel

Diagnostic de performances énergétiques

Date d'effet: 15/03/2022: - Date d'expiration: 14/03/2029

Electricité

Selon arrêté du 24 décembre 2021

Etat de l'installation intérieure électricité

Date d'effet : 14/02/2022 : - Date d'expiration : 13/02/2029

Selon arrêté du 24 décembre 2021

Etat de l'installation intérieure gaz

Date d'effet: 14/02/2022: - Date d'expiration: 13/02/2029

Plomb sans mention

Constat du risque d'exposition au plomb

Selon arrêté du 24 décembre 2021

Date d'effet : 12/01/2022 : - Date d'expiration : 11/01/2029

Termites métropole

Etat relatif à la présence de termites dans les bâtiments Date d'effet : 14/02/2022 : - Date d'expiration : 13/02/2029

Ce certificat est émis pour servir et valoir ce que de droit, Edité le 13/03/2023, à Pessac par MOLEZUN Jean-Jacques Président.

Siège : 25. avenue Léonard de Vinci - Technoparc Europarc - 33600 PESSAC

Sales d'examens : 71/73, rue Desnouettes - 75015 PARIS
Tél : 05.33.89.39.30 - Mail : contac@lop-certification.fr - site : www.lcp-certification.fr
SAS au capital de 15 0006 - SIBET : 80014919800032 - RCS BORDEAUX - 809 149 198 - - Code APE : 7022 Z
Enr487@ LE CERTIFICAT V011 du 16-12-2022

Diagnostics: Amiante - DPE - Plomb - Termites - Carrez/Boutin - Gaz - Electricité - E.R.N.M.T. S.B Diagnostics Chemin de la Tuilerie 32290 AIGNAN – Tél.: 06 79 30 39 52

Assurance : MAVIT N° de contrat 2011015 - Certification délivrée par : LCP Certifications de personnes

Numéro de dossier : PARE L'ISLE DE NOE - Page 11 sur 15



Rapport n°: PARE L'ISLE DE NOE

Date: 15/10/2023 Page: 12/15



Attestation d'assurance

Page 1/1



227 VOTRE COURTIER: CABINET DIAGNOS VILLAEYS OLIVIER 14 RUE DU MARECHAL DE LATTRE DE TASSIGNY 67170 BRUMATH N° Orias : 07031035 Contact@diagnos.fr

ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

La société MAVIT atteste que l'entreprise

S.B DIAGNOSTICS SEBASTIEN BRAUD

CHEMIN DE LA TUILERIE 32290 AIGNAN

a souscrit un contrat d'assurance : POLICE n° 2011015 couvrant les conséquences générales et particulières de sa Responsabilité Civile Professionnelle suivant les

dispositions des conditions générales DGRCPDI 10.20 et particulières

Montant des garanties règlementaires 300 000 € par sinistre et 500 000 € par an.

Diagnostic Amiante

examen avant vente ou location

- Diagnostic Technique Amiante (DTA) dont ascenseur

Diagnostic Etat des Risques et Pollutions (ERP)
Diagnostic Etat de l'Installation Electrique dont télétravail

Diagnostic Etat de l'Installation Gaz

Diagnostic Etat Parasitaire (Mérule, Insectes Xylophages, Champignons)

Diagnostic Loi Boutin Diagnostic Loi Carrez

Diagnostic Performance Energétique (DPE)

Diagnostic Plomb (CREP, DRIP, Avant travaux, Plomb dans l'eau)

Les garanties sont acquises à l'assuré sous réserve qu'il puisse justifier de toute l'expérience, qualification ou

certification en vigueur, nécessaire à l'exercice de ses activités.

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit. Elle vaut présomption simple d'assurance et ne peut notamment engager la Société d'Assurance en dehors des limites, clauses et conditions prévues au contrat auquei

Elle est valable du 01/01/2023 au 31/12/2023 sous réserve du paiement de la cotisation.

Fait à Thann, le 02/01/2023

Pour la société

Le Directeur

LOT19 - 12/12/2022

Diagnostics: Amiante - DPE - Plomb - Termites - Carrez/Boutin - Gaz - Electricité - E.R.N.M.T. S.B Diagnostics Chemin de la Tuilerie 32290 AIGNAN – Tél.: 06 79 30 39 52 Assurance: MAVIT N° de contrat 2011015 - Certification délivrée par : LCP Certifications de personnes Numéro de dossier : PARE L'ISLE DE NOE - Page 12 sur 15

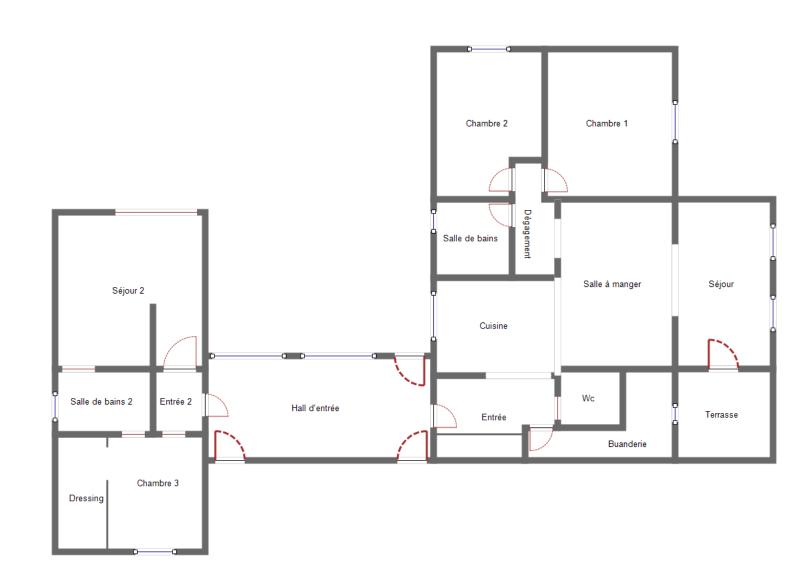


Rapport n°: PARE L'ISLE DE NOE

Date: 15/10/2023 Page: 13/15



Schéma / Photographie(s) (Annexe)



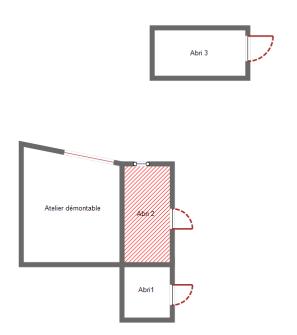
Numéro de dossier : PARE L'ISLE DE NOE - Page 13 sur 15

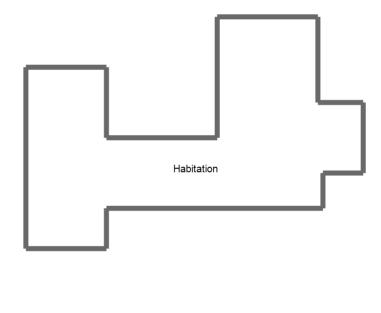


Rapport n°: PARE L'ISLE DE NOE

Date: 15/10/2023 Page: 14/15





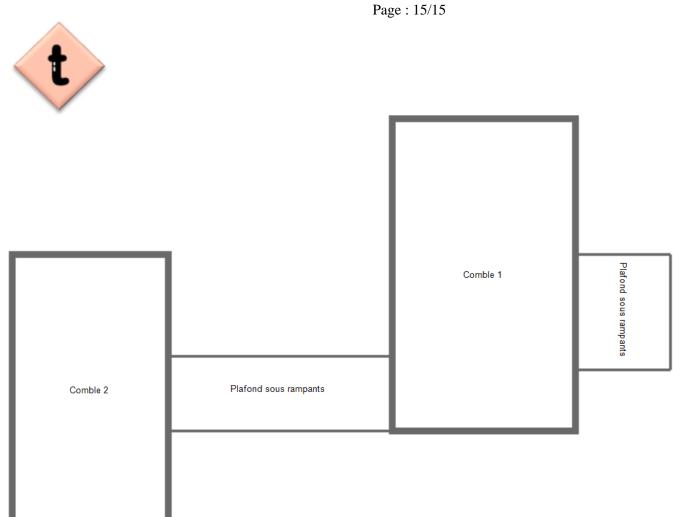


PLAN DE MASSE



Rapport n°: PARE L'ISLE DE NOE

Date: 15/10/2023





Rapport n°: PARE L'ISLE DE NOE

Date: 15/10/2023 Page: 1/21



ETAT MENTIONNANT LA PRESENCE OU L'ABSENCE DE MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE AVANT VENTE DANS LES IMMEUBLES BATIS

Art. L271-4 à L271-6 du code de la construction et de l'habitation Art. R 1334-13et14 Art. 1334-20et 21 à R 1334-20et 21 à R 1337-5 et Annexe13.9 du code de la santé publique Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011- Arrêtés du 12 décembre 2012 modifié par l'arrêté du 26 juin 2013 - norme NF X 46-020 du 5 aout 2017

LISTES A ET B DE L'ANNEXE 13-9 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE

N° de dossier :

PARE L'ISLE DE NOE

Date d'intervention: 12/10/2023

Propriétaire Nom - Prénom : M. et Mme PARE Adresse : 23 IMPASSE DU CAPE CP - Ville : 32300 L'ISLE DE NOE Lieu d'intervention : 23 IMPASSE DU CAPE DU CAPE 32300 L'ISLE DE NOE Qualité : PROPRIETAIRE

Désignation du diagnostiqueur

Nom et Prénom : Braud Sébastien

N° certificat: N°709 VALIDITE 11/01/2029

Le présent rapport est établi par une personne dont les

compétences sont certifiées par :

LCP Certifications de personnes 23 Bis Rue Thomas

Edison 33610 CANEJAN

Assurance : MAVIT

N°: 2011015

Adresse: 78 FAUBOURG DES VOSGES

CP - Ville: 68800 THANN

Diagnostics: Amiante – DPE – Plomb – Termites – Carrez/Boutin – Gaz – Electricité – E.R.N.M.T. S.B Diagnostics Chemin de la Tuilerie 32290 AIGNAN – Tél.: 06 79 30 39 52

Assurance : MAVIT N° de contrat 2011015 - Certification délivrée par : LCP Certifications de personnes

Numéro de dossier : PARE L'ISLE DE NOE - Page 1 sur 21



Rapport n°: PARE L'ISLE DE NOE

Date: 15/10/2023 Page: 2/21

Conclusion

Dans le cadre de la mission décrit en tête de rapport - il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante

Si certains locaux restent non visités et/ou certaines parties de l'immeuble restent inaccessibles, il conviendra de réaliser les investigations complémentaires figurant au paragraphe 1.c.

Voir Tableau ci-après « résultats détaillés du repérage » et préconisations.

L'opérateur de repérage mentionne la nécessité d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux et produits concernés ou de ceux les recouvrant ou les protégeant.

Ce rapport ne peut être utilisé ou reproduit que dans son intégralité, annexes incluses

Recommandation(s) (liste A et B)

Matériaux liste A : Aucune

Matériaux liste B : Evaluation périodique

Diagnostics: Amiante – DPE – Plomb – Termites – Carrez/Boutin – Gaz – Electricité – E.R.N.M.T. S.B Diagnostics Chemin de la Tuilerie 32290 AlGNAN – Tél.: 06 79 30 39 52

Assurance : MAVIT N° de contrat 2011015 - Certification délivrée par : LCP Certifications de personnes

Numéro de dossier : PARE L'ISLE DE NOE - Page 2 sur 21



Rapport n°: PARE L'ISLE DE NOE

Date: 15/10/2023 Page: 3/21

Sommaire

1. SYNTHESES	4
 a. Synthèse du repérage pour les matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante b. Synthèse du repérage pour les matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante c. Investigations complémentaires à réaliser 	4 4 6
2. MISSION	7
a. Objectifb. Références règlementairesc. Laboratoire d'analysed. Rapports précédents	7 7 8 8
3. DÉSIGNATION DU ou DES IMMEUBLES BATIS	9
4. LISTE DES LOCAUX VISITES	10
5. RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE	12
6. SIGNATURES ET INFORMATIONS DIVERSES	14
7. ELEMENTS D'INFORMATIONS	15
8. SCHÉMA DE LOCALISATION	16
9. GRILLES D'ÉVALUATION	18
10. CERTIFICAT DE COMPETENCE	20
11. ATTESTATION D'ASSURANCE	21

Assurance : MAVIT N° de contrat 2011015 - Certification délivrée par : LCP Certifications de personnes Numéro de dossier : PARE L'ISLE DE NOE - Page 3 sur 21



Rapport n°: PARE L'ISLE DE NOE

Date: 15/10/2023 Page: 4/21

1. SYNTHESES

Synthèse du repérage pour les matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante

Date de chaque repérage	Type de repérage	Matériau ou produit	Désignation	Etat de conservation (1)	Mesures obligatoires associées (évaluation périodique, mesure d'empoussièrement, ou travaux de retrait ou confinement)
12/10/2023	Avant vente	Aucun			

En fonction du résultat de la grille flocages, calorifugeage, faux plafonds (PRECONISATIONS : article R 1334-27/28/29 du Code de la Santé Publique) :

1 = Faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation 2 = Faire réaliser une surveillance du niveau d'empoussièrement 3 = Faire réaliser des travaux de retrait ou de confinement.

Pour information : Liste A mentionnée à l'art. R.1334-20
COMPOSANT A SONDER OU A VERIFIER
Flocages
Calorifugeages
Faux plafonds

b. Synthèse du repérage pour les matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante

Date de chaque repérage	Type de repérage	Matériau ou produit	Désignation	Etat de conservation (1)	Mesures obligatoires (2)
12/10/2023	Avant vente	Plaques (fibres- ciment)	Abri 2	MDP	Evaluation périodique

(1) Matériaux liste B : conclusion conforme à la réglementation en vigueur au moment de la réalisation du repérage soit :

MND : Matériau non Dégradé

MDP : Matériau avec Dégradation Ponctuelle MDG : Matériau avec Dégradation Généralisée

(2) Matériaux liste B : l'état de conservation est défini par un résultat « EP, AC1 ou AC2 en application de grilles d'évaluations définies réglementairement.

EP : Evaluation périodique AC1 : Action corrective de 1^{er} niveau

AC1 : Action corrective de 1^{er} niveau AC2 : Action corrective de 2^{ème} niveau

Diagnostics: Amiante - DPE - Plomb - Termites - Carrez/Boutin - Gaz - Electricité - E.R.N.M.T.

S.B Diagnostics Chemin de la Tuilerie 32290 AlGNAN - Tél. : 06 79 30 39 52

Assurance : MAVIT N° de contrat 2011015 - Certification délivrée par : LCP Certifications de personnes

Numéro de dossier : PARE L'ISLE DE NOE - Page 4 sur 21



Rapport n°: PARE L'ISLE DE NOE

Date : 15/10/2023 Page : 5/21

Pour information : Liste B	mentionnée à l'article R. 1334-21
COMPOSANTS DE LA CONSTRUCTION	PARTIE DU COMPOSANT A VERIFIER OU A SONDER
1. Parois verticales intérieures	Enduits projetés, revêtements durs (plaques menuiserie amiante-
Murs et cloisons « en dur » et poteaux (périphériques et	ciment) et entourage de poteaux (carton amiante-ciment,
intérieurs). Cloisons (légères et préfabriquées), gaines et	matériau sandwich, carton + plâtre), coffrage perdu.
coffres.	Enduits projetés, panneaux de cloison.
2. Planchers et plafonds	Enduits projetés, panneaux collés ou vissés
Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres	Dalles de sol
Planchers	
3. Conduits, canalisations et équipements intérieurs	Conduits, enveloppes de calorifuges.
Conduits de fluides (air, eau, autres fluides)	Clapets, volets, rebouchage.
Clapets et volets coupe-feu Portes coupe-feu	Joints (tresses, bandes). Conduits.
Vides ordures	Conduits.
Video ordanos	
4. Eléments extérieurs	Plaques, ardoises, accessoires de couverture (composite, fibres-
Toitures. Bardages et façades légères. Conduits en toiture	ciment), bardeaux bitumineux.
et façade.	Plaques, ardoises, panneaux (composites, fibres-ciment).
	Conduits en amiante-ciment : eaux pluviales, eaux usées,
	conduits de fumée.

Diagnostics : Amiante – DPE – Plomb – Termites – Carrez/Boutin – Gaz – Electricité – E.R.N.M.T. S.B Diagnostics Chemin de la Tuilerie 32290 AlGNAN – Tél. : 06 79 30 39 52

Assurance : MAVIT N° de contrat 2011015 - Certification délivrée par : LCP Certifications de personnes

Numéro de dossier : PARE L'ISLE DE NOE - Page 5 sur 21



Rapport n°: PARE L'ISLE DE NOE

Date: 15/10/2023 Page: 6/21

c. Investigations complémentaires à réaliser

	Locaux et ouvrages non visites, justifications					
Locaux (1)	Justifications (2)	Préconisations				
Aucun						

Ouvrages ou composants de la construction	Parties d'ouvrages ou de composants à inspecter ou à sonder	Motif(s)	Investigations complémentaire s	Motif non réalisation investigations complémentaires

⁽¹⁾ Tous les locaux doivent être obligatoirement visités.

Diagnostics: Amiante – DPE – Plomb – Termites – Carrez/Boutin – Gaz – Electricité – E.R.N.M.T.

S.B Diagnostics Chemin de la Tuilerie 32290 AIGNAN – Tél. : 06 79 30 39 52

Assurance : MAVIT N° de contrat 2011015 - Certification délivrée par : LCP Certifications de personnes

Numéro de dossier : PARE L'ISLE DE NOE - Page 6 sur 21

⁽²⁾ Pour les locaux non visités, permettre leur identification et en indiquer le motif (exemple : locaux inaccessibles, clefs absentes...) et, lorsqu'elle est connue, la date du repérage complémentaire programmé.



Rapport n°: PARE L'ISLE DE NOE

Date: 15/10/2023 Page: 7/21

2. MISSION

a. Objectif

La prestation a pour objectif de réaliser l'état mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'amiante dont le propriétaire doit disposer lors « de la mise en vente de son immeuble ou de l'établissement du dossier technique amiante ».

L'attention du propriétaire est attirée sur le fait que la mission de repérage des matériaux et produit contenant de l'amiante, s'applique aux composants de la construction directement visible et accessible sans investigation destructive. Les résultats de la présente mission ne peuvent être utilisés comme repérage préalable à la réalisation de travaux ou démolition de l'immeuble visité.

Le présent constat ne porte que sur les parties privatives des lots concernés, s'agissant d'un immeuble en copropriété, il doit être joint à ce constat le rapport réalisé sur les parties communes de l'immeuble conformément à l'article R1334-15 du code de la Santé Publique.

La présente mission, porte notamment sur le repérage de MPCA (matériaux ou produits contenant de l'amiante) intervenant dans certains composants voire équipements de la construction. Ces repérages sont faits au sens de la réglementation sans sondages destructifs, cependant certains éléments non démontables fendues, fissurées, perméables, peuvent parfois occulter des matériaux ou produits contenant de l'amiante, dont leur éventuelle présence ne peut être décelée qu'après sondage destructif (enlèvement de matière dont la remise en état demeurera à la charge du propriétaire). La réalisation, voire autorisation de ce ou ces sondages destructifs incombent au propriétaire et/ou donneur d'ordre nous ayant confié la présente mission. Il en est de même pour certains moyens complémentaires n'étant pas de notre ressort, et que nous vous aurions préalablement demandés.

La non mise à disposition de ces moyens ou autorisation complémentaires peut nous amener à formuler des exclusions de repérage Sur ces « parties » exclues de notre mission de repérage amiante, le propriétaire n'est pas exonéré de responsabilité pour le vice caché que pourrait constituer ultérieurement la présence avérée d'amiante.

b. Références règlementaires

Pour plus d'informations vous pouvez consulter le site WEB suivant : **www.legifrance.gouv.fr** Décret n° 2010 – 1200 du 11 octobre 2010 pris en application de l'article L 271-6 du code de la construction et de l'habitation,

Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011 relatif à la protection de la population contre les risques sanitaires liés à une exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis et modifiant le code de la santé publique (dispositions réglementaires)

Articles R 1334-15 à R 1334-18, articles R 1334-20 et R1334-21 du Code de la Santé Publique

Arrêté du 26 juin 2013 modifiant l'arrêté du 12 décembre 2012 relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante et au contenu du rapport de repérage et modifiant l'arrêté du 12 décembre 2012 relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante et du risque de dégradation lié à l'environnement ainsi que le contenu du rapport de repérage.

Ordonnance n° 2005-655 du 8 juin 2005 (Article L 1334-13 du code de la santé publique),

Diagnostics : Amiante – DPE – Plomb – Termites – Carrez/Boutin – Gaz – Electricité – E.R.N.M.T.

S.B Diagnostics Chemin de la Tuilerie 32290 AlGNAN – Tél. : 06 79 30 39 52

Assurance : MAVIT N° de contrat 2011015 - Certification délivrée par : LCP Certifications de personnes

Numéro de dossier : PARE L'ISLE DE NOE - Page 7 sur 21



Rapport n°: PARE L'ISLE DE NOE

Date: 15/10/2023 Page: 8/21

Notre inventaire porte spécifiquement sur les matériaux et produits définis dans le PROGRAMME DE REPERAGE DE L'AMIANTE dans les matériaux ou produits mentionnés aux listes A et B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique.

c. Laboratoire d'analyse

Conformément aux dispositions de l'article R. 1334-24 du code de la santé publique, les analyses des échantillons de matériaux et produits sont réalisées par un organisme accrédité.

Analyses réalisées par : ITGA ST ETIENNE 46, rue de la Télématique 42950 ST ETIENNE - N° accréditation : 1-1761 Valide jusqu'au :

d. Rapports précédents

Les rapports précédents relatifs à l'amiante qui nous ont été remis avant la visite sont :

Numéro de référence du rapport de repérage	Date du rapport	Nom de la société et de l'opérateur de repérage	Objet du repérage et principales conclusions
Aucun			

Lors de notre visite, il nous a été remis les bulletins de caractérisation des matériaux et produits suivants : Aucun

Notre rapport prend en compte les documents techniques fournis en l'état.

Les synthèses des rapports précédents qui nous ont été fournies sont les suivantes : Aucune



Rapport n°: PARE L'ISLE DE NOE

Date: 15/10/2023 Page: 9/21

3. DÉSIGNATION DU ou DES IMMEUBLES BATIS

Description du site

MAISON INDIVIDUELLE AVEC DEPENDANCES

Propriétaire du ou des bâtiments

Nom ou raison sociale : M. et Mme PARE

Adresse : 23 IMPASSE DU CAPE

Code Postal : 32300

Ville : L'ISLE DE NOE

Périmètre de la prestation

Dans le cadre de cette mission, l'intervenant a examiné uniquement les locaux et les volumes auxquels il a pu accéder dans les conditions normales de sécurité.

Département : GERS

Commune : L'ISLE DE NOE

Adresse : 23 IMPASSE DU CAPE

Code postal : 32300

Type de bien : Habitation (maisons individuelles) Maison avec dépendance

Référence cadastrale : E 63 / E 64 / E 65

Lots du bien : NC

Nombre de niveau(x) : 1

Nombre de sous sol : 0

Année de construction : 1970

Diagnostics: Amiante – DPE – Plomb – Termites – Carrez/Boutin – Gaz – Electricité – E.R.N.M.T. S.B Diagnostics Chemin de la Tuilerie 32290 AIGNAN – Tél.: 06 79 30 39 52

Assurance : MAVIT N° de contrat 2011015 - Certification délivrée par : LCP Certifications de personnes

Numéro de dossier : PARE L'ISLE DE NOE - Page 9 sur 21



Rapport n°: PARE L'ISLE DE NOE

Date: 15/10/2023 Page: 10/21

Personne accompagnant l'opérateur lors de la visite

Le propriétaire.

Document(s) remi(s)

Aucun

4. LISTE DES LOCAUX VISITES

Pièces	Sol	Murs	Plafond	Autres
Hall d'entrée	Stratifié	Placoplâtre : Peinture	Platre : Peinture	
Entrée	Carrelage	Placoplâtre : Peinture	Platre : Peinture	
Wc	Carrelage	Placoplâtre : Peinture	Platre : Peinture	
Cuisine	Carrelage	Carrelage Peinture - Peinture	Platre : Peinture	
Buanderie	Carrelage	Placoplâtre : Peinture	Platre : Peinture	
Salle à manger	Carrelage	Placoplâtre : Peinture	Platre : Peinture	
Séjour	Carrelage	Placoplâtre : Peinture	Platre : Peinture	
Dégagement			Platre : Peinture	
Salle de bains	Carrelage	Placoplâtre : Peinture	Platre : Peinture	
Chambre 1	Carrelage	Placoplâtre : Peinture	Platre : Peinture	
Chambre 2	Carrelage	Placoplâtre : Peinture	Platre : Peinture	
Entrée 2	Stratifié	Placoplâtre : Peinture	Platre : Peinture	
Chambre 3	Carrelage	Placoplâtre : Peinture	Platre : Peinture	
Salle de bains 2	Carrelage	Carrelage Peinture	Platre : Peinture	

Diagnostics : Amiante – DPE – Plomb – Termites – Carrez/Boutin – Gaz – Electricité – E.R.N.M.T.

S.B Diagnostics Chemin de la Tuilerie 32290 AIGNAN – Tél. : 06 79 30 39 52

Assurance : MAVIT N° de contrat 2011015 - Certification délivrée par : LCP Certifications de personnes

Numéro de dossier : PARE L'ISLE DE NOE - Page 10 sur 21



Rapport n°: PARE L'ISLE DE NOE

Date: 15/10/2023 Page: 11/21

Séjour 2	Carrelage	Placoplâtre :	Platre : Peinture	
		Peinture		
Abri1	Béton :	Métal : - Enduit :	Métal :	
		Peinture		
Abri 2	Carrelage	Bloc béton creux :	Bois:	
		- Enduit : Peinture	Peinture+plaques	
			ondulées	
Atelier démontable	Terre:	Métal : - Enduit :	Métal :	
		Peinture		
Abri 3	Terre+bois :	Métal :	Métal :	
Terrasse	Carrelage	Crépi : - Ciment :		
Hall d'entrée	Carrelage	Placoplâtre :	Platre : Peinture	
		Papier peint		

- (1) tous les locaux doivent être obligatoirement visités.
- (2) Pour les locaux non visités, permettre leur identification et en indiquer le motif (exemple : locaux inaccessibles, clefs absentes,...) et, lorsqu'elle est connue, la date du repérage complémentaire programmé.

Assurance : MAVIT N° de contrat 2011015 - Certification délivrée par : LCP Certifications de personnes

Numéro de dossier : PARE L'ISLE DE NOE - Page 11 sur 21



Rapport n°: PARE L'ISLE DE NOE

Date: 15/10/2023 Page: 12/21

5. RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE

Le résultat de l'analyse des échantillons prélevés ou reconnaissance visuelle fait apparaître :

	Composant	Parties du	N° de Présence amiante Flocages, calorifugeage.		Autres matériaux					
Désignation	de la construction	composant vérifié	ment ou d'identif	Méthode analyse	Oui	Non	faux	olafonds		
			ication				Grille N°	Résultats (1)	Grille N°	Résultats (2)
Hall d'entrée						Non				
Entrée						Non				
Wc						Non				
Cuisine						Non				
Buanderie						Non				
Salle à manger						Non				
Séjour						Non				
Dégagement						Non				
Salle de bains						Non				
Chambre 1						Non				
Chambre 2						Non				
Entrée 2						Non				
Chambre 3						Non				
Salle de bains 2						Non				
Séjour 2						Non				
Abri1						Non				
Abri 2	Toitures	Plaques (fibresciment)	P001	Sur jugement de l'opérateur	Oui				1	EP
Atelier démontable						Non				
Abri 3						Non				

Diagnostics : Amiante – DPE – Plomb – Termites – Carrez/Boutin – Gaz – Electricité – E.R.N.M.T. S.B Diagnostics Chemin de la Tuilerie 32290 AIGNAN – Tél. : 06 79 30 39 52

3.6 Diagnostics Chemin de la Tullene 32290 Alginan – Tel. . 00 79 30 39 32

Assurance : MAVIT N° de contrat 2011015 - Certification délivrée par : LCP Certifications de personnes

Numéro de dossier : PARE L'ISLE DE NOE - Page 12 sur 21



Rapport n°: PARE L'ISLE DE NOE

Date: 15/10/2023 Page: 13/21

Terrasse			Non		
Hall d'entrée			Non		

En application des dispositions de l'article R. 1334-27

- (1) En fonction du résultat de la grille flocages, calorifugeage, faux plafonds :
- 1 = Faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation 2 = Faire réaliser une surveillance du niveau d'empoussièrement 3 = Faire réaliser des travaux de retrait ou de confinement.
- En application de l'article 5 de l'arrêté du 12 décembre 2012 relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste B
- (2) En fonction du résultat de la grille autres produits et matériaux :

EP = Evaluation périodique :

- a) contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et le cas échéant que leur protection demeure en bon état de conservation
- b) rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer)

AC1 = Action corrective de premier niveau :

- a) Rechercher les causes de la dégradation et définir les mesures correctives appropriées pour les supprimer ;
- Procéder à la mise en œuvre de ces mesures correctives afin d'éviter toute nouvelle dégradation et, dans l'attente, prendre les mesures de protection appropriées afin de limiter le risque de dispersion des fibres d'amiante ;
- c) Veiller à ce que les modifications apportées ne soient pas de nature à aggraver l'état des autres matériaux et produits contenant de l'amiante restant accessibles dans la même zone ;
- d) Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles ainsi que le cas échéant, leur protection demeurent en bon état de conservation.

AC2 = Action corrective de second niveau :

- a) Prendre, tant que les mesures mentionnées au c n'ont pas été mises en place, les mesures conservatoires appropriées pour limiter le risque de dégradation et la dispersion des fibres d'amiante. Cela peut consister à adapter; voire condamner l'usage des locaux concernés afin d'éviter toute exposition et toute dégradation du matériau ou produit contenant de l'amiante;
- b) Procéder à une analyse de risque complémentaire, afin de définir les mesures de protection ou de retrait les plus adaptées, prenant en compte l'intégralité des matériaux et produits contenant de l'amiante dans la zone concernée;
- Mettre en œuvre les mesures de protection ou de retrait définies par l'analyse de risque ;
- d) Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que leur protection, demeurent en bon état de conservation.



Rapport n°: PARE L'ISLE DE NOE

Date: 15/10/2023 Page: 14/21

6. SIGNATURES ET INFORMATIONS DIVERSES

Je soussigné, Braud Sébastien, déclare ce jour détenir la certification de compétence délivrée par LCP Certifications de personnes pour la spécialité : AMIANTE

Cette information et vérifiable auprès de : LCP Certifications de personnes 23 Bis Rue Thomas Edison 33610 CANEJAN

Je soussigné, Braud Sébastien, diagnostiqueur pour l'entreprise S.B Diagnostics dont le siège social est situé à AIGNAN.

Atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard de l'article L.271.6 du code de la construction et de l'habitation. J'atteste également disposer des moyens en matériel nécessaires à l'établissement des constats et diagnostics composant le dossier. Je joins en fin de rapport mes états de compétences par la certification et mon attestation d'assurance.

Intervenant: Braud Sébastien

Fait à : AIGNAN

Le : 15/10/2023

Pièces jointes (le cas échéant) :

- Eléments d'informations
- Croquis
- Grilles d'évaluation
- Photos (le cas échéant)
- Attestation d'assurance
- Attestation de compétence

Diagnostics: Amiante – DPE – Plomb – Termites – Carrez/Boutin – Gaz – Electricité – E.R.N.M.T. S.B Diagnostics Chemin de la Tuilerie 32290 AIGNAN – Tél.: 06 79 30 39 52

Assurance : MAVIT N° de contrat 2011015 - Certification délivrée par : LCP Certifications de personnes

Numéro de dossier : PARE L'ISLE DE NOE - Page 14 sur 21



Rapport n°: PARE L'ISLE DE NOE

Date: 15/10/2023 Page: 15/21

7. ELEMENTS D'INFORMATIONS

Liste A: Art R. 1334-27 à R 1334-29-3 du code de la Santé Publique.

Le propriétaire met en œuvre les préconisations mentionnées à l'article R. 1334-20 du code de la Santé Publique selon les modalités suivantes :

1° L'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante est effectuée dans un délai maximal de trois ans à compte de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage ou de son usage. La personne ayant réalisé cette évaluation en remet les résultats au propriétaire contre accusé de réception :

2° La mesure d'empoussièrement dans l'air est effectuée dans les conditions définies à l'article R. 1334-25 du code de la santé publique dans un délai de trois mois à compte de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation. L'organisme qui réalise les prélèvements d'air remet les résultats des mesures d'empoussièrement au propriétaire contre accusé de réception ;

3° Les travaux de confinement ou de retrait de l'amiante sont mis en œuvre selon les modalités prévues à l'article R. 1334-29 du code de la santé publique.

Liste B : Alinéas 1° et 2° A de l'article R. 1334-29-7 du code de la Santé Publique.

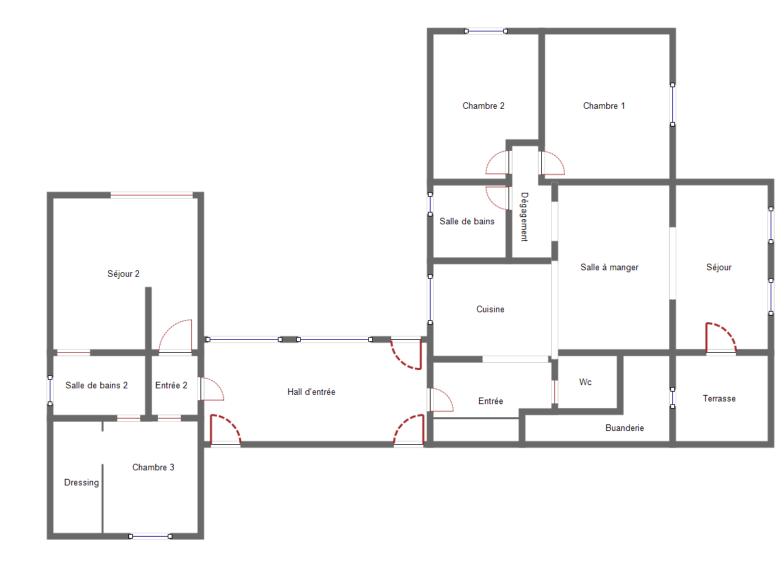
Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérogènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires) et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales). L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liées à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante. Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation. Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés, notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit. En cas de présence d'amiante, avertir toutes les personnes pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux contenant de l'amiante (ou sur les matériaux les recouvrant ou les protégeant). Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes. Renseignez vous auprès de votre mairie ou de votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous, consultez la base de données « déchets » gérée par l'ADEME, directement accessible sur le site internet www.sinoe.org



Rapport n°: PARE L'ISLE DE NOE

Date: 15/10/2023 Page: 16/21

8. SCHÉMA DE LOCALISATION



Diagnostics : Amiante - DPE - Plomb - Termites - Carrez/Boutin - Gaz - Electricité - E.R.N.M.T.

S.B Diagnostics Chemin de la Tuilerie 32290 AIGNAN - Tél. : 06 79 30 39 52

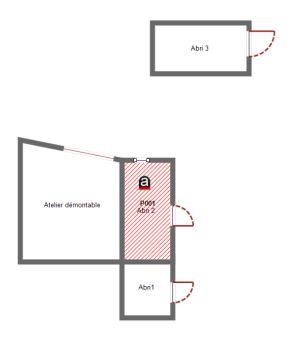
Assurance: MAVIT N° de contrat 2011015 - Certification délivrée par: LCP Certifications de personnes

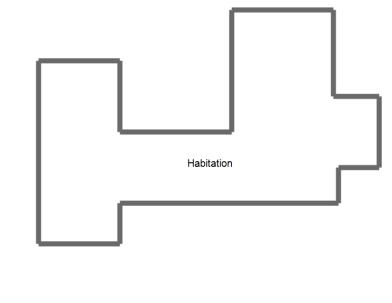
Numéro de dossier : PARE L'ISLE DE NOE - Page 16 sur 21



Rapport n°: PARE L'ISLE DE NOE

Date: 15/10/2023 Page: 17/21





PLAN DE MASSE

Diagnostics : Amiante – DPE – Plomb – Termites – Carrez/Boutin – Gaz – Electricité – E.R.N.M.T. S.B Diagnostics Chemin de la Tuilerie 32290 AIGNAN – Tél. : 06 79 30 39 52

Assurance : MAVIT N° de contrat 2011015 - Certification délivrée par : LCP Certifications de personnes Numéro de dossier : PARE L'ISLE DE NOE - Page 17 sur 21



Rapport n°: PARE L'ISLE DE NOE

Date: 15/10/2023 Page: 18/21

9. GRILLE(S) D'EVALUATION

EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DU MATERIAU OU PRODUIT

Arrêté du 12 décembre 2012 (liste B)

N° de Dossier : PARE L'ISLE DE NOE - Date de l'évaluation 28/09/2023

N° de rapport amiante : PARE L'ISLE DE NOE

Nom de la pièce (ou local ou zone homogène) : Abri 2 - Matériaux (ou produits) : Toitures - Plaques (fibres-ciment)

Grille n°:1

Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Type de recommandation
☐ Protection physique étanche				EP
	□ Matériau non dégradé		☐ Risque de dégradation faible ou à terme	AC1
☑ Protection physique non étanche ou absence de protection physique			Risque de dégradation rapide	
	☑ Matériau dégradé	☑ Ponctuelle	☑ Risque faible d'extension de la dégradation □ Risque d'extension à terme de la dégradation □ Risque d'extension rapide	AC1
			de la dégradation	AC2
				AC2
		☐ Généralisée		

$\mathbf{RESULTAT} = \mathbf{EP}$

Résultat de la grille d'évaluation	CONCLUSION À INDIQUER DISTINCTEMENT EN FONCTION DES RÉSULTATS	
EP	Evaluation périodique de l'état de conservation	
AC1	Action corrective de 1er niveau	
AC2	Action corrective de 2 ^{ème} niveau	

Diagnostics: Amiante – DPE – Plomb – Termites – Carrez/Boutin – Gaz – Electricité – E.R.N.M.T.

S.B Diagnostics Chemin de la Tuilerie 32290 AIGNAN - Tél. : 06 79 30 39 52

Assurance: MAVIT N° de contrat 2011015 - Certification délivrée par: LCP Certifications de personnes

Numéro de dossier : PARE L'ISLE DE NOE - Page 18 sur 21



Rapport n°: PARE L'ISLE DE NOE

Date: 15/10/2023 Page: 19/21

Annexe: photos(s)

Diagnostics : Amiante – DPE – Plomb – Termites – Carrez/Boutin – Gaz – Electricité – E.R.N.M.T. S.B Diagnostics Chemin de la Tuilerie 32290 AIGNAN – Tél. : 06 79 30 39 52

Assurance : MAVIT N° de contrat 2011015 - Certification délivrée par : LCP Certifications de personnes Numéro de dossier : PARE L'ISLE DE NOE - Page 19 sur 21



Rapport n°: PARE L'ISLE DE NOE

Date: 15/10/2023 Page: 20/21

10. CERTIFICAT DE COMPETENCE



Diagnostics : Amiante – DPE – Plomb – Termites – Carrez/Boutin – Gaz – Electricité – E.R.N.M.T.

S.B Diagnostics Chemin de la Tuilerie 32290 AlGNAN – Tél.: 06 79 30 39 52

Assurance : MAVIT N° de contrat 2011015 - Certification délivrée par : LCP Certifications de personnes

Numéro de dossier : PARE L'ISLE DE NOE - Page 20 sur 21



Rapport n°: PARE L'ISLE DE NOE

Date: 15/10/2023 Page: 21/21

11. ATTESTATION D'ASSURANCE

227 VOTRE COURTIER : CABINET DIAGNOS VILLAEYS OLIVIER 14 RUE DU MARECHAL DE LATTRE DE TASSIGNY 67170 BRUMATH N° Orias : 07031035 Contact@diagnos.fr

ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

La société MAVIT atteste que l'entreprise

S.B DIAGNOSTICS SEBASTIEN BRAUD

CHEMIN DE LA TUILERIE 32290 AIGNAN

a souscrit un contrat d'assurance : POLICE n° 2011015

couvrant les conséquences générales et particulières de sa Responsabilité Civile Professionnelle suivant les

dispositions des conditions générales DGRCPDI 10.20 et particulières.

Montant des garanties règlementaires 300 000 € par sinistre et 500 000 € par an.

Diagnostic Amiante

- examen avant vente ou location

- Diagnostic Technique Amiante (DTA) dont ascenseur Diagnostic Etat des Risques et Pollutions (ERP)

Diagnostic Etat de l'Installation Electrique dont télétravail

Diagnostic Etat de l'Installation Gaz

Diagnostic Etat Parasitaire (Mérule, Insectes Xylophages, Champignons)

Diagnostic Loi Boutin Diagnostic Loi Carrez

Diagnostic Performance Energétique (DPE)

Diagnostic Plomb (CREP, DRIP, Avant travaux, Plomb dans l'eau)

Les garanties sont acquises à l'assuré sous réserve qu'il puisse justifier de toute l'expérience, qualification ou

certification en vigueur, nécessaire à l'exercice de ses activités.

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit. Elle vaut présomption simple d'assurance et ne

peut notamment engager la Société d'Assurance en dehors des limites, clauses et conditions prévues au contrat auquel

Elle est valable du 01/01/2023 au 31/12/2023 sous réserve du paiement de la cotisation.

Fait à Thann, le 02/01/2023

Pour la société

Le Directeur

LOT19 - 12/12/2022

Diagnostics: Amiante - DPE - Plomb - Termites - Carrez/Boutin - Gaz - Electricité - E.R.N.M.T. S.B Diagnostics Chemin de la Tuilerie 32290 AlGNAN – Tél. : 06 79 30 39 52

Assurance: MAVIT N° de contrat 2011015 - Certification délivrée par : LCP Certifications de personnes

Numéro de dossier : PARE L'ISLE DE NOE - Page 21 sur 21





Rapport n°: PARE L'ISLE DE NOE

Date: 15/10/2023

Page: 1/10

RAPPORT DE L'ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE D'IMMEUBLE(S) A USAGE D'HABITATION

La présente mission consiste à établir un Etat des Installations électriques à usage domestique conformément à la législation en vigueur :

Article L134-7 et R 134-10 à R134-13 du code de la construction et de l'habitation. Décret n° 2008-384 du 22 avril 2008 relatif à l'état de l'installation intérieure d'électricité dans les immeubles à usage d'habitation. Loi n° 89-462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs et portant modification de la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986 (Article 3-3). Décret 2016-1105 du 11 août 2016 relatif à l'état de l'installation intérieure d'électricité dans les logements en location. Arrêté du 28 septembre 2017 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité dans les immeubles à usage d'habitation.

N° de dossier :

PARE L'ISLE DE NOE

Photo générale (le cas échéant)



Date de création : 12/10/2023 Date de visite : 12/10/2023

Limites de validité vente : 11/10/2026 Limites de validité location : 11/10/2029

1 - Désignation et description du local d'habitation et de ses dépendances

Département : 32300 - Commune : L'ISLE DE NOE Adresse (et lieudit) : 23 IMPASSE DU CAPE

Type d'immeuble : Maison individuelle

Référence(s) cadastrale(s): E 63 / E 64 / E 65 Lot(s) de copropriété: NC

Bâtiment: Etage: Appartement:

Identifiant fiscal (si connu): Non communiqué

Localisation : Description :

Année de construction du local et de ses dépendances : 1970 Année de réalisation de l'installation d'électricité : Non communiqué

Distributeur d'électricité : ENEDIS Installation en service le jour de la visite : Oui

Diagnostics : Amiante – DPE – Plomb – Termites – Carrez/Boutin – Gaz – Electricité – E.R.N.M.T. S.B Diagnostics Chemin de la Tuilerie 32290 AIGNAN – Tél. : 06 79 30 39 52

Assurance : MAVIT N° de contrat 2011015 - Certification délivrée par : LCP Certifications de personnes

Numéro de dossier : PARE L'ISLE DE NOE - Page 1 sur 10





Rapport n°: PARE L'ISLE DE NOE

Date: 15/10/2023

Page: 2/10

Identification des parties du bien (pièces et emplacements) n'ayant pu être visitées et justification			
Local	Justification		
Aucun			

2 - Identification du donneur d'ordre

Nom, prénom : M. et Mme PARE

Adresse: 23 IMPASSE DU CAPE 32300 L'ISLE DE NOE

Téléphone : Adresse internet :

Qualité du donneur d'ordre (déclaratif) :

Identité du propriétaire du local d'habitation et de ses dépendances

Nom, prénom : PARE

3 - Identification de l'opérateur ayant réalisé l'intervention et signé le rapport

Identité de l'opérateur :

Nom et prénom : Braud Sébastien

Dont les compétences sont certifiées par LCP Certifications de personnes numéro de certificat de compétence

(avec date de délivrance du et jusqu'au) : N°709 VALIDITE 13/02/2029

Nom et raison sociale de l'entreprise : S.B Diagnostics

Adresse de l'entreprise : Chemin de la Tuilerie 32290 AIGNAN

N° SIRET: 83247908300012

Désignation de la compagnie d'assurance : MAVIT 78 FAUBOURG DES VOSGES 68800 THANN

N° de police et date de validité : 2011015

Numéro de dossier : PARE L'ISLE DE NOE - Page 2 sur 10





Rapport n°: PARE L'ISLE DE NOE

Date: 15/10/2023

Page: 3/10

4 - Rappel des limites du champs de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité

L'état de l'installation intérieure d'électricité porte sur l'ensemble de l'installation intérieure d'électricité à basse tension des locaux à usage d'habitation située en aval de l'appareil général de commande et de protection de cette installation. Il ne concerne pas les matériels d'utilisation amovibles, ni les circuits internes des matériels d'utilisation fixes, destinés à être reliés à l'installation électrique fixe, ni les installations de production ou de stockage par batteries d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection au réseau public de distribution d'énergie ou au point de raccordement à l'installation intérieure. Il ne concerne pas non plus les circuits de téléphonie, de télévision, de réseau informatique, de vidéophonie, de centrale d'alarme, etc., lorsqu'ils Sont alimentés en régime permanent sous une tension inférieure ou égale à 50 V en courant alternatif et 120 V encourant continu.

L'intervention de l'opérateur réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité ne porte que sur les constituants visibles, visitables, de l'installation au moment du diagnostic. Elle s'effectue sans démontage de l'installation électrique (hormis le démontage des capots des tableaux électriques lorsque cela est possible) ni destruction des isolants des câbles. Des éléments dangereux de l'installation intérieure d'électricité peuvent ne pas être repérés, notamment :

- les parties de l'installation électrique non visibles (incorporées dans le gros œuvre ou le second œuvre ou masquées par du mobilier) ou nécessitant un démontage ou une détérioration pour pouvoir y accéder (boîtes de connexion, conduits, plinthes, goulottes, huisseries, éléments chauffants incorporés dans la maçonnerie, luminaires des piscines plus particulièrement);
- les parties non visibles ou non accessibles des tableaux électriques après démontage de leur capot ;
- inadéquation entre le courant assigné (calibre) des dispositifs de protection contre les surintensités et la section des conducteurs sur toute la longueur des circuits ;

Assurance : MAVIT N° de contrat 2011015 - Certification délivrée par : LCP Certifications de personnes

Numéro de dossier : PARE L'ISLE DE NOE - Page 3 sur 10





Rapport n°: PARE L'ISLE DE NOE

Date: 15/10/2023

Page: 4/10

5 - Conclusion relative à l'évaluation des risques pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes

Anomalies avérées selon les domaines suivants :

- □ 1 Appareil général de commande et de protection et son accessibilité
- □ 2 Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation / Prise de terre et installation de mise à la terre.
- □ 3 Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs, sur chaque circuit.
- □ 4 La liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particuliers des locaux contenant une douche ou une baignoire.
- □ 5 Matériels électriques présentent des risques de contacts directs avec des éléments sous tension Protection mécanique des conducteurs
- ☐ 6 Matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage.

Installations particulières :

- □ P1, P2. Appareil d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis la partie privative ou inversement.
- ☐ P3. Piscine privée, ou bassin de fontaine

Informations complémentaires :

☐ IC. Socles de prise de courant, dispositif à courant différentiel résiduel à haute sensibilité.

La conclusion fait état de l'évaluation des risques pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes.

Anomalies

☑ L'installation intérieure d'électricité ne comporte aucune anomalie

□ L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies. Il est recommandé au propriétaire de les supprimer en consultant dans les meilleurs délais un installateur électricien qualifié afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) présente(nt).

Numéro de dossier : PARE L'ISLE DE NOE - Page 4 sur 10





Rapport n°: PARE L'ISLE DE NOE

Date: 15/10/2023

Page: 5/10

Détail des anomalies identifiées et installations particulières			
Libellé des anomalies	Libellé des mesures compensatoires (1) correctement mises en œuvre	Commentaires	Photos

(1) Une mesure compensatoire est une mesure qui permet de limiter un risque de choc électrique lorsque les règles fondamentales de sécurité ne peuvent s'appliquer pleinement pour des raisons soit économiques, soit techniques, soit administratives. Le n° d'article et le libellé de la mesure compensatoire sont indiqués en regard de l'anomalie concernée.

Détail des informations complémentaires				
N° article (1)	Libellé des informations			
ICa	Ensemble de l'installation électrique est protégé par au moins un dispositif à courant différentiel			
	résiduel à haute sensibilité (< ou = à 30 mA)			
ICb	Les socles de prises de courant sont de type à obturateur			
ICc	Les socles de prises de courant sont de type à puits de 15 mm			

(1) Référence des informations complémentaires selon la norme ou la spécification technique utilisée

6 – Avertissement particulier		
Libellé des points de contrôle n'ayant pu être vérifiés	Motifs	





Rapport n°: PARE L'ISLE DE NOE

Date: 15/10/2023

Page: 6/10

7 - Conclusion relative à l'évaluation des risques relevant du devoir de conseil de professionnel

Les risques liés à une installation électrique dangereuse sont nombreux et peuvent avoir des conséquences dramatiques. Ne vous fiez pas à une installation électrique qui fonctionne. L'usure ou des modifications de l'installation ont pu rendre votre installation dangereuse. Les technologies et la réglementation évolue dans ce domaine régulièrement. Une installation en conformité il y a quelques années peut donc présenter des risques. Voici quelques règles (non exhaustives) à respecter :

- faite lever les anomalies, indiquées dans ce rapport, par un professionnel qualifié, dans le cadre d'une mise en sécurité de l'installation
- ne jamais intervenir sur une installation électrique sans avoir au préalable coupé le courant au disjoncteur général (même pour changer une ampoule),ne pas démonter le matériel électrique type disjoncteur de branchement,
- faire changer immédiatement les appareils ou matériels électriques endommagés (prise de courant, interrupteur, fil dénudé),
- ne pas percer un mur sans vous assurer de l'absence de conducteurs électriques encastrés,
- respecter, le cas échéant, le calibre des fusibles pour tout changement (et n'utiliser que des fusibles conformes à la réglementation),
- ne toucher aucun appareil électrique avec des mains mouillées ou les pieds dans l'eau,
- ne pas tirer sur les fils d'alimentation de vos appareils, notamment pour les débrancher
- limiter au maximum l'utilisation des rallonges et prises multiples,
- manœuvrer régulièrement le cas échéant les boutons test de vos disjoncteurs différentiels,
- faites entretenir régulièrement votre installation par un électricien qualifié.

Lorsqu'une personne est électrisée, couper le courant au disjoncteur, éloigner la personne électrisée inconsciente de la source électrique à l'aide d'un objet non conducteur (bois très sec, plastique), en s'isolant soi-même pour ne pas courir le risque de l'électrocution en chaîne et appeler les secours.

Dates de visite et d'établissement de l'état Visite effectuée le : 12/10/2023 Etat rédigé à AIGNAN, le 15/10/2023 Signature de l'opérateur (et cachet de l'entreprise)

Nom et prénom de l'opérateur : Braud Sébastien

Numéro de dossier : PARE L'ISLE DE NOE - Page 6 sur 10





Rapport n°: PARE L'ISLE DE NOE

Date: 15/10/2023

Page: 7/10

8 - Explications détaillées relatives aux risques encourus

Description des risques encourus en fonction des anomalies identifiées

Appareil général de commande et de protection : cet appareil, accessible à l'intérieur du logement permet d'interrompre, en cas d'urgence, en un lieu unique, connu et accessible, la totalité de la fourniture de l'alimentation électrique. Son absence, son inaccessibilité ou un appareil inadapté ne permet pas d'assurer cette fonction de coupure en cas de danger (risque d'électrisation, voire d'électrocution), d'incendie, ou d'intervention sur l'installation électrique.

Protection différentielle à l'origine de l'installation : ce dispositif permet de protéger les personnes contre les risques de choc électrique lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique. Son absence ou son mauvais fonctionnement peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Prise de terre et installation de mise à la terre : ces éléments permettent, lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique, de dévier à la terre le courant de défaut dangereux qui en résulte. L'absence de ces éléments ou leur inexistence partielle, peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Protection contre les surintensités : les disjoncteurs divisionnaires ou coupe-circuit à cartouche fusible, à l'origine de chaque circuit, permettent de protéger les conducteurs et câbles électriques contre les échauffements anormaux dus aux surcharges ou courts-circuits. L'absence de ces dispositifs de protection ou leur calibre trop élevé peut être à l'origine d'incendies.

Liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche : elle permet d'éviter, lors d'un défaut, que le corps humain ne soit traversé par un courant électrique dangereux. Son absence privilégie, en cas de défaut, l'écoulement du courant électrique par le corps humain, ce qui peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Règles liées aux zones dans les locaux contenant une baignoire ou une douche : les règles de mise en œuvre de l'installation électrique à l'intérieur de tels locaux permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé. Le non respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Matériels électriques présentant des risques de contact direct : les matériels électriques dont des parties nues sous tension sont accessibles (matériels électriques anciens, fils électriques dénudés, bornes de connexion non placées dans une boîte équipée d'un couvercle, matériels électriques cassés, ...) présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.

Matériels électriques vétustes ou inadaptés à l'usage : ces matériels électriques lorsqu'ils sont trop anciens n'assurent par une protection satisfaisante contre l'accès aux parties nues sous tension ou ne possèdent plus un niveau d'isolement suffisant. Lorsqu'ils ne sont pas adaptés à l'usage que l'on veut en faire, ils deviennent très dangereux lors de leur utilisation. Dans les deux cas, ces matériels présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.

Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis les parties privatives : lorsque l'installation électrique issue de la partie privative n'est pas mise en œuvre correctement, le contact d'une personne avec la masse d'un matériel électrique en défaut ou une partie active sous tension, peut être la cause d'électrisation, voire d'électrocution.

Piscine privée ou bassin de fontaine : les règles de mise en œuvre de l'installation électrique et des équipements associés à la piscine ou au bassin de fontaine permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé. Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Informations complémentaires

Dispositif(s) différentiel(s) à haute sensibilité protégeant tout ou partie de l'installation électrique : l'objectif est d'assurer rapidement la coupure du courant de l'installation électrique ou du circuit concerné, dès l'apparition d'un courant de défaut même de faible valeur. C'est le cas notamment lors de la défaillance occasionnelle (telle que l'usure normale ou anormale des matériels, l'imprudence ou le défaut d'entretien, la rupture du conducteur de mise à la terre d'un matériel électrique) des mesures classiques de protection contre les risques d'électrisation, voire d'électrocution.

Socles de prise de courant de type à obturateurs : l'objectif est d'éviter l'introduction, en particulier par un enfant, d'un objet dans une alvéole d'un socle de prise courant sous tension pouvant entraîner des brûlures graves et/ou l'électrisation, voire l'électrocution.

Socles de prise de courant de type à puits : La présence d'un puits au niveau d'un socle de prise de courant évite le risque d'électrisation, voire d'électrisation, au moment de l'introduction des fiches males non isolées d'un cordon d'alimentation.

(1) Référence des informations complémentaires selon la norme ou la spécification technique utilisée

Diagnostics: Amiante – DPE – Plomb – Termites – Carrez/Boutin – Gaz – Electricité – E.R.N.M.T.

S.B Diagnostics Chemin de la Tuilerie 32290 AIGNAN – Tél.: 06 79 30 39 52

Assurance : MAVIT N° de contrat 2011015 - Certification délivrée par : LCP Certifications de personnes

Numéro de dossier : PARE L'ISLE DE NOE - Page 7 sur 10





Rapport n°: PARE L'ISLE DE NOE

Date: 15/10/2023

Page: 8/10

Photos





Rapport n°: PARE L'ISLE DE NOE

Date: 15/10/2023

Page: 9/10

CERTIFICAT DE COMPETENCE



Diagnostics: Amiante – DPE – Plomb – Termites – Carrez/Boutin – Gaz – Electricité – E.R.N.M.T.

S.B Diagnostics Chemin de la Tuilerie 32290 AIGNAN – Tél. : 06 79 30 39 52

Assurance : MAVIT N° de contrat 2011015 - Certification délivrée par : LCP Certifications de personnes

Numéro de dossier : PARE L'ISLE DE NOE - Page 9 sur 10





Rapport n°: PARE L'ISLE DE NOE

Date: 15/10/2023

Page: 10/10

ATTESTATION D'ASSURANCE

Page 1/1



227 VOTRE COURTIER : CABINET DIAGNOS VILLAEYS OLIVIER 14 RUE DU MARECHAL DE LATTRE DE TASSIGNY 67170 BRUMATH Nº Orias: 07031035 Contact@diagnos.fr

ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

La société MAVIT atteste que l'entreprise

S.B DIAGNOSTICS SEBASTIEN BRAUD

CHEMIN DE LA TUILERIE 32290 AIGNAN

a souscrit un contrat d'assurance : POLICE n° 2011015

couvrant les conséquences générales et particulières de sa Responsabilité Civile Professionnelle suivant les

dispositions des conditions générales DGRCPDI 10.20 et particulières.

Montant des garanties règlementaires 300 000 € par sinistre et 500 000 € par an.

Diagnostic Amiante

examen avant vente ou location

- Diagnostic Technique Amiante (DTA) dont ascenseur

Diagnostic Etat des Risques et Pollutions (ERP)

Diagnostic Etat de l'Installation Electrique dont télétravail

Diagnostic Etat de l'Installation Gaz

Diagnostic Etat Parasitaire (Mérule, Insectes Xylophages, Champignons)

Diagnostic Loi Boutin

Diagnostic Loi Carrez

Diagnostic Performance Energétique (DPE)
Diagnostic Plomb (CREP, DRIP, Avant travaux, Plomb dans l'eau)

Diagnostic Termites

Les garanties sont acquises à l'assuré sous réserve qu'il puisse justifier de toute l'expérience, qualification ou certification en vigueur, nécessaire à l'exercice de ses activités

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit. Elle vaut présomption simple d'assurance et ne peut notamment engager la Société d'Assurance en dehors des limites, clauses et conditions prévues au contrat auquel elle se réfère.

Elle est valable du 01/01/2023 au 31/12/2023 sous réserve du paiement de la cotisation.

Fait à Thann, le 02/01/2023

Pour la société

Le Directeur

LOT19 - 12/12/2022

Diagnostics: Amiante - DPE - Plomb - Termites - Carrez/Boutin - Gaz - Electricité - E.R.N.M.T. S.B Diagnostics Chemin de la Tuilerie 32290 AIGNAN – Tél.: 06 79 30 39 52 Assurance: MAVIT N° de contrat 2011015 - Certification délivrée par : LCP Certifications de personnes

Numéro de dossier : PARE L'ISLE DE NOE - Page 10 sur 10



Rapport n°: PARE L'ISLE DE NOE

Date: 15/10/2023

Page: 1/18



RAPPORT DE VISITE DE L'ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE DE GAZ

La présente mission consiste à établir un état des installations intérieures de gaz conformément à la législation en vigueur : Arrêté du 12 février 2014 modifiant l'arrêté du 6 avril 2007 - Etat réalisé en conformité avec la Norme NF P 45-500 relative à l'installation de Gaz à l'intérieur des bâtiments d'habitation (juillet 2022)

N° de dossier : PARE L'ISLE DE NOE



Date de création : 12/10/2023 Date de la visite : 12/10/2023

Limites de validité vente : 11/10/2026 Limites de validité location : 11/10/2029

A – Désignation du (ou des) bâtiments :

Adresse du bien (et lieu-dit): 23 IMPASSE DU CAPE

Code postal : 32300 Ville : L'ISLE DE NOE Bâtiment (et escalier) :

Etage:

N° de porte (ou N° de logement):

Références cadastrales : E 63 / E 64 / E 65

Lot(s): NC

Nature du bien (appartement ou maison individuelle): Habitation (maisons individuelles)

Date de construction: 1970

Nature du gaz distribué (GN, GPL ou Air propané ou butané) : Air butané

Distributeur de gaz : Bouteille Installation alimentée en gaz : Oui

Installation en service le jour de la visite : Oui

Document(s) fourni(s): Aucun

L'ISLE DE NOE Page: 1/18



Rapport n°: PARE L'ISLE DE NOE

Date: 15/10/2023

Page: 2/18



B – Désignation du propriétaire de l'installation intérieure de gaz

Désignation du propriétaire de l'installation intérieure de gaz :

Nom et prénom de : M. et Mme PARE Adresse : 23 IMPASSE DU CAPE

Ville: L'ISLE DE NOE

Si le propriétaire n'est pas le donneur d'ordre :

Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) :

Nom et prénom : M. et Mme PARE

Adresse: 23 IMPASSE DU CAPE 32300 L'ISLE DE NOE

Titulaire du contrat de fourniture de gaz :

Nom et prénom : M. et Mme PARE

Adresse: 23 IMPASSE DU CAPE 32300 L'ISLE DE NOE

N° de point de livraison gaz :

N° du point de comptage estimation (PCE) à 14 chiffres :

ou à défaut le N° de compteur :

Notre visite porte sur les parties de l'installation visibles et accessibles. Il n'entre pas dans notre mission de vérifier la vacuité des conduits de fumée. L'intervention d'une entreprise de fumisterie qualifiée est à prévoir annuellement. Nous attirons votre attention sur le fait que votre responsabilité en tant que propriétaire reste pleinement engagée en cas d'accident ou d'incident sur tout ou partie de l'installation, contrôlée ou non.

Nous vous rappelons que notre responsabilité d'opérateur de diagnostic est limitée aux points effectivement vérifiés et que les contrôles réalisés ne préjugent pas de la conformité de l'installation.

Nous rappelons au propriétaire ou son représentant que les appareils d'utilisation présents doivent être mis en marche ou arrêtés par une personne désignée par lui.

C – Désignation de l'opérateur de diagnostic

Identité de l'opérateur de diagnostic :

Nom et prénom : Braud Sébastien

Raison sociale de l'entreprise : S.B Diagnostics Adresse : Chemin de la Tuilerie 32290 AIGNAN

Numéro SIRET: 83247908300012

Désignation de la compagnie d'assurance : MAVIT

Numéro de police d'assurance et date de validité : 2011015

Certification de compétence N°: N°709 VALIDITE 13/02/2029 délivrée par et le : LCP Certifications de personnes

Norme méthodologique ou spécification technique utilisée : Norme NF P 45-500 (juillet 2022)

Page: 2/18



Rapport n°: PARE L'ISLE DE NOE

Date: 15/10/2023

Page: 3/18



D – Identification des appareils

Genre (1)	Marque	Modèle	Type (2)	Puissance en kW	Localisation (3)	Observations (4)
Table de cuisson	SABA		Appareil cuisson A		Cuisine	RCA difficilement accessible. Tuyau non visitable sur toute sa longueur.

- cuisinière, table de cuisson, chauffe-eau, chaudière, radiateur,....
- Non raccordé ; raccordé ; étanche.
- Pièce(s) ou se situe l'appareil,
- Anomalie, taux de CO mesuré(s), motif(s) de l'absence ou de l'impossibilité de contrôle pour chaque appareil concerné.

E – Anomalies identifiées

Points de contrôle n° (5)	A1(6), A2(7), DGI (8) ou 32c(9)	Libellé des anomalies et recommandations	Localisation (non règlementaire)	Photos
15b	A1	le tuyau flexible n'est pas visitable.	Cuisine : -Non visitable sur toute sa longueur - Passage derrière fond de placard	

- point de contrôle selon la norme utilisée.
- A1 : l'installation présente une anomalie à prendre en compte lors d'une intervention ultérieure sur l'installation,
- A2 : l'installation présente une anomalie dont le caractère de gravité ne justifie pas que l'on interrompe aussitôt la fourniture du gaz, mais est suffisamment importante pour que la réparation soit réalisée dans les meilleurs délais.
- DGI (Danger Grave Immédiat) : l'installation présente une anomalie suffisamment grave pour que l'opérateur de diagnostic interrompe aussitôt l'alimentation en gaz jusqu'à suppression du ou des défauts constituant la source du danger.
- 32c : la chaudière est de type VMC GAZ et l'installation présente une anomalie relative au dispositif de sécurité collective (DSC) qui justifie une intervention auprès du syndic ou du bailleur social par le distributeur de gaz afin de s'assurer de la présence du dispositif, de sa conformité et de son bon fonctionnement.
- Afin de lever les anomalies, il doit être fait appel à un professionnel qualifié.

Tous les travaux réalisés sur l'installation de gaz du logement, y compris les remplacements d'appareils, doivent faire l'objet de l'établissement d'un certificat de conformité modèle 2, conformément à l'arrêté du 23 février 2018 modifié. Seules les exceptions mentionnées à l'article 21 - 4° de l'arrêté du 23 février 2018 modifié dans le guide "modifications mineures "dispensent de cette obligation.

Diagnostics: Amiante – DPE – Plomb – Termites – Carrez/Boutin – Gaz – Electricité – E.R.N.M.T.

S.B Diagnostics Chemin de la Tuilerie 32290 AIGNAN – Tél. : 06 79 30 39 52

Assurance: MAVIT Nº de contrat 2011015 - Certification délivrée par : LCP Certifications de personnes Numéro de dossier: PARE L'ISLE DE NOE



Rapport n°: PARE L'ISLE DE NOE

Date: 15/10/2023

Page: 4/18



F – Identification des bâtiments et parties du bâtiment (pièces et volumes) n'ayant pu être contrôlés et motifs, et identification des points de contrôles n'ayant pas pu être réalisés :

Local	Volumes	Motif
Aucun		

Points de contrôles	Motif



Rapport n°: PARE L'ISLE DE NOE

Date: 15/10/2023

Page: 5/18



G – Constatations diverses
 □ Attestation de contrôle de moins d'un an de la vacuité des conduits de fumées non présentée □ Justificatif d'entretien de moins d'un an de la chaudière non présenté □ Le conduit de raccordement n'est pas visitable pour les raisons suivantes : □ Au moins un assemblage par raccord mécanique est réalisé au moyen d'un ruban d'étanchéité
Nous vous rappelons l'obligation d'entretien des appareils et le contrôle de la vacuité des conduits de fumée.
H – Conclusions

H – Conclusions
☐ L'installation ne comporte aucune anomalie
☑ L'installation comporte des anomalies de type A1 qui devront être réparées ultérieurement
☐ L'installation comporte des anomalies de type A2 qui devront être réparées dans les meilleurs délais
☐ L'installation comporte des anomalies de type DGI qui devront être réparées avant la remise en service
Tant que la ou les anomalies DGI n'ont pas été corrigée(s), en aucun cas vous ne devez rétablir l'alimentation en gaz de votre installation intérieure de gaz, de la partie d'installation intérieure de gaz, du ou des appareils à gaz qui ont été isolé(s) et signalé(s) par la ou les étiquettes de condamnation
☐ L'installation comporte une anomalie 32c qui devra faire l'objet d'un traitement particulier par le syndic ou le bailleur social sous le contrôle du distributeur de gaz

I – En cas de DGI : actions de l'opérateur de diagnostic			
☐ Fermeture totale avec pose d'une étiquette signalant la condamnation de l'installation de gaz Ou			
☐ Fermeture partielle avec pose d'une étiquette signalant la condamnation d'un appareil ou d'une partie de l'installation			
□ Transmission au Distributeur de gaz par des informations suivantes : + référence du contrat de fourniture de gaz, du Point de Comptage Estimation, du Point de Livraison ou du numéro de compteur ;			
+ codes des anomalies présentant un Danger Grave et Immédiat (DGI).			
☐ Remise au client de la fiche informative distributeur de gaz remplie			



Rapport n°: PARE L'ISLE DE NOE

Date: 15/10/2023

Page: 6/18



J – Actions de l'opérateur de diagnostic en cas d'anomalie 32c

- ☐ Transmission au Distributeur de gaz par de la référence du contrat de fourniture de gaz, du Point de Comptage Estimation, du Point de Livraison ou du numéro de compteur ;
- ☐ Remise au syndic ou au bailleur social de la fiche informative distributeur de gaz remplie.

Le diagnostic s'est déroulé sans déplacement de meubles et sans démontage de l'installation. Sur les parties visibles et accessibles.

Visite effectuée le : 12/10/2023 Durée de validité : 11/10/2026 Fait en nos locaux le 15/10/2023 Nom et prénom : Braud Sébastien

Signature de l'opérateur (et cachet de l'entreprise) :

- Le rapport doit comprendre, en fonction de la nature de l'installation contrôlée, des règles élémentaires de sécurité et d'usage à respecter et notamment l'obligation d'entretien des appareils et de contrôle de la vacuité des conduits de fumées



Rapport n°: PARE L'ISLE DE NOE

Date: 15/10/2023

Page: 7/18



Fiche informative à l'attention du vendeur, acquéreur ou occupant d'un logement concernant l'installation intérieure de gaz

Les accidents dus aux installations gaz, tout en restant peu nombreux, sont responsables d'un nombre important de victimes. La vétusté des installations, l'absence d'entretien des appareils et certains comportements imprudents sont des facteurs de risque : 98 % des accidents, fuites et explosions sont recensés dans les installations intérieures.

Les intoxications oxycarbonées et les explosions font un grand nombre de victimes qui décèdent ou gardent des séquelles et handicaps à long terme.

Quels sont les moyens de prévention des accidents liés aux installations intérieures gaz ?

Pour prévenir les accidents liés aux installations intérieures gaz, il est nécessaire d'observer quelques règles de base :

- > Renouvelez le tuyau de raccordement de la cuisinière ou de la bouteille de gaz régulièrement et dès qu'il est fissuré,
- > Faire ramoner les conduits d'évacuation des appareils de chauffage et de cheminée régulièrement,
- Faire entretenir et contrôler régulièrement les installations intérieures de gaz par un professionnel.

Mais il s'agit également d'être vigilant, des gestes simples doivent devenir des automatismes :

- > ne pas utiliser les produits aérosols ou les bouteilles de camping-gaz dans un espace confiné, près d'une source de chaleur,
- fermer le robinet d'alimentation de votre cuisinière après chaque usage et vérifiez la date de péremption du tuyau souple de votre cuisinière ou de votre bouteille de gaz,
- > assurer une bonne ventilation de votre logement, n'obstruer pas les bouches d'aération,
- sensibiliser les enfants aux principales règles de sécurité des appareils gaz.

Quelle conduite adopter en cas de fuite de gaz ?

Lors d'une fuite de gaz, il faut éviter tout risque d'étincelle qui entraînerait une explosion :

- > ne pas allumer la lumière, ni toucher aux interrupteurs, ni aux disjoncteurs,
- > ne pas téléphoner de chez vous, que ce soit avec un téléphone fixe ou un portable,
- ne pas prendre l'ascenseur mais les escaliers,
- > une fois à l'extérieur, prévenir les secours

Pour aller plus loin: http://www.developpement-durable.gouv.fr



Rapport n°: PARE L'ISLE DE NOE

Date: 15/10/2023

Page: 8/18



Fiche informative Distributeur de gaz

Vendeur, acquéreur ou occupant d'un logement, cette information concerne votre installation intérieure de gaz

AVERTISSEMENT: Selon l'arrêté du 23 février 2018 modifié les fournisseurs de bouteilles de gaz ne sont pas considérés comme distributeurs de gaz (voir 3.14). Il n'y a donc pas lieu de les informer en cas de constat d'anomalie de type DGI. Par conséquent, en application du 7.1, pour ce cas, la présente annexe ne s'applique pas.

Dans le cadre de l'application des articles L.134-6 et R.134-1 du Code de la Construction et de l'Habitation, un diagnostic de votre logement a été effectué afin d'informer l'acquéreur de l'état de l'installation intérieure de gaz.

F.1 : Le résultat de ce diagnostic ne fait pas apparaître une ou plusieurs anomalies présentant un Danger Grave Immédiat (DGI)

Cette ou ces anomalies sont désignée(s) par le ou les numéros de points de contrôles suivants :

6b1	28a
6b2	28b
6c	29c1
7a2	29c2
7b23 février	29c4
2018 modifié	
7d2	29c5
8c	
9b	
11a	32a
11c	B2
12a	C2
18e	D2
22	Н
23	I
24a1	J
24b1	S1
25a	S2
25b	S3
27	Т

Le libellé des anomalies est donné dans le tableau F.1 de la présente annexe.

Ces anomalies n'ont rien d'irrémédiables et peuvent être, dans la majorité des cas, facilement corrigées.

Pour assurer votre sécurité, le 12/10/2023, l'opérateur de diagnostic désigné a interrompu l'alimentation en gaz de votre installation intérieure de gaz située en aval du point de livraison ou □ du point de comptage estimation (PCE) N° ou □ à défaut du compteur de gaz N°



Rapport n°: PARE L'ISLE DE NOE

Date: 15/10/2023

Page: 9/18



- Dartiellement, c'est-à-dire en fermant le robinet commandant l'appareil ou la partie défectueuse de votre installation intérieure de gaz,

Ou/et

- □ Totalement, c'est-à-dire en fermant le robinet commandant l'intégralité de votre installation intérieure de gaz

Ceci est signalé par la (ou les) étiquette(s) de condamnation apposée(s) par l'opérateur de diagnostic.

L'opérateur de diagnostic a immédiatement signalé à votre distributeur de gaz :, avec le n° d'enregistrement suivant : cette ou ces anomalies DGI ainsi que votre index compteur le

Ce distributeur, dont les coordonnées sont disponibles sur le site internet de l'AFG (<u>www.afgaz.fr</u>), est votre seul interlocuteur pour ce qui est des suites à donner au traitement de la ou des anomalies.

AVERTISSEMENT

Tant que la ou les anomalies DGI n'ont pas été corrigée(s), en aucun cas vous ne devez rétablir l'alimentation en gaz de votre installation intérieure de gaz, de la partie d'installation intérieure de gaz, du ou des appareils à gaz qui ont été isolé(s) et signalé(s) par la ou les étiquettes de condamnation.

Si vous êtes titulaire du contrat de fourniture de gaz (vendeur, occupant,...)

Votre distributeur de gaz va prendre contact avec vous pour vous accompagner dans votre démarche de correction des anomalies, en vous :

- fournissant une liste de professionnels, au cas où vous n'en connaîtriez pas ;
- proposant d'éventuelles aides financières ;
- indiquant, pour les réparations les plus simples, comment corriger la ou les anomalies;
- rappelant le délai dont vous disposez pour effectuer les travaux de remise en état.

Afin de régulariser votre dossier avec votre distributeur de gaz :

- Faites corriger la (ou les) anomalie(s);
- Après correction des anomalies, envoyer l'Attestation de levée de DGI, intégrée à cette fiche, complétée, datée et signée par vos soins avant l'expiration du délai fixé par le distributeur de gaz à son adresse afin de continuer à bénéficier de l'énergie gaz pour votre logement.

Si le distributeur de gaz ne reçoit pas l'Attestation de levée de DGI dans le délai de 3 mois à compter de la date de réalisation du diagnostic, il interviendra pour :

- Fermer le robinet d'alimentation générale de votre installation intérieure de gaz ;
- Empêcher toute manœuvre de ce robinet en le condamnant, voire en procédant à la dépose du compteur.

Le distributeur de gaz informera votre fournisseur de gaz de cette intervention.

Votre logement ne pourra donc plus bénéficier de l'énergie gaz tant qu'une Attestation de levée de DGI ne sera pas réceptionnée par le distributeur de gaz.

Après intervention du distributeur pour les actions citées ci-dessus, la remise à disposition de l'énergie gaz pour votre logement sera facturée.

SI VOUS ETES ACQUEREUR OU NOUVEL OCCUPANT



Rapport n°: PARE L'ISLE DE NOE

Date: 15/10/2023 Page: 10/18



Si vous souhaitez souscrire un contrat de fourniture de gaz auprès d'un fournisseur à l'issue de la vente, deux cas se présentent :

- la (ou les) anomalie(s) DGI ont été corrigée(s), et l'Attestation de levée de DGI a été adressée au distributeur de gaz dans un délai de 3 mois ; celui-ci acceptera la demande de mise en service de votre installation présentée par votre fournisseur de gaz ;
- dans le cas contraire, la demande de mise en service de votre installation intérieure de gaz adressée par votre fournisseur de gaz, sera refusée par le distributeur de gaz du fait de la présence d'anomalies présentant un Danger Grave et Immédiat.

Dans le second cas, vous devez après correction de la ou des anomalies DGI, envoyer à votre fournisseur de gaz l'Attestation de levée de DGI, intégrée à cette fiche, complétée, datée et signée par vos soins. Votre fournisseur de gaz la transmettra au distributeur de gaz.

A partir de ce moment votre logement pourra à nouveau bénéficier de l'énergie gaz et le distributeur de gaz programmera la remise en service de votre installation intérieure de gaz en convenant avec vous d'un rendez-vous au plus près de la date que vous souhaiterez.

Page: 10/18



Rapport n°: PARE L'ISLE DE NOE

Date: 15/10/2023 Page: 11/18



Tableau F.1 - Liste des anomalies DGI - Danger Grave et Immédiat

Code	Libellé des anomalies DGI – Danger Grave et Immédiat				
6b1	L'installation présente un défaut d'étanchéité important en aval des robinets de commande				
6b2	L'installation présente un défaut d'étanchéité important sur les tuyauteries fixes				
6c	Au moins un défaut d'étanchéité a été observé (odeur de gaz, fuite sur raccord,)				
7a2	Installation GPL, le robinet n'est pas adapté à la pression de service				
7b	Absence de l'ensemble de première détente				
7d2	La lyre GPL est dangereuse				
8c	Au moins un robinet de commande d'un appareil alimenté en gaz de réseau est muni d'un about porte- caoutchouc non démontable				
9b	La pression d'alimentation d'un appareil GPL est supérieure à 50 mbar				
11a	Sur une installation alimentée en gaz de réseau, un moins un appareil est raccordé en gaz avec un tube souple				
11c	Le matériel utilisé pour le raccordement en gaz d'un appareil est marqué d'une marque reconnue mais n'est pas autorisé d'emploi ou le raccordement en gaz d'un appareil comporte plusieurs tuyaux flexibles				
12a	Matériel non autorisé d'emploi, ou tube souple ou tuyau flexible non métallique en mauvais état				
22	Absence de mention sur l'appareil ou sur la notice du constructeur attestant que l'appareil est équipé d'une triple sécurité				
23	Le chauffe-eau non raccordé est installé dans un local où il présente un risque				
24a1	Le local est équipé ou prévu pour un CENR. Il n'est pas pourvu d'une amenée d'air				
24b1	Le local équipé ou prévu pour un CENR n'est pas pourvu de sortie d'air				
25a	Le chauffe-eau non raccordé dessert une installation sanitaire trop importante (baignoire, bac> 50 litres,				
	plus de 3 points d'eau dans plus de deux pièces distinctes)				
25b	Le chauffe-eau non raccordé dessert une douche				
27	L'orifice d'évacuation des produits de combustion de l'appareil étanche débouche à l'intérieur d'un bâtiment				
28a	Il n'existe pas de conduit de raccordement reliant l'appareil au conduit de fumée				
28b	Le dispositif d'évacuation des produits de combustion est absent ou n'est manifestement pas un conduit de fumée				
29c1	Le conduit de raccordement présente un jeu aux assemblages estimé supérieur à 2 mm de part et d'autre du diamètre du conduit				
29c2	Le conduit de raccordement présente une perforation autre qu'un orifice de prélèvement				
29c4	Le conduit de raccordement présente un diamètre non adapté, notamment pour le raccordement à la buse de l'appareil au conduit de fumée				
29c5					
32a	L'appareil en place n'est pas spécifique VMC GAZ				
B2	La flamme d'un brûleur décolle totalement et s'éteint				
C2	La flamme d'un brûleur s'éteint à l'ouverture de la porte du four				
D2	La flamme d'un brûleur s'éteint lors du passage de débit maxi au débit mini				
Н	Le chauffe-eau non raccordé est dangereux (teneur en CO trop importante) : l'appareil est dangereux, il				
	ne doit pas être utilisé et doit être examiné au plus tôt par une personne compétente (installateur ou SAV)				
1	Un débordement de flamme est constaté à l'allumage du chauffe-eau non raccordé : l'appareil est dangereux, il ne doit pas être utilisé et doit être examiné au plus tôt par une personne compétente				

Diagnostics: A miante - DPE - Plomb - Termites - Carrez/Boutin - Gaz - Electricit'e - E.R.N.M.T.

S.B Diagnostics Chemin de la Tuilerie 32290 AIGNAN – Tél. : 06 79 30 39 52

Assurance : MAVIT N° de contrat 2011015 – Certification délivrée par : LCP Certifications de personnes Numéro de dossier : PARE

L'ISLE DE NOE Page: 11/18



Rapport n°: PARE L'ISLE DE NOE

Date: 15/10/2023 Page: 12/18



	(installation ou SAV)
J	Un débordement de flamme est constaté à l'allumage de l'appareil raccordé : l'appareil est dangereux, il ne doit pas être utilisé et doit être examiné au plus tôt par une personne compétente (installateur ou SAV)
S1	La teneur en CO est trop importante, l'appareil ne fonctionne pas dans des conditions de sécurité satisfaisantes. Il est dangereux et ne doit pas être utilisé et doit être examiné au plus tôt par une personne compétente (installateur ou SAV)
S2	La teneur en CO est trop importante (dispositif d'extraction mécanique à l'arrêt), l'appareil ne fonctionne pas dans des conditions de sécurité satisfaisantes. Il est dangereux et ne doit pas être utilisé et doit être examiné au plus tôt par une personne compétente (installateur ou SAV)
S3	La teneur en CO est trop importante (dispositif d'extraction mécanique en fonctionnement), l'appareil ne fonctionne pas dans des conditions de sécurité satisfaisantes. Il ne doit pas être utilisé simultanément avec le dispositif d'extraction mécanique en fonctionnement. L'installation doit être examinée par une personne compétente (installateur ou SAV)
Т	La teneur en CO est trop importante, l'appareil ne fonctionne pas dans des conditions de sécurité satisfaisantes. Il est dangereux et ne doit pas être utilisé et doit être examiné au plus tôt par une personne compétente (installateur ou SAV)

Page: 12/18



Rapport n°: PARE L'ISLE DE NOE

Date: 15/10/2023 Page: 13/18



A REMPLIR SEULEMENT EN CAS D'ANOMALIE DGI

ATTESTATION DE LEVEE DE DGI A RETOURNER AU DISTRIBUTEUR DE GAZ DANS UN DELAI DE 3 MOIS MAXIMUM A COMPTER DU 12/10/2023 (date de réalisation du diagnostic)

Tous les champs de cette attestation doivent être remplis. A défaut, cette attestation ne sera pas considérée comme valable Numéro d'enregistrement du (ou des) DGI présent(s) en page 1 de la Fiche : Numéro de point de livraison gaz (présent sur la facture sur la facture de fourniture de gaz et page 1 de la Fiche), Numéro de point de comptage estimation (PCE) (présent sur la facture de fourniture de gaz et page 1 de la Fiche) Ou à défaut Le numéro de compteur : Nom: Adresse: Adresse du logement concerné : Bâtiment: Etage: N° de logement : Téléphone : Je soussigné...... certifie en ma qualité de : Propriétaire du logement, et/ou Occupant Ft Titulaire, ou Demandeur Du contrat de fourniture de gaz ou son représentant que l'(es) anomalie(s) de gravité DGI détectée(s) sur l'installation intérieure de gaz de mon logement, lors du diagnostic réalisé le/.....par : a (ont) été corrigée(s) de la manière suivante : Signature:



Rapport n°: PARE L'ISLE DE NOE

Date: 15/10/2023 Page: 14/18



F.2 Le résultat de ce diagnostic ne fait pas apparaître une anomalie 32c nécessitant un suivi particulier par le distributeur de gaz

Le libellé de cette anomalie est donné dans le tableau F.2.

L'opérateur de diagnostic a immédiatement signalé cette anomalie 32c, à votre distributeur de gaz avec le N° d'enregistrement suivant : ainsi que votre index compteur : .

Ce distributeur, dont les coordonnées sont disponibles sur le site internet de l'AFG (<u>www.afgaz.fr</u>), est votre seul interlocuteur pour ce qui est des suites à donner au traitement de la ou des anomalies.

Bien que votre chaudière ait été maintenue en fonctionnement, cette anomalie lui a été signalée.

Il se rapprochera du syndic ou du bailleur social afin de la mettre en demeure de lui communiquer dans un délai de 2 mois une attestation de vérification et d'entretien de la VMC gaz conformément au dispositions de l'arrêté du 25 avril 1985 relatif à la vérification et à l'entretien des installations collectives de ventilation mécanique contrôlée gaz (VMC gaz).

- En cas de non retour de cette attestation d'entretien ou si l'attestation d'entretien mentionne que les chaudières de l'immeuble continuent de fonctionner lorsque l'extracteur est à l'arrêt, pour votre sécurité le distributeur de gaz coupera l'alimentation en gaz de l'ensemble des logements de votre immeuble.
- Si l'attestation mentionne qu'un Dispositif de Sécurité Collective a bien été installé, le destinataire du courrier de mise en demeure envoie au distributeur de gaz une copie du procès-verbal des essais de fonctionnement réalisés suite à cette installation :
 - Dans ce cas, l'anomalie ne concerne que le logement dans lequel l'absence de relais spécifique a été constatée: vous allez recevoir une lettre de mise en demeure du distributeur de gaz lui demandant de remettre son installation en conformité (installer le relais Dispositif de Sécurité Collective et y raccorder l'alimentation électrique de la chaudière) dans un délai de 3 mois et de l'en informer.
 - Sinon, le délai de remise en conformité accordé au syndic ou au bailleur social est de 6 mois. Si le distributeur de gaz ne reçoit pas l'attestation d'installation du Dispositif de Sécurité Collective et de réalisation de l'essai de fonctionnement avant l'expiration de ce délai, il coupe l'alimentation en gaz des logements de l'immeuble.

Page: 14/18



Rapport n°: PARE L'ISLE DE NOE

Date: 15/10/2023 Page: 15/18



Rappel Le décret 2008-1231 du 27 novembre 2008 relatif à la prévention des intoxications par le monoxyde de carbon prévoit à la section 6, « art. R*152-11 – Est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 3^e classe le fait pour une personne, propriétaire d'un local existant, de ne pas mettre en place les dispositifs prévus par les articles R.131-31 et R.131-33 (Dispositif de Sécurité Collective) ».

Tableau F.2 -Liste des anomalies nécessitant un suivi particulier par le distributeur de gaz

	Code	Libellé des anomalies
--	------	-----------------------

Page: 15/18



Rapport n°: PARE L'ISLE DE NOE

Date: 15/10/2023 Page: 16/18



Photos (non réglementaire)		



Rapport n°: PARE L'ISLE DE NOE

Date: 15/10/2023 Page: 17/18



CERTIFICAT DE COMPETENCE



Diagnostics: Amiante – DPE – Plomb – Termites – Carrez/Boutin – Gaz – Electricité – E.R.N.M.T.

S.B Diagnostics Chemin de la Tuilerie 32290 AIGNAN – Tél. : 06 79 30 39 52 Assurance : MAVIT N° de contrat 2011015 – Certification délivrée par : LCP Certifications de personnes Numéro de dossier : PARE

L'ISLE DE NOE Page: 17/18



Rapport n°: PARE L'ISLE DE NOE

Date: 15/10/2023 Page: 18/18



ATTESTATION D'ASSURANCE



227 VOTRE COURTIER: CABINET DIAGNOS VILLAEYS OLIVIER 14 RUE DU MARECHAL DE LATTRE DE TASSIGNY 67170 BRUMATH N° Orias : 07031035 Contact@diagnos.fr

ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

La société MAVIT atteste que l'entreprise

S.B DIAGNOSTICS SEBASTIEN BRAUD

CHEMIN DE LA TUILERIE 32290 AIGNAN a souscrit un contrat d'assurance : POLICE n° 2011015

couvrant les conséquences générales et particulières de sa Responsabilité Civile Professionnelle suivant les

dispositions des conditions générales DGRCPDI 10.20 et particulières.

Montant des garanties règlementaires 300 000 € par sinistre et 500 000 € par an.

Diagnostic Amiante

- examen avant vente ou location

Diagnostic Technique Amiante (DTA) dont ascenseur

Diagnostic Etat des Risques et Pollutions (ERP)
Diagnostic Etat de l'Installation Electrique dont télétravail

Diagnostic Etat de l'Installation Gaz

Diagnostic Etat Parasitaire (Mérule, Insectes Xvlophages, Champignons)

Diagnostic Loi Boutin

Diagnostic Loi Carrez

Diagnostic Performance Energétique (DPE)

Diagnostic Plomb (CREP, DRIP, Avant travaux, Plomb dans l'eau)

Diagnostic Termites

Les garanties sont acquises à l'assuré sous réserve qu'il puisse justifier de toute l'expérience, qualification ou

certification en vigueur, nécessaire à l'exercice de ses activités.

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit. Elle vaut présomption simple d'assurance et ne peut notamment engager la Société d'Assurance en dehors des limites, clauses et conditions prévues au contrat auquel

elle se réfère.

Elle est valable du 01/01/2023 au 31/12/2023 sous réserve du paiement de la cotisation.

Fait à Thann, le 02/01/2023

Pour la société

Le Directeur

LOT19 - 12/12/2022

Diagnostics: Amiante – DPE – Plomb – Termites – Carrez/Boutin – Gaz – Electricité – E.R.N.M.T. S.B Diagnostics Chemin de la Tuilerie 32290 AIGNAN – Tél. : 06 79 30 39 52

Assurance : MAVIT N° de contrat 2011015 - Certification délivrée par : LCP Certifications de personnes Numéro de dossier : PARE

L'ISLE DE NOE Page: 18/18



ETAT DES RISQUES ET POLLUTIONS

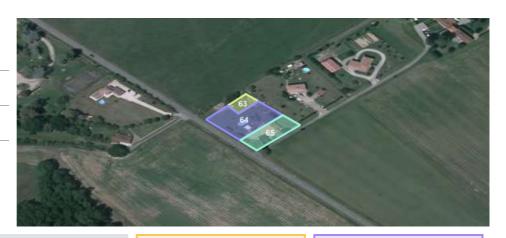
Adresse: 32300 L ISLE DE NOE

Coordonnées GPS: 43.577925, 0.423282

Cadastre: E65, E63, E64 Commune: L ISLE DE NOE Code Insee: 32159

Reference d'édition: 2451745 **Date d'édition:** 15/10/2023

Vendeur: M.et Mme PARE Acquéreur:



PEB: NON

Radon: NIVEAU 1

7 BASIAS, 0 BASOL, 0 ICPE

SEISME: NIVEAU 2

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES

Туре	Exposition	Plan de prevention				
Informatif PEB	NON	e bien n'est pas situé dans un zonage réglementaire du plan d'exposition au bruit				
PPR Naturel SEISME	oui	Zonage réglementaire sur la sismicité : Niveau 2				
PPR Naturel RADON	oui	Commune à potentiel radon de niveau 1				
Informatif Sols Argileux	oui	Niveau de risque : Fort Une étude géotechnique est obligatoire sur cette parcelle en cas de construction ou modification du Bati. (Loi ELAN, Article 68)				
PPR Naturels Mouvement de terrain	oui	Mouvement de terrain Tassements différentiels Isle-de-Noé	Approuvé	28/02/2014		
		Inondation La Baïse	Approuvé	20/05/2007		
PPR Naturels	NON	Inondation Par une crue à débordement lent de cours d'eau La Baïse	Approuvé	20/05/2007		
Inondation	NON	Inondation La Baïse	Prescrit	19/07/2022		
		Inondation Par une crue à débordement lent de cours d'eau La Baïse	Prescrit	19/07/2022		
PPR Miniers	NON	La commune ne dispose d'aucun plan de prevention des risques Miniers				
PPR Technologiques	NON	La commune ne dispose d'aucun plan de prevention des risques Technolog	iques			

[&]quot;Les informations sur les risques auxquels ce bien est exposé sont disponibles sur le site Géorisques : www.georisques.gouv.fr" article R.125-25

DOCUMENTS RÉGLEMENTAIRES ET REFERENCES

https://www.info-risques.com/short/ PDNDU

En cliquant sur le lien suivant ci-dessus, vous trouverez toutes les informations préfectorales et les documents de références et les annexes qui ont permis la réalisation de ce document.



ETAT DES RISQUES ET POLLUTIONS

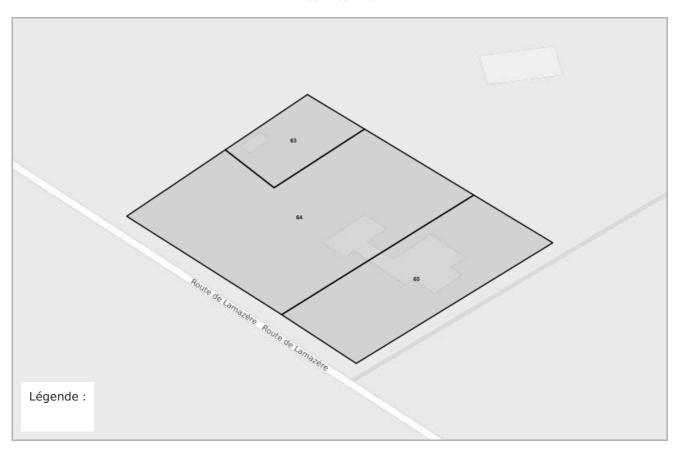
Aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon, sols pollués et nuisances sonores

Cet état	est établi sur la base d	les information	ns mises à disposi	tion par arr	êté préfectoral			
N° 2013087-0007	du	28/03	3/2013	Mis à jo	ur le			
Adresse de l'immeuble			Code postal ou In	see (Commune			
23 Impasse du Cape	é 32300 L'Isle-de-Noé		32300		L IS	SLE DE NOE		
Références cadastrales :			E65, E63	3, E64				
Situation de l'immeuble au regard	d'un plan de préventio	n des risques	naturels (PPRN)					
> L'immeuble est situé dans le périmèt	tre d'un PPR N				0	ui X N	on	
prescrit	anticipé		approuvé	X	date	28/02/2	014	
Si oui, les risques naturels pris en cons	sidération sont liés à :							
inondation	crue torre	entielle	remonté	e de nappe		avalanc	hes	
cyclone	mouvements de	terrain X	sécheresse gé	otechnique		feux de fo	orêt	
séisme		volcan		autres				
extraits des documents de réf	férence joints au présent	état et permetta	nt la localisation de	l'immeuble a	u regard des risqu	es pris en comp	te	
> L'immeuble est concerné par des pre	escriptions de travaux dar	ns le règlement d	du PPRN		Oui	1	lon X	
Si oui, les travaux prescrits ont été réa	alisés				Oui	1	lon	
Situation de l'immeuble au regard	du risque érosion							
> Le terrain est situé en secteur du rec	cul du trait de cote (érosi c	on)			Oui	1	lon X	(
Si oui, exposition à l'horizon des:					30 ans	100	ans	
Situation de l'immeuble au regard	d'un plan de préventio	n des risques	miniers (PPRM)					
> L'immeuble est situé dans le périmèt			(, , , , , , ,		0	ui N	on X	(
prescrit	anticipé		approuvé		date			
Si oui, les risques naturels pris en cons								
	nouvements de terrain		ā	utres				
extraits des documents de réf	férence joints au présent	état et permetta	nt la localisation de	l'immeuble a	u regard des risqu	es pris en comp	te	
> L'immeuble est concerné par des pre	escriptions de travaux dar	ns le règlement d	du PPRM		Oui	1	lon	
Si oui, les travaux prescrits ont été réa	alisés				Oui	1	lon	
Situation de l'immeuble au regard	d'un plan de prévention	n des risques	technologiques (F	PRT)				
Situation de l'immeuble au regard > L'immeuble est situé dans le périmèt				PRT)	0	ui N	on X	
	tre d'un PPR T prescrit e	t non encore a	pprouvé	PPRT)	0	ui N	on X	· ·
> L'immeuble est situé dans le périmèt	tre d'un PPR T prescrit e	t non encore a rrêté de prescrip	pprouvé tion sont liés à :	PRT) et de surpre		ui N	on X	(
> L'immeuble est situé dans le périmèt Si oui, les risques technologiques pris	tre d'un PPR T prescrit e en considération dans l'ar effet ther	t non encore a rrêté de prescrip mique	pprouvé tion sont liés à :		ssion		on X	
 L'immeuble est situé dans le périmèt Si oui, les risques technologiques pris effet toxique L'immeuble est situé dans le périmèt 	tre d'un PPR T prescrit e en considération dans l'ar effet ther	t non encore a rrêté de prescrip mique	pprouvé tion sont liés à : effe	et de surpre	ssion	ui N		
 L'immeuble est situé dans le périmèt Si oui, les risques technologiques pris effet toxique L'immeuble est situé dans le périmèt 	tre d'un PPR T prescrit e en considération dans l'ai effet ther tre d'un PPR T approuvé	t non encore a rrêté de prescrip mique	pprouvé tion sont liés à : effe	et de surpre	ssion	ui N		
 L'immeuble est situé dans le périmèt Si oui, les risques technologiques pris effet toxique L'immeuble est situé dans le périmèt 	tre d'un PPR T prescrit e en considération dans l'ar effet ther tre d'un PPR T approuvé ments de référence perme	t non encore a rrêté de prescrip mique ettant la localisat	pprouvé tion sont liés à : effe	et de surpre	ssion	ui N mpte :		
 L'immeuble est situé dans le périmèt Si oui, les risques technologiques pris effet toxique L'immeuble est situé dans le périmèt Extraits des docun L'immeuble est situé en secteur d'ex 	tre d'un PPR T prescrit e en considération dans l'ar effet ther tre d'un PPR T approuvé ments de référence perme expropriation ou de délaisse	t non encore a rrêté de prescrip mique ettant la localisat	pprouvé tion sont liés à : effe	et de surpre	ssion Or risques pris en col	ui N mpte :	on X	
 L'immeuble est situé dans le périmèt Si oui, les risques technologiques pris effet toxique L'immeuble est situé dans le périmèt Extraits des docun L'immeuble est situé en secteur d'ex 	tre d'un PPR T prescrit er en considération dans l'ai effet ther tre d'un PPR T approuvé ments de référence perme expropriation ou de délaisse ription	t non encore a rrêté de prescrip mique ettant la localisat ement	pprouvé tion sont liés à : effe tion de l'immeuble a	et de surpre	ssion Orisques pris en cor	ui N mpte :	lon X	
L'immeuble est situé dans le périmèt Si oui, les risques technologiques pris e effet toxique L'immeuble est situé dans le périmèt Extraits des docun L'immeuble est situé en secteur d'ex L'immeuble est situé en zone de prescr Si la transaction concerne un loger Si la transaction ne concerne pas u	tre d'un PPR T prescrit et en considération dans l'ai effet ther tre d'un PPR T approuvé ments de référence perme expropriation ou de délaisse ription ment , les travaux prescrit un logement , l'information	t non encore al rrêté de prescrip mique ettant la localisatement es ont été réalisé on sur le type de	pprouvé tion sont liés à : effe tion de l'immeuble a s risques auxquels l'i	e t de surpre nu regard des mmeuble	ssion Orisques pris en cor Oui Oui	ui N mpte :	lon X	
L'immeuble est situé dans le périmèt Si oui, les risques technologiques pris e effet toxique L'immeuble est situé dans le périmèt Extraits des docun L'immeuble est situé en secteur d'ex L'immeuble est situé en zone de prescr Si la transaction concerne un logen	tre d'un PPR T prescrit et en considération dans l'ai effet ther tre d'un PPR T approuvé ments de référence perme expropriation ou de délaisse ription ment , les travaux prescrit un logement , l'information	t non encore a rrêté de prescrip mique ettant la localisat ement es ont été réalisé on sur le type de	pprouvé tion sont liés à : effe tion de l'immeuble a s risques auxquels l'i	e t de surpre nu regard des mmeuble	ssion Oi risques pris en coi Oui Oui Oui Oui	ui N mpte :	ion X	
L'immeuble est situé dans le périmèt Si oui, les risques technologiques pris e effet toxique L'immeuble est situé dans le périmèt Extraits des docun L'immeuble est situé en secteur d'ex L'immeuble est situé en zone de prescr Si la transaction concerne un loger Si la transaction ne concerne pas u	tre d'un PPR T prescrit et en considération dans l'ai effet ther tre d'un PPR T approuvé ments de référence perme expropriation ou de délaisse ription ment, les travaux prescrit in logement, l'informatic abilité et cinétique, est joi	t non encore al rrêté de prescrip mique ettant la localisatement es ont été réalisé on sur le type de nte à l'acte de v	pprouvé tion sont liés à : effe tion de l'immeuble a s risques auxquels l'i	e t de surpre nu regard des mmeuble	ssion Oi risques pris en coi Oui Oui Oui Oui	ui N mpte :	ion X	
> L'immeuble est situé dans le périmèt Si oui, les risques technologiques pris effet toxique > L'immeuble est situé dans le périmèt Extraits des docun > L'immeuble est situé en secteur d'ex L'immeuble est situé en zone de prescr Si la transaction concerne un loger Si la transaction ne concerne pas u est exposé ainsi que leur gravité, proba Situation de l'immeuble au regard L'immeuble se situe dans une commun	tre d'un PPR T prescrit et en considération dans l'ai effet ther tre d'un PPR T approuvé ments de référence perme expropriation ou de délaisse ription ment, les travaux prescrit un logement, l'information abilité et cinétique, est joi du zonage sismique rè de de sismicité classée en	t non encore al rrêté de prescrip mique ettant la localisatement es ont été réalisé on sur le type de nte à l'acte de veglementaire	pprouvé tion sont liés à : effe tion de l'immeuble a s risques auxquels l'i ente ou au contrat c	et de surpre nu regard des mmeuble de location	ssion Oi risques pris en con Oui Oui Oui Oui Oui	ui N mpte :	ion X	
> L'immeuble est situé dans le périmèt Si oui, les risques technologiques pris effet toxique > L'immeuble est situé dans le périmèt Extraits des docun > L'immeuble est situé en secteur d'ex L'immeuble est situé en zone de prescr Si la transaction concerne un loger Si la transaction ne concerne pas u est exposé ainsi que leur gravité, proba Situation de l'immeuble au regard L'immeuble se situe dans une commun zone 1	tre d'un PPR T prescrit et en considération dans l'ai effet ther tre d'un PPR T approuvé ments de référence perme expropriation ou de délaisse ription ment, les travaux prescrit un logement, l'informationabilité et cinétique, est joi du zonage sismique rè de de sismicité classée en zone 2 X	t non encore al rrêté de prescrip mique ettant la localisatement es ont été réalisé on sur le type de nte à l'acte de veglementaire	pprouvé tion sont liés à : effe tion de l'immeuble a risques auxquels l'i ente ou au contrat c	et de surpre nu regard des mmeuble de location	ssion Oi risques pris en con Oui Oui Oui Oui Oui	ui Nmpte:	lon lon lon lon	
> L'immeuble est situé dans le périmèt Si oui, les risques technologiques pris effet toxique > L'immeuble est situé dans le périmèt Extraits des docun > L'immeuble est situé en secteur d'ex L'immeuble est situé en zone de prescr Si la transaction concerne un loger Si la transaction ne concerne pas u est exposé ainsi que leur gravité, proba Situation de l'immeuble au regard L'immeuble se situe dans une commun	tre d'un PPR T prescrit et en considération dans l'ai effet ther tre d'un PPR T approuvé ments de référence perme apropriation ou de délaisse ription ment, les travaux prescrit un logement, l'information abilité et cinétique, est joi du zonage sismique rè de de sismicité classée en	t non encore al rrêté de prescrip mique ettant la localisatement es ont été réalisé on sur le type de nte à l'acte de veglementaire	pprouvé tion sont liés à : effe tion de l'immeuble a s risques auxquels l'i ente ou au contrat c	et de surpre nu regard des mmeuble de location	ssion Oi risques pris en con Oui Oui Oui Oui Oui	ui Nmpte:	ion X	
> L'immeuble est situé dans le périmèt Si oui, les risques technologiques pris e effet toxique > L'immeuble est situé dans le périmèt Extraits des docun > L'immeuble est situé en secteur d'ex L'immeuble est situé en zone de prescr Si la transaction concerne un logen Si la transaction ne concerne pas u est exposé ainsi que leur gravité, proba Situation de l'immeuble au regard L'immeuble se situe dans une commun zone 1 trés faible Information relative à la pollution de	tre d'un PPR T prescrit et en considération dans l'ai effet ther tre d'un PPR T approuvé ments de référence perme expropriation ou de délaisse ription ment, les travaux prescrit un logement, l'informatic abilité et cinétique, est joi du zonage sismique rè le de sismicité classée en zone 2 X faible	t non encore al rrêté de prescrip mique ettant la localisatement es ont été réalisé on sur le type de nte à l'acte de veglementaire	pprouvé tion sont liés à : effe tion de l'immeuble a risques auxquels l'i ente ou au contrat c	et de surpre nu regard des mmeuble de location	ssion Orisques pris en cor Oui Oui Oui Oui Oui	ui Nmpte:	ion Xion Ion Ion Ion Ion Ion Ion Ion Ion Ion I	
> L'immeuble est situé dans le périmèt Si oui, les risques technologiques pris e effet toxique > L'immeuble est situé dans le périmèt Extraits des docun > L'immeuble est situé en secteur d'ex L'immeuble est situé en zone de prescr Si la transaction concerne un logen Si la transaction ne concerne pas u est exposé ainsi que leur gravité, proba Situation de l'immeuble au regard L'immeuble se situe dans une commun zone 1 trés faible	tre d'un PPR T prescrit et en considération dans l'ai effet ther tre d'un PPR T approuvé ments de référence perme expropriation ou de délaisse ription ment, les travaux prescrit un logement, l'informatic abilité et cinétique, est joi du zonage sismique rè le de sismicité classée en zone 2 X faible	t non encore al rrêté de prescrip mique ettant la localisatement es ont été réalisé on sur le type de nte à l'acte de veglementaire	pprouvé tion sont liés à : effe tion de l'immeuble a risques auxquels l'i ente ou au contrat c	et de surpre nu regard des mmeuble de location	ssion Oi risques pris en con Oui Oui Oui Oui Oui	ui Nmpte:	lon lon lon lon	
> L'immeuble est situé dans le périmèt Si oui, les risques technologiques pris e effet toxique > L'immeuble est situé dans le périmèt Extraits des docun > L'immeuble est situé en secteur d'ex L'immeuble est situé en zone de prescr Si la transaction concerne un logen Si la transaction ne concerne pas u est exposé ainsi que leur gravité, proba Situation de l'immeuble au regard L'immeuble se situe dans une commun zone 1 trés faible Information relative à la pollution de	tre d'un PPR T prescrit et en considération dans l'ai effet ther tre d'un PPR T approuvé ments de référence perme apropriation ou de délaisse ription ment, les travaux prescrit un logement, l'information abilité et cinétique, est joi du zonage sismique rève de sismicité classée en zone 2 X faible de sols	t non encore a rrêté de prescrip mique ettant la localisat ement es ont été réalisé on sur le type de nte à l'acte de v glementaire	pprouvé tion sont liés à : effe tion de l'immeuble a risques auxquels l'i ente ou au contrat d cone 3 odérée	et de surpre nu regard des mmeuble de location	ssion Orisques pris en cor Oui Oui Oui Oui Oui	ui Nmpte:	ion Xion Ion Ion Ion Ion Ion Ion Ion Ion Ion I	
> L'immeuble est situé dans le périmèt Si oui, les risques technologiques pris e effet toxique > L'immeuble est situé dans le périmèt Extraits des docun > L'immeuble est situé en secteur d'ex L'immeuble est situé en zone de prescr Si la transaction concerne un logen Si la transaction ne concerne pas u est exposé ainsi que leur gravité, proba Situation de l'immeuble au regard L'immeuble se situe dans une commun zone 1 trés faible Information relative à la pollution of	tre d'un PPR T prescrit et en considération dans l'ai effet ther tre d'un PPR T approuvé ments de référence perme expropriation ou de délaisse ription ment, les travaux prescrit un logement, l'informatio abilité et cinétique, est joi du zonage sismique rè ne de sismicité classée en zone 2 faible de sols rmation sur les sols (SIS) du zonage règlementa	t non encore al rrêté de prescrip mique ettant la localisatement es ont été réalisé on sur le type de nte à l'acte de verglementaire et maire de verglementaire et de verglementa	pprouvé tion sont liés à : effe tion de l'immeuble a risques auxquels l'i ente ou au contrat d cone 3 odérée	et de surpre nu regard des mmeuble de location	ssion Orisques pris en cor Oui Oui Oui Oui Oui	ui N mpte:	ion Xion Ion Ion Ion Ion Ion Ion Ion Ion Ion I	
> L'immeuble est situé dans le périmèt Si oui, les risques technologiques pris e effet toxique > L'immeuble est situé dans le périmèt Extraits des docun > L'immeuble est situé en secteur d'ex L'immeuble est situé en zone de prescr Si la transaction concerne un logen Si la transaction ne concerne pas u est exposé ainsi que leur gravité, proba Situation de l'immeuble au regard L'immeuble se situe dans une commun zone 1 trés faible Information relative à la pollution de > Le terrain est situé en secteur d'infor Situation de l'immeuble au regard	tre d'un PPR T prescrit et en considération dans l'ai effet ther tre d'un PPR T approuvé ments de référence perme apropriation ou de délaisse ription ment, les travaux prescrit un logement, l'information abilité et cinétique, est joi du zonage sismique rècle de sismicité classée en zone 2 X faible de sols rmation sur les sols (SIS) du zonage règlementa une à potentiel radon de l'aire de sols radon de l'aire de sols registre de la contra de l'aire de sols registre de sols (SIS)	t non encore al rrêté de prescrip mique ettant la localisatement es ont été réalisé on sur le type de nte à l'acte de viglementaire mire à potentiel niveau 3	pprouvé tion sont liés à : effe tion de l'immeuble a s risques auxquels l'i ente ou au contrat c cone 3 odérée radon	et de surpre nu regard des mmeuble de location	one 4 yenne Oui Oui Oui Oui Oui Oui Oui	ui N mpte:	ion X ion ion ion ion ion ion ion X	
> L'immeuble est situé dans le périmèt Si oui, les risques technologiques pris e effet toxique > L'immeuble est situé dans le périmèt Extraits des docun > L'immeuble est situé en secteur d'ex L'immeuble est situé en zone de prescr Si la transaction concerne un loger Si la transaction ne concerne pas u est exposé ainsi que leur gravité, proba Situation de l'immeuble au regard L'immeuble se situe dans une commun zone 1 trés faible Information relative à la pollution de > Le terrain est situé en secteur d'infor Situation de l'immeuble au regard > L'immeuble se situe dans une commun	tre d'un PPR T prescrit et en considération dans l'ai effet ther tre d'un PPR T approuvé ments de référence perme apropriation ou de délaisse ription ment, les travaux prescrit un logement, l'informatic abilité et cinétique, est joi du zonage sismique rède de sismicité classée en zone 2 X faible de sols rmation sur les sols (SIS) du zonage règlementa une à potentiel radon de d'un plan d'exposition	t non encore al rrêté de prescrip mique ettant la localisatement es ont été réalisé on sur le type de nte à l'acte de viglementaire mire à potentiel niveau 3	pprouvé tion sont liés à : effe tion de l'immeuble a s risques auxquels l'i ente ou au contrat c cone 3 odérée radon	et de surpre nu regard des mmeuble de location	one 4 yenne Oui Oui Oui Oui Oui Oui Oui	ui Nmpte:	ion X ion ion ion ion ion ion ion X	
> L'immeuble est situé dans le périmèt Si oui, les risques technologiques pris e effet toxique > L'immeuble est situé dans le périmèt Extraits des docun > L'immeuble est situé en secteur d'ex L'immeuble est situé en zone de prescr Si la transaction concerne un logen Si la transaction ne concerne pas u est exposé ainsi que leur gravité, proba Situation de l'immeuble au regard L'immeuble se situe dans une commun zone 1 trés faible Information relative à la pollution o > Le terrain est situé en secteur d'infor Situation de l'immeuble au regard > L'immeuble se situe dans une commun Situation de l'immeuble au regard	tre d'un PPR T prescrit et en considération dans l'ai effet ther tre d'un PPR T approuvé ments de référence perme apropriation ou de délaisse ription ment, les travaux prescrit un logement, l'information abilité et cinétique, est joi du zonage sismique rèdie de sismicité classée en zone 2 X faible de sols remation sur les sols (SIS) du zonage règlementa une à potentiel radon de d'un plan d'exposition tre d'un PEB:	t non encore al rrêté de prescrip mique ettant la localisatement es ont été réalisé on sur le type de nte à l'acte de viglementaire mire à potentiel niveau 3	pprouvé tion sont liés à : effe tion de l'immeuble a s risques auxquels l'i ente ou au contrat c cone 3 odérée radon	et de surpre au regard des mmeuble de location	one 4 yenne Oui Oui Oui Oui Oui Oui Oui Oui	ui Nmpte:	lon X Ion Io	
> L'immeuble est situé dans le périmèt Si oui, les risques technologiques pris e effet toxique > L'immeuble est situé dans le périmèt Extraits des docun > L'immeuble est situé en secteur d'ex L'immeuble est situé en zone de prescr Si la transaction concerne un logen Si la transaction ne concerne pas u est exposé ainsi que leur gravité, proba Situation de l'immeuble au regard L'immeuble se situe dans une commun zone 1 trés faible Information relative à la pollution o > Le terrain est situé en secteur d'infor Situation de l'immeuble au regard > L'immeuble se situe dans une commun Situation de l'immeuble au regard > L'immeuble se situe dans une commun Situation de l'immeuble au regard	tre d'un PPR T prescrit et en considération dans l'ai effet ther tre d'un PPR T approuvé ments de référence perme apropriation ou de délaisse ription ment, les travaux prescrit un logement, l'information abilité et cinétique, est joi du zonage sismique rèdie de sismicité classée en zone 2 X faible de sols remation sur les sols (SIS) du zonage règlementa une à potentiel radon de d'un plan d'exposition tre d'un PEB:	t non encore al rrêté de prescrip mique ettant la localisatement es ont été réalisé on sur le type de nte à l'acte de verglementaire en sur le type de nte à l'acte de verglementaire en sur le type de nte à l'acte de verglementaire en sur le type de nte à l'acte de verglementaire en sur le type de nte à l'acte de verglementaire en sur le type de nte à l'acte de verglementaire en sur le type de nte à l'acte de verglementaire en sur le type de nte à l'acte de verglementaire en sur le type de nte de verglementaire en sur le type de la verglementaire en sur le type de verglementaire en sur le	pprouvé tion sont liés à : effe tion de l'immeuble a risques auxquels l'i ente ou au contrat d cone 3 odérée radon	et de surpre	one 4 yenne Oui Oui Oui Oui Oui Oui Oui Oui Oui Ou	ui Nmpte:	lon X Ion Io	
> L'immeuble est situé dans le périmèt Si oui, les risques technologiques pris e effet toxique > L'immeuble est situé dans le périmèt Extraits des docun > L'immeuble est situé en secteur d'ex L'immeuble est situé en zone de prescr Si la transaction concerne un logen Si la transaction ne concerne pas u est exposé ainsi que leur gravité, proba Situation de l'immeuble au regard L'immeuble se situe dans une commun zone 1 trés faible Information relative à la pollution de > Le terrain est situé en secteur d'infor Situation de l'immeuble au regard > L'immeuble se situe dans une commun Situation de l'immeuble au regard > L'immeuble se situe dans le périmèt Si oui, les nuisances sonores s'élèvent	tre d'un PPR T prescrit et en considération dans l'ai effet ther tre d'un PPR T approuvé ments de référence perme apropriation ou de délaisse ription ment, les travaux prescrit un logement, l'information abilité et cinétique, est joi du zonage sismique rène de sismicité classée en zone 2 X faible de sols remation sur les sols (SIS) du zonage règlementa une à potentiel radon de d'un plan d'exposition tre d'un PEB:	t non encore al rrêté de prescrip mique ettant la localisat ement es ont été réalisé on sur le type de nte à l'acte de viglementaire mire à potentiel niveau 3 au bruit (PEB)	pprouvé tion sont liés à : effe tion de l'immeuble a s risques auxquels l'i ente ou au contrat c cone 3 odérée radon zone modé	et de surpre	one 4 yenne Oui Oui Oui Oui Oui Oui Oui Ou	ui N mpte: Zone for	lon X Ion Io	
> L'immeuble est situé dans le périmèt Si oui, les risques technologiques pris e effet toxique > L'immeuble est situé dans le périmèt Extraits des docun > L'immeuble est situé en secteur d'ex L'immeuble est situé en zone de prescr Si la transaction concerne un loger Si la transaction ne concerne pas u est exposé ainsi que leur gravité, proba Situation de l'immeuble au regard L'immeuble se situe dans une commun zone 1 trés faible Information relative à la pollution o > Le terrain est situé en secteur d'infor Situation de l'immeuble au regard > L'immeuble se situe dans une commun Situation de l'immeuble au regard > L'immeuble se situe dans le périmèt Si oui, les nuisances sonores s'élèvent Information relative aux sinistres i	tre d'un PPR T prescrit et en considération dans l'ai effet ther tre d'un PPR T approuvé ments de référence perme expropriation ou de délaisse ription ment, les travaux prescrit un logement, l'informationabilité et cinétique, est joi du zonage sismique rècle de sismicité classée en zone 2 X faible de sols remation sur les sols (SIS) du zonage règlementa une à potentiel radon de d'un plan d'exposition tre d'un PEB: aux niveau:	t non encore al rrêté de prescrip mique ettant la localisat ement es ont été réalisé on sur le type de nte à l'acte de viglementaire ement et potentiel niveau 3 au bruit (PEB) cone D faible ance suite à un	pprouvé tion sont liés à : effe tion de l'immeuble a s risques auxquels l'i ente ou au contrat c cone 3 odérée radon zone modé	et de surpre au regard des mmeuble de location zo mo	ssion Oi risques pris en con Oui	ui N mpte: Zone for	lon X Ion Io	
> L'immeuble est situé dans le périmèt Si oui, les risques technologiques pris e effet toxique > L'immeuble est situé dans le périmèt Extraits des docun > L'immeuble est situé en secteur d'ex L'immeuble est situé en zone de prescr Si la transaction concerne un loger Si la transaction ne concerne pas u est exposé ainsi que leur gravité, proba Situation de l'immeuble au regard L'immeuble se situe dans une commun zone 1 trés faible Information relative à la pollution o > Le terrain est situé en secteur d'infor Situation de l'immeuble au regard > L'immeuble se situe dans une commu Situation de l'immeuble au regard > L'immeuble se situe dans une commu Situation de l'immeuble au regard > L'immeuble est situé dans le périmèt Si oui, les nuisances sonores s'élèvent Information relative aux sinistres i	tre d'un PPR T prescrit et en considération dans l'ai effet ther tre d'un PPR T approuvé ments de référence perme expropriation ou de délaisse ription ment, les travaux prescrit un logement, l'informationabilité et cinétique, est joi du zonage sismique rècle de sismicité classée en zone 2 X faible de sols remation sur les sols (SIS) du zonage règlementa une à potentiel radon de d'un plan d'exposition tre d'un PEB: aux niveau:	t non encore a rrêté de prescrip mique ettant la localisatement es ont été réalisé on sur le type de nte à l'acte de verglementaire en potentiel niveau 3 au bruit (PEB) conce suite à un ophe naturelle mississippe de naturelle mississippe en propose de la conce suite à un ophe naturelle mississippe en conce de la conc	pprouvé tion sont liés à : effe tion de l'immeuble a risques auxquels l'i ente ou au contrat d cone 3 odérée radon zone modé ne catastrophe N/N inière ou technologi	et de surpre au regard des mmeuble de location zo mo	oui O	ui N mpte: zone for trés for the second sec	lon X Ion Io	
> L'immeuble est situé dans le périmèt Si oui, les risques technologiques pris e effet toxique > L'immeuble est situé dans le périmèt Extraits des docun > L'immeuble est situé en secteur d'ex L'immeuble est situé en zone de prescr Si la transaction concerne un loger Si la transaction ne concerne pas u est exposé ainsi que leur gravité, proba Situation de l'immeuble au regard L'immeuble se situe dans une commun zone 1 trés faible Information relative à la pollution o > Le terrain est situé en secteur d'infor Situation de l'immeuble au regard > L'immeuble se situe dans une commun Situation de l'immeuble au regard > L'immeuble se situe dans le périmèt Si oui, les nuisances sonores s'élèvent Information relative aux sinistres i	tre d'un PPR T prescrit et en considération dans l'ai effet ther tre d'un PPR T approuvé ments de référence perme expropriation ou de délaisse ription ment, les travaux prescrit un logement, l'informationabilité et cinétique, est joi du zonage sismique rècle de sismicité classée en zone 2 X faible de sols remation sur les sols (SIS) du zonage règlementa une à potentiel radon de d'un plan d'exposition tre d'un PEB: aux niveau:	t non encore al rrêté de prescrip mique ettant la localisat ement es ont été réalisé on sur le type de nte à l'acte de viglementaire ement et potentiel niveau 3 au bruit (PEB) cone D faible ance suite à un	pprouvé tion sont liés à : effe tion de l'immeuble a s risques auxquels l'i ente ou au contrat d cone 3 odérée radon zone modé te catastrophe N/N inière ou technologi lieu	et de surpre au regard des mmeuble de location zo mo	oui O	ui N mpte: zone for trés for	lon X Ion Io	() () () () () () () () () ()

Modèle état des risques, pollutions et sols en application des articles L.125-5, L.125-6 et L.125-7 du Code de l'environnnement MTES / DGPR juillet 2018. "Les informations sur les risques auxquels ce bien est exposé sont disponibles sur le site Géorisques : www.georisques.gouv.fr" article R.125-25

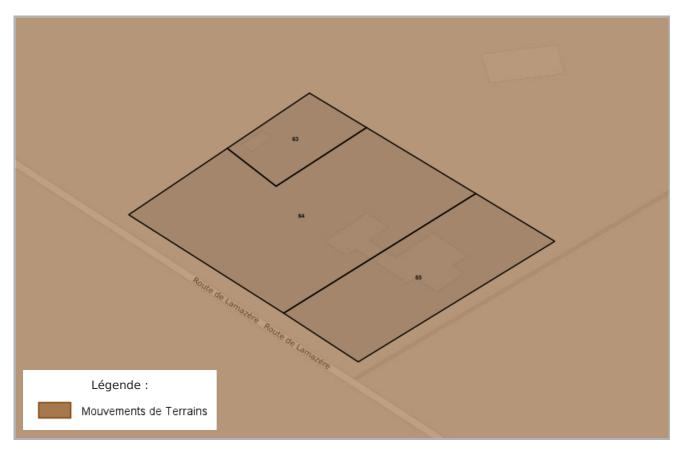
CARTOGRAPHIE DES INONDATIONS

E65 - E63 - E64



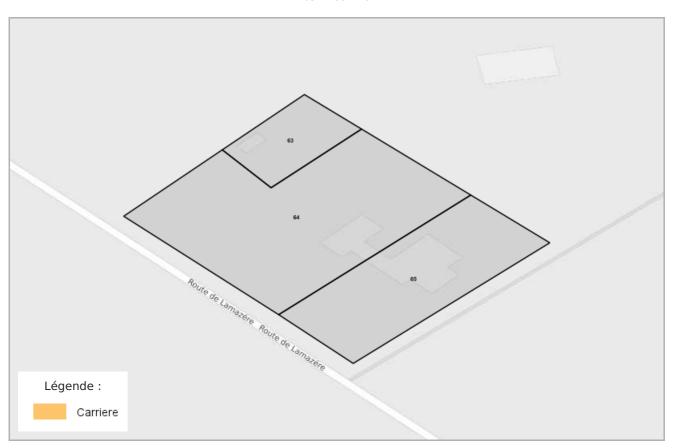
CARTOGRAPHIE DES MOUVEMENTS DE TERRAINS

E65 - E63 - E64



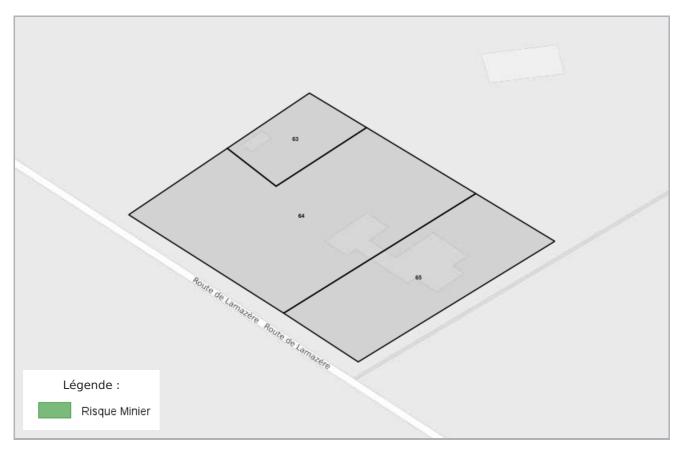
CARTOGRAPHIE DES MOUVEMENTS DE TERRAINS (CARRIÈRE)

E65 - E63 - E64

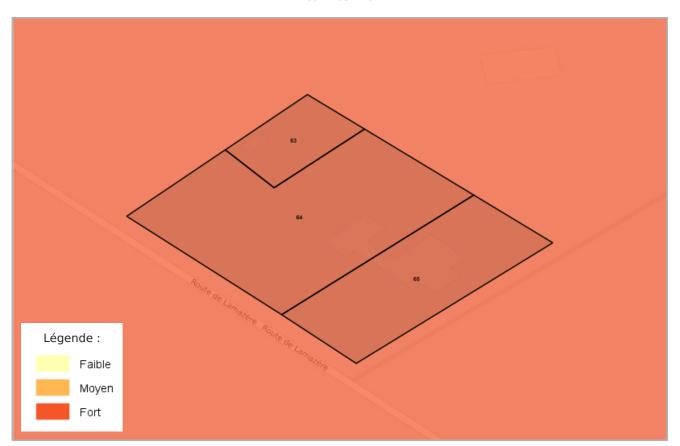


CARTOGRAPHIE DES MOUVEMENTS DE TERRAINS (MINES)

E65 - E63 - E64

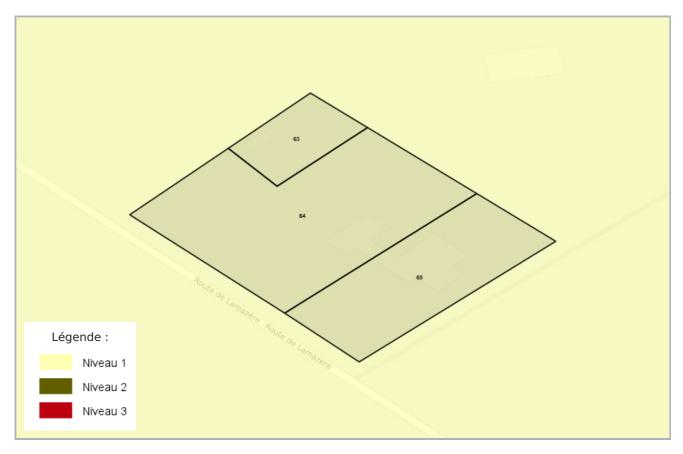


E65 - E63 - E64



RADON

E65 - E63 - E64



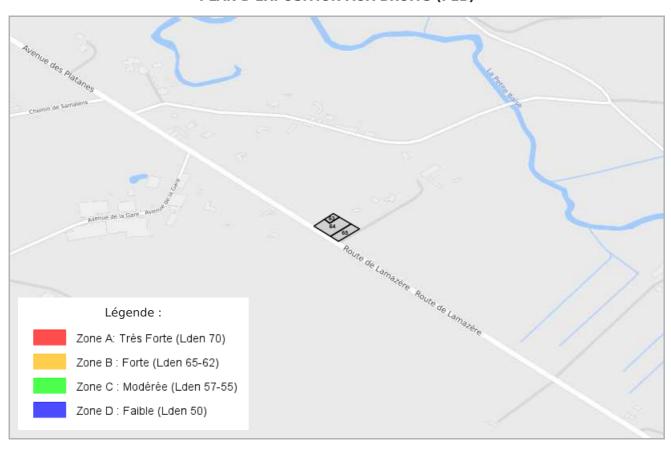
CARTOGRAPHIE DES ZONES SISMIQUES



CARTOGRAPHIE DE POLLUTION DES SOLS (BASOL/BASIAS)



PLAN D'EXPOSITION AUX BRUITS (PEB)



LISTE DES SITES BASIAS (À MOINS DE 500 MÈTRES) BASE DE DONNÉES DES SITES INDUSTRIELS ET ACTIVITÉS DE SERVICES

None lieu dit GARE LA L'ISLE DE NOE		351 mètres
SSP3947217 Indéterminé	TERRES DE GASCOGNE (3), COOPERATIVE AGRICOLE MATHIEU (2), ETS SAINT-JEANNET (1) / PRODUITS AGROPHARMACEUTIQUES, DLI	

La liste suivante contient des sites BASIAS qui ne peuvent être localisés avec précision

None lieu dit CAUMONT L'ISLE DE NO	<u></u>
SSP3946611 Indéterminé	RIBOUT (SARL) / TRANSPORT ROUTIER DE MARCHANDISES
None lieu dit BOURGUIGNON AU L'ISL	E DE NOE
SSP3946613 Indéterminé	TRANSPORTS STEPHANE AIO (SARL) / TRANSPORT ROUTIER
None avenue GEORGES CLEMENCEAU	L'ISLE DE NOE
SSP3946614 Indéterminé	TRANSTAR (EURL) / TRANSPORT URBAIN
None lieu dit GARE LA L'ISLE DE NOE	
SSP3946612 Indéterminé	TRANS ASTARAC (SARL) / LOCATION DEVEHICULES DE TRANSPORT DE MARCHANDISES
None GARE LA L'ISLE DE NOE	
SSP3946610 Indéterminé	EUROTRANS (SARL) / TRANSPORT URBAIN ET ROUTIER
None lieu dit CAUMONT L'ISLE DE NO	
SSP3946609 Indéterminé	COOPERATIVE GERSOISE DE TRANSPORTS (SARL) / TRANSPORTS ROUTIERS

LISTE DES SITES BASOL (À MOINS DE 500 MÈTRES)

BASE DE DONNÉES DE POLLUTION DES SOL

Aucun site BASOL a moins de 500 mètres

LISTE DES SITES ICPE (À MOINS DE 500 MÈTRES)

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Aucun site ICPE a moins de 500 mètres

Préfecture : Gers

Commune: L ISLE DE NOE

Déclaration de sinistres indemnisés

en application du IV de l'article L 125-5 du Code l'environnement

Adresse de l'immeuble

23 Impasse du Capé 32300 L'Isle-de-Noé / Parcelles: E65 - E63 - E64 32300 L ISLE DE NOE

Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe

Cochez les cases OUI ou NON

Arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophes au profit de la commune

si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des événements

nondations et/ou Coulées de Boue		Fin	Arrêté	Jo du	Indem	nisation
mondations et/ou Coulees de Boue	11/06/2000	11/06/2000	03/08/2000	23/08/2000	OUI	NON
Sécheresse	30/06/2022	30/12/2022	02/04/2023	02/05/2023	OUI	NON
Sécheresse	01/05/1989	30/09/1993	17/06/1996	09/07/1996	OUI	NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	24/01/2009	27/01/2009	28/01/2009	29/01/2009	OUI	NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999	OUI	NON
Mouvement de Terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999	OUI	NON
Sécheresse	01/01/2016	31/12/2016	25/07/2017	01/09/2017	OUI	NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	10/05/2000	10/05/2000	21/07/2000	01/08/2000	OUI	NON
Sécheresse	01/01/2017	31/12/2017	24/07/2018	12/08/2018	OUI	NON

Cachet / Signature en cas de prestataire ou mandataire

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs et, sur internet, le site portail dédié à la prévention des risques majeurs : www.georisques.gouv.fr



Liberté Égalité Fraternité



QUE FAIRE EN CAS DE...

Le séisme est le risque naturel majeur potentiellement le plus meurtrier, tant par ses effets directs (chutes d'objets et effondrement de bâtiments) qu'indirects (mouvements de terrain, tsunami, etc.).

SÉISME?

Avant les secousses, préparez-vous

- REPÉREZ les endroits où vous protéger : loin des fenêtres, sous un meuble solide
- FIXEZ les appareils et meubles lourds pour éviter qu'ils ne soient projetés ou renversés
- PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72H avec les objets et articles essentiels
- FAITES RÉALISER UN DIAGNOSTIC de vulnérabilité de votre bâtiment



- ABRITEZ-VOUS PRÈS D'UN MUR, d'une structure porteuse ou sous des meubles solides
- ELOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES pour éviter les bris de verre
- Si vous êtes en rez-de-chaussée ou à proximité d'une sortie, **ÉLOIGNEZ-VOUS DU BÂTIMENT**
- NE RESTEZ PAS PRÈS DES LIGNES ÉLECTRIQUES ou d'ouvrages qui pourraient s'effondrer (ponts, corniches, ...)
- EN VOITURE, NE SORTEZ PAS et arrêtez-vous à distance des bâtiments
- RESTEZ ATTENTIF: après une première secousse, il peut y avoir des répliques



Après les secousses



SORTEZ DU BÂTIMENT,

évacuez par les escaliers et éloignez-vous de ce qui pourrait s'effondrer



ELOIGNEZ-VOUS

DES CÔTES et rejoignez les hauteurs : un séisme peut provoquer un tsunami



EVITEZ DE TÉLÉPHONER

afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ÉCOUTE

des consignes des autorités